

Les présidents de la Chambre des communes canadienne



Version originale par Gary Levy



Bibliothèque du Parlement

Table de matières

Les présidents de la Chambre des communes canadienne	3
Rôle historique du président de la Chambre des communes	4
James Cockburn.....	8
Timothy Warren Anglin	10
Joseph Godéric Blanchet	12
George Airey Kirkpatrick	14
Joseph-Aldéric Ouimet	16
Peter White	18
James David Edgar	20
Thomas Bain.....	22
Louis Philippe Brodeur	24
Napoléon Antoine Belcourt.....	26
Robert Franklin Sutherland.....	28
Charles Marcil	30
Thomas Simpson Sproule	32
Albert Sévigny.....	34
Edgar Nelson Rhodes	36
Rodolphe Lemieux.....	38
George Black	40
James Langstaff Bowman.....	42
Pierre-François Casgrain	44
James Allison Glen.....	46
Gaspard Fauteux	48
William Ross Macdonald	50
Louis-René Beaudoin	52
Daniel Roland Michener.....	54
Marcel Joseph Aimé Lambert.....	56
Alan Aylesworth Macnaughton.....	58
Lucien Lamoureux.....	60
James Alexander Jerome	62
Jeanne Sauvé.....	64
Cyril Lloyd Francis	67
John William Bosley.....	69
John Allen Fraser.....	72
Gilbert Parent	75
Peter Andrew Stewart Milliken.....	78
Bibliographie	79
Sources des photographies.....	93

Les présidents de la Chambre des communes canadienne

Nom	Années en fonction	Affiliation politique durant le mandat
COCKBURN, James	1867.11.06 - 1874.03.25	Conservateur
ANGLIN, Timothy Warren	1874.03.26 - 1879.02.12	Libéral
BLANCHET, Joseph Godéric	1879.02.13 - 1883.02.07	Libéral conservateur
KIRKPATRICK, George Airey	1883.02.08 - 1887.04.12	Conservateur
OUMET, Joseph-Aldéric	1887.04.13 - 1891.04.28	Conservateur
WHITE, Peter	1891.04.29 - 1896.08.18	Conservateur
EDGAR, James David	1896.08.19 - 1899.07.31	Libéral
BAIN, Thomas	1899.08.01 - 1901.02.05	Libéral
BRODEUR, Louis Philippe	1901.02.06 - 1904.01.18	Libéral
BELCOURT, Napoléon Antoine	1904.03.10 - 1905.01.10	Libéral
SUTHERLAND, Robert Franklin	1905.01.11 - 1909.01.19	Libéral
MARCIL, Charles	1909.01.20 - 1911.11.14	Libéral
SPROULE, Thomas Simpson	1911.11.15 - 1915.12.02	Conservateur
SÉVIGNY, Albert	1916.01.12 - 1917.01.07	Conservateur
RHODES, Edgar Nelson	1917.01.18 - 1922.03.07	Conservateur
LEMIEUX, Rodolphe	1922.03.08 - 1930.06.02	Libéral
BLACK, George	1930.09.08 - 1935.01.16	Conservateur
BOWMAN, James Langstaff	1935.01.17 - 1936.02.05	Conservateur
CASGRAIN, Pierre-François	1936.02.06 - 1940.05.08	Libéral
GLEN, James Allison	1940.05.16 - 1945.04.17	Libéral
FAUTEUX, Gaspard	1945.09.06 - 1949.09.14	Libéral
MACDONALD, William Ross	1949.09.15 - 1953.06.11	Libéral
BEAUDOIN, Louis-René	1953.11.12 - 1957.10.13	Libéral
MICHENER, Daniel Roland	1957.10.14 - 1962.09.26	Progressiste conservateur
LAMBERT, Marcel Joseph Aimé	1962.09.27 - 1963.02.11	Progressiste conservateur
MACNAUGHTON, Alan Aylesworth	1963.05.16 - 1966.01.17	Libéral
LAMOUREUX, Lucien	1966.01.18 - 1974.09.29	Libéral
JEROME, James Alexander	1974.09.30 - 1980.02.17	Libéral
SAUVÉ, Jeanne	1980.04.14 - 1984.01.15	Libéral
FRANCIS, Cyril Lloyd	1984.01.16 - 1984.11.04	Libéral
BOSLEY, John William	1984.11.05 - 1986.09.29	Progressiste conservateur
FRASER, John Allen	1986.09.30 - 1994.01.16	Progressiste conservateur
PARENT, Gilbert	1994.01.17 - 2001.01.28	Libéral
MILLIKEN, Peter Andrew Stewart	2001.01.29 -	Libéral

En 1991, la *Loi sur le Parlement du Canada* fut modifiée de manière à inclure la disposition (l'article 53) suivante : « En cas de dissolution du Parlement, ... le président et le président suppléant sont réputés demeurer en fonctions comme si la dissolution n'avait pas eu lieu, jusqu'à leur remplacement. » Pour en savoir plus sur la procédure parlementaire, consultez le Précis de procédure (novembre 2003)

Rôle historique du président de la Chambre des communes

On dit souvent que le Parlement est le plus haut tribunal du pays et, comme dans n'importe quel tribunal, c'est à l'occupant du fauteuil qu'incombe la tâche de veiller au déroulement ordonné et courtois des travaux dans une atmosphère de rivalité. La charge de président, tout comme le Parlement, n'est pas une institution propre au Canada.

La charge de président évolua progressivement avec le temps au Parlement de Westminster. À l'origine, le président était un fidèle du roi, et ce ne fut qu'à la fin du dix-septième siècle que le président des Communes devint le serviteur incontesté de cette institution plutôt qu'un vassal de la Couronne. Au cours du siècle et demi suivant, il fut difficile de faire accepter aux présidents qu'ils devaient s'abstenir de toute activité politique à l'intérieur et à l'extérieur de la Chambre.

À diverses étapes de son évolution, cette fonction fut adoptée au Canada, en Australie, en Nouvelle-Zélande et dans d'autres pays du Commonwealth où elle fut modifiée selon les besoins de chacun. La tradition d'un président impartial n'était pas encore établie au cours de la seconde moitié du dix-huitième siècle lors de la création des assemblées législatives de la Nouvelle-Écosse, de l'Île-du-Prince-Édouard, du Nouveau-Brunswick, du Haut et du Bas Canada. Dans ces colonies, des présidents se trouvèrent parfois au cœur même de la bataille contre le pouvoir du gouverneur et de ses fonctionnaires.

Même après l'instauration d'un gouvernement responsable, la présidence conserva une dimension politique très marquée. Au début de chaque nouvelle législature, la première tâche de la Chambre était d'élire un président, sans lequel elle ne pouvait entreprendre ses travaux. Entre 1840 et 1867, plus d'un gouvernement s'est vu refuser son candidat pour le poste de président. Sur les huit présidents de l'ancienne Province unie du Canada, la moitié d'entre eux (Auguste Morin, Allan Macnab, Louis-Victor Sicotte et John Sandfield Macdonald) exercèrent par la suite les fonctions de co-premier ministre dans les coalitions quelque peu flottantes qui marquèrent cette époque.

L'Acte de l'Amérique du Nord britannique (1867) établit une démocratie parlementaire fondée sur les conventions non écrites du gouvernement responsable. Le premier ministre et d'autres membres du Cabinet siègent au Parlement. Ils sont à tout moment comptables devant la Chambre des communes. S'il ne peut conserver l'appui d'une majorité des députés de la Chambre, le gouvernement doit soit démissionner soit demander la dissolution du Parlement et la tenue d'une élection générale.

Les États-Unis, par contre, forment une démocratie présidentielle ou du Congrès, reposant sur une stricte séparation des pouvoirs entre l'exécutif et le législatif. Ni le président ni le Cabinet ne peuvent siéger au Congrès; les méthodes d'élection, les circonscriptions et la durée des mandats sont différentes. Une institution n'est pas responsable devant l'autre, et l'une ne peut forcer la démission de l'autre en invoquant la perte de confiance. L'approche américaine du gouvernement vise à prévenir les abus de pouvoir grâce à un système compliqué de freins et contrepoids. Il est par conséquent difficile de déterminer qui, du président ou du Congrès, est responsable d'une politique quelconque.

Avec le régime de gouvernement responsable, la question de la reddition des comptes est beaucoup plus claire, mais au prix d'une forte concentration de pouvoirs entre les mains du

premier ministre. Il existe néanmoins des contrepoids au pouvoir du premier ministre, dont celui du président de la Chambre des communes, qui représente un rempart formidable face à l'éventuelle tendance d'un gouvernement à abuser de son autorité.

Les fonctions du président se divisent en trois catégories distinctes : cérémoniales, quasi judiciaires et administratives. L'importance de chacune d'entre elles a évolué au cours des ans, mais les moins exigeantes sont encore les premières, dans l'exercice desquelles le président représente tous les députés auprès du Sénat et de la Couronne. Il lit les messages du gouverneur général, soumet les projets de loi à la sanction royale, annonce le résultat des votes à la Chambre et porte à l'attention de la Chambre toute question concernant les droits et privilèges des députés.

La fonction quasi judiciaire de la présidence, qui consiste à diriger les débats en Chambre est certes beaucoup plus importante. Bien que le président soit le serviteur de la Chambre, il est le maître absolu durant la période des questions et au cours des débats. C'est lui qui décide quant les députés ont la parole, qui statue sur les rappels au règlement, qui juge si une question de privilège a priorité sur d'autres questions, qui rétablit l'ordre s'il y a lieu, qui décide de l'opportunité d'un débat d'urgence et qui, en général, interprète le règlement en fonction des précédents.

S'il est vrai qu'une formation juridique peut constituer un atout certain pour démêler les complexités de la procédure parlementaire, la personnalité du président est encore plus importante que ses antécédents professionnels. Il doit être ferme mais non autoritaire; digne, mais sans manquer d'esprit ni d'humour; capable de tenir ses distances par rapport aux autres députés mais sans avoir l'air arrogant. Par-dessus tout, il doit rester complètement impartial. Certaines de ses décisions ne peuvent manquer d'être contestées, mais il est essentiel qu'elles ne soient pas prises, ou qu'elles ne semblent pas avoir été prises, pour des raisons partisans.

Diverses cérémonies et traditions ont vu le jour qui ont renforcé l'autorité et l'indépendance du président. La masse, symbole de l'autorité du Parlement, est portée devant lui quand il entre à la Chambre des communes ou en sort, et elle est placée devant lui sur le bureau lorsqu'il préside. Son fauteuil est situé sur une plate-forme, ce qui lui permet de dominer la salle. Tous les discours doivent lui être adressés et lorsqu'il se lève pour rendre une décision, tous les députés doivent regagner leurs sièges et rester silencieux. Son costume, toge de soie noire, tricorne noire et gants blancs, est aussi conçu pour imposer le respect. Il occupe le cinquième rang dans l'ordre officiel de préséance, après le gouverneur général, le premier ministre, le juge en chef de la Cour suprême et le président du Sénat. Il touche le traitement et les indemnités d'un ministre du Cabinet et il a droit à une résidence officielle. À la retraite, il devient généralement membre du Conseil privé. Il peut aussi être nommé au banc du gouvernement, au Sénat, à un poste d'ambassadeur ou à d'autres fonctions honorifiques officielles.

Pourtant, la présidence n'a pas que des avantages; elle implique aussi des sacrifices politiques. Son titulaire n'a pas le droit de participer aux délibérations de la Chambre, ni de voter, sauf s'il y a partage des voix, auquel cas son vote est prépondérant. Même alors, la tradition exige qu'il ne vote pas nécessairement selon ses préférences personnelles, mais de façon à permettre, si possible, une étude approfondie de la question. La présidence implique aussi un changement radical dans le mode de vie des élus. Le président doit délibérément s'interdire le plus souvent des relations de camaraderie qui ont cours à la Chambre des communes. Ainsi, des amitiés nouées

depuis des années doivent se modifier en des relations de cordialité avec tous les députés. Mis à part le gouverneur général, aucun autre grand serviteur de l'État ne doit participer à autant de mondanités officielles.

En plus de toutes ses obligations, le président est à la tête d'un important service administratif chargé d'assurer une vaste gamme de services aux députés. Il préside le Comité de la régie interne qui prépare le budget de la Chambre, et il peut être appelé à comparaître devant des comités permanents pour expliquer certaines des prévisions budgétaires.

Les élections lui posent un dilemme particulier. Après avoir cherché à établir une réputation d'impartialité, le président a le choix entre se présenter à titre indépendant ou se faire élire sous la bannière d'un parti politique. Dans le premier cas, il s'expose à la défaite; dans le second, il court le risque de ne plus pouvoir continuer à occuper la présidence.

De la formation de la Confédération jusqu'à 1986, il n'y eut guère de changement à la façon traditionnelle de choisir les nouveaux présidents. Le jour fixé par proclamation pour la première séance du Parlement, les députés se réunissent à la Chambre des communes pour attendre le message les convoquant au Sénat. Ils s'y rendent alors et le président du Sénat leur demande de retourner à la Chambre pour élire leur propre président. Étant donné qu'il n'existe pas encore de titulaire de la présidence, c'est le greffier de la Chambre des communes qui préside l'élection. Il donne la parole au premier ministre, qui fait un bref discours sur l'importance du rôle du président avant de proposer le nom d'un député. S'il a été consulté et s'il approuve ce choix, le chef de l'opposition appuie la motion du premier ministre. Les chefs des autres partis prennent aussi brièvement la parole. Si aucun autre député n'est proposé, le greffier présente alors la motion et il déclare le nouveau président élu. Celui-ci, est alors escorté jusqu'au fauteuil par les motionnaires. De 1867 à 1986, le choix du président n'a jamais été contesté, et la Chambre n'a mis la question aux voix qu'à deux occasions.

Par suite des recommandations d'un comité spécial sur la réforme de la Chambre des communes, on a adopté en 1986 une importante modification touchant le choix du président. L'élection se fait maintenant par scrutin secret. Tous les députés à l'exception des chefs de parti et des ministres sont automatiquement en nomination, sauf s'ils informent par écrit le greffier de la Chambre qu'ils ne désirent pas se présenter. Le premier jour d'une nouvelle législature, le député qui a servi le plus longtemps sans interruption préside l'élection. On distribue un bulletin de vote sur lequel sont inscrits tous les candidats qui ne se sont pas désistés. Le greffier compte les votes en privé. Le candidat qui obtient le moins de votes est éliminé, de même que tous ceux ayant reçu moins de 5 p.100 du vote. À moins qu'un député n'ait obtenu 50 p. 100 du vote, on distribue une nouvelle liste et la démarche se poursuit jusqu'à ce qu'un candidat obtienne la majorité. Pendant tout le processus, aucun détail n'est communiqué au sujet du nombre de votes déposés en faveur de chaque candidat et, après le dernier tour de scrutin, tous les bulletins de vote sont détruits. D'aucuns critiquent ce nouveau mode d'élection en soulignant qu'il oblige à consacrer trop de temps au choix du président. Toutefois, il ne fait aucun doute que le processus rehausse le prestige et l'autorité des titulaires de la présidence.

Ce mode d'élection est plus conforme à l'esprit de la réforme parlementaire qui cherche à donner aux députés un rôle plus actif à la Chambre. Ce qui se passe en Chambre a toujours été orchestré par un petit nombre d'individus : les chefs de parti, les leaders en Chambre, les whips et

d'aucuns pensent qu'il doit en être ainsi pour qu'un gouvernement responsable puisse fonctionner efficacement. Mais la discipline de parti risque parfois d'être trop stricte, et les députés en arrivent à penser qu'ils ne sont bons qu'à entériner les propositions des Leaders.

Le fait de confier aux députés la tâche de choisir eux-mêmes leur président, au lieu de leur demander de ratifier le choix du premier ministre, est un autre pas vers une plus grande maturité politique. Le scrutin secret a aussi mis fin à une convention propre au Canada et qui n'avait plus sa raison d'être, à savoir l'alternance entre un président francophone et un président anglophone. L'anglais et le français sont les deux langues officielles de la Chambre depuis la création de la confédération, mais pendant longtemps, seuls les députés canadiens-français étaient bilingues. Lorsque le président était anglophone, les députés francophones étaient obligés de parler anglais s'ils voulaient être compris du président. Avant l'apparition des services d'interprétation, la seule solution juste qu'on ait trouvée à ce problème avait été de choisir tour à tour un anglophone et un francophone et, en 1895, de créer le poste de vice-président qui devait parler couramment la langue non parlée par le président.

Avec l'arrivée des services d'interprétation en 1959, l'existence de programmes de formation linguistique et l'augmentation du nombre d'adjoints au président, le principal argument en faveur de l'alternance ne tenait plus. Comme, d'autre part, le nombre de personnes disponibles et intéressées à occuper le poste de président est assez restreint, il serait dommage d'exclure des candidats valables pour des raisons linguistiques ou ethniques. Le comité qui proposa le vote au scrutin secret était parfaitement conscient que si les députés ne tenaient compte que de la langue des candidats, il n'y aurait plus jamais de président francophone à la Chambre. Mais en fin de compte, la Chambre des communes est une institution bilingue et les connaissances ou les aptitudes linguistiques d'un candidat sont tout aussi importantes que son expérience ou sa connaissance du règlement.

Lorsque les membres du plus haut corps législatif au pays croient tellement au fondement bilingue de leur institution qu'ils font fi de la notion des "deux solitudes" sur laquelle a reposé si longtemps l'alternance des présidents et qu'ils lui substituent le bon sens des députés élus pour parler au nom de tous les Canadiens, on a là une autre preuve du degré de maturité politique atteint par notre nation.

James Cockburn (1819 - 1882)



Chaque nouvelle législature réunit des députés aux origines et aux intérêts fort divers. Mais au chapitre de l'hétérogénéité, il serait difficile de battre la première législature canadienne. La majorité des représentants étaient en faveur de la Confédération de 1867, mais d'autres y étaient fermement opposés et avaient été envoyés à Ottawa dans le but exprès de défendre ce point de vue. Le Cabinet lui-même comprenait quelques individus qui ne répugnaient pas aux volte-face ou qui entendaient préserver leur indépendance d'esprit. La notion même d'indépendance de la présidence n'existait pas encore. Dans l'ancienne province unie du Canada, le choix du président avait souvent été la première grande occasion de mettre à l'épreuve la confiance en un gouvernement. C'est dans ces circonstances que James Cockburn décida d'accepter le défi et l'honneur de devenir le premier président de la Chambre des communes.

Né en 1819 à Berwick-on-Tweed, ville industrielle située sur la rivière séparant l'Angleterre de l'Écosse, Cockburn émigre avec sa famille à l'âge de 13 ans au Canada. Le voyage est marqué par la tragédie, son père ayant contracté le choléra en cours de route et mourant peu de temps après son arrivée à Montréal. Le reste de la famille se fixe ensuite à Toronto où James fait ses études au *Upper Canada College*. Il étudie le droit à Osgoode Hall, est reçu au barreau du Haut Canada en 1846 et installe un cabinet d'avocat à Cobourg.

Élu à trois reprises au conseil municipal de Cobourg, il n'a aucunement l'intention de se présenter à l'assemblée législative du Haut Canada en 1861, lorsque le décès subit du candidat du parti réformiste à quelques semaines du jour du scrutin et la défection soudaine de son remplaçant incitent un groupe de citoyens à faire une pétition en faveur de sa candidature. Il se laisse convaincre et devient candidat d'opposition à l'administration «libérale-conservatrice» en place. Malgré son entrée tardive dans la course et la stature de son adversaire, le maître de poste Sidney Smith, qui bénéficie de l'appui du procureur général John A. Macdonald, Cockburn remporte le siège par une mince majorité de 27 voix.

Les six années suivantes sont parmi les plus tumultueuses de l'histoire canadienne. La coalition Georges Cartier-John A. Macdonald est rapidement défaite en Chambre et remplacée par le gouvernement Dorion-Sandfield Macdonald, qui satisfait encore bien moins Cockburn que le précédent. Aussi reste-t-il dans l'opposition où il va rejoindre ses anciens adversaires politiques. Il est réélu sans opposition en 1863. L'année suivante, le nouveau gouvernement «libéral-conservateur», avec à sa tête Étienne Taché et John A. Macdonald, invite Cockburn à devenir solliciteur général.

Le principal problème de l'heure est la proposition de confédération des colonies britanniques de l'Amérique du Nord. Cockburn ne joue pas un rôle de premier plan lors des négociations et des débats qui précèdent l'entente, mais il participe à la conférence de Québec de 1864 et travaille en étroite collaboration avec Macdonald, l'un des promoteurs les plus actifs du projet. Cela ne l'empêche nullement de suivre de près les affaires de sa circonscription. Partageant son temps entre ses responsabilités ministérielles et locales, il met tout en oeuvre

pour que commence l'exploitation des mines de fer par la société Marmora et que le minerai de fer soit acheminé par un embranchement spécial jusqu'au port de Cobourg, ce qui crée des emplois et stimule l'activité économique de toute la région.

Une fois la Confédération réalisée, la première législature se réunit en novembre 1867. Le premier ministre Macdonald nomme Cockburn à la présidence de la Chambre des communes. Le seul opposant à cette nomination est un député du Québec, Joseph Dufresne, qui fait remarquer que Cockburn ne parle pas le français alors que les règlements du nouveau Parlement stipulent que le français et l'anglais sont les deux langues officielles de la nouvelle assemblée. Dufresne soutient qu'il importe que le bilinguisme de l'institution soit reconnu dès le départ. Cartier prend la défense de Cockburn en affirmant que ce dernier comprend le français, à défaut de le parler. La difficulté de Cockburn et de plusieurs de ses successeurs anglophones à la présidence de la Chambre à s'exprimer dans la langue de Molière fut pendant longtemps mal accueillie par les députés francophones.

Après les élections de 1872, Macdonald nomme une deuxième fois Cockburn à la présidence de la Chambre, arguant que le Canada ferait bien de suivre l'exemple du Parlement britannique qui évitait de changer les présidents à chaque nouvelle législature. Sa motion est accueillie par une salve d'applaudissements des députés de la majorité mais par un froid silence de la part de l'opposition qui pense que Cockburn n'a pas toujours fait preuve d'impartialité dans ses décisions. Durant son deuxième mandat, le scandale du chemin de fer du Pacifique occupe le premier plan de la scène politique. Il finit par provoquer la chute du gouvernement conservateur et celle de Cockburn à qui l'on adresse les mêmes reproches de corruption qu'à l'administration en place. On le juge opportuniste et même peu digne de confiance depuis son passage dans les rangs conservateurs aussitôt après l'élection de 1861. De nouveau défait lors d'une élection partielle en 1874, il décide après ce double échec de quitter Cobourg et de pratiquer le droit à Ottawa. Bien que résidant toujours dans la capitale, il réussit à regagner son ancienne circonscription en 1878 mais ne prend pas une part très active aux débats parlementaires. Il démissionne d'ailleurs de son siège en 1881 pour prendre en charge à lui seul la commission nommée pour rassembler, examiner et classer les lois du Canada. Cockburn s'acquitte de cette lourde tâche en deux ans préparant ainsi la révision finale que fera ensuite une commission élargie. Il meurt peu de temps après à l'âge de 64 ans.

Timothy Warren Anglin (1822 - 1896)



Le terme de «Speaker» (littéralement orateur) par lequel on désigne en anglais le président de la chambre est inexact puisque, selon la tradition du système parlementaire britannique, celui-ci abandonne automatiquement son droit de participer aux débats. Nul titulaire de la charge au Canada ne trouva sans doute cette obligation plus fâcheuse que Timothy Anglin. Même en reconnaissant dans son cas son tempérament bouillant d'Irlandais et aussi les moeurs politiques d'alors, il eut bien du mal à respecter cette règle d'or pour tout président, à savoir reléguer ses opinions politiques personnelles au second plan afin de se consacrer à la tâche plus importante de défendre les droits de tous les députés. Son mandat fût d'ailleurs émaillé de polémiques. De même, il établit plusieurs précédents fâcheux en étant le seul président à avoir été invalidé pour corruption et à avoir été réélu dans ses fonctions au cours d'une même législature, le premier à avoir été nommé malgré l'hostilité farouche de l'opposition et le seul à avoir été élu après un vote sur division au sein de la Chambre.

Timothy Warren Anglin est né en 1822 à Clonakilty, en Irlande. Sa famille perd toute sa fortune au cours de la grande famine "de la pomme de terre" et c'est ainsi qu'à 26 ans, il se joint au flot d'immigrants irlandais vers le Canada. Peu de temps après son arrivée au Nouveau-Brunswick, il est témoin d'une scène qui lui rappelle douloureusement l'atmosphère de son pays natal : un défilé d'Orangistes dans la rue principale de Saint-Jean dégénère rapidement en véritable émeute. Choqué que ce genre de conflit racial existât aussi dans le Nouveau Monde, il adresse une lettre au journal local en faveur d'une plus grande tolérance. Il opte pour une position modérée, reconnaissant qu'il y a eu des torts des deux côtés, mais termine sa missive en imputant l'ultime responsabilité des désordres aux autorités politiques locales qui semblent ignorer complètement l'opinion des catholiques. Le ton modéré mais convaincu de l'auteur de cette lettre plaît immédiatement aux chefs catholiques de la ville qui sont précisément en train de fonder leur propre journal pour défendre leur point de vue sur les problèmes d'intérêt public. Ils confient donc à Anglin la rédaction en chef du journal, le *Freeman*, qui, sous son impulsion, ne tarde pas à étendre sa diffusion dans toute la province, faisant de lui un personnage influant de la scène politique du Nouveau-Brunswick.

Il est élu à l'assemblée provinciale en 1861. Ses interventions ne se limitent pas aux questions de religion ou d'éducation, car dès le début il prend part au grand débat sur la confédération, dont l'idée même l'horripile. D'après lui, la confédération signifierait la ruine de l'économie du Nouveau-Brunswick et il se moque souvent de l'optimisme des politiciens du Canada central qui voient en elle la panacée aux problèmes de tout le monde. Lors des élections provinciales de 1865, il contribue à la défaite du gouvernement pro-confédéral de Leonard Tilley, mais moins d'un an plus tard le vent a tourné et ce sont les forces anti-confédérales qui subissent une défaite cuisante dans laquelle est entraîné Anglin, qui perd son siège.

Cet échec ne l'empêche nullement de briguer les suffrages aux premières élections fédérales

et il n'a aucun mal à se faire élire au Parlement. Constructif et enthousiaste, Anglin joue un rôle positif dans l'opposition, tant à la chambre que dans les pages de son journal. Il a quelques mémorables altercations avec D'Arcy McGee, le grand représentant des catholiques irlandais au sein du Parti conservateur. Lorsque les Libéraux prennent le pouvoir en 1874, le premier ministre Alexander Mackenzie nomme Anglin à la présidence de la chambre. Ce choix surprend et choque Macdonald, non pas en raison de son opposition à la confédération, ni de son manque total de connaissance du français, mais parce qu'il est le rédacteur en chef d'un journal très partisan qu'il n'a nullement l'intention de quitter.

Devenu président, Anglin se dispute souvent avec des députés et use fréquemment de son autorité pour intervenir directement dans les débats portant sur les sujets controversés de l'époque. Sa conduite ne tarde pas à susciter de vives critiques et à l'impliquer dans un scandale. Le gouvernement avait depuis longtemps l'habitude d'accorder les contrats d'impression des Postes à divers journaux. Dès leur arrivée au pouvoir, les Libéraux poursuivent la même politique de favoritisme, mais cette fois en faveur de leurs propres journaux, dont le *Freeman* d'Anglin, qui recevra ainsi 18 000 \$ en 1874 et 1875. Bien que les paiements cessent en 1876, l'année suivante, les conservateurs présentent une motion condamnant le gouvernement pour avoir conclu une entente commerciale avec Anglin, en contravention formelle avec *l'Acte d'indépendance du Parlement*. Au terme d'un débat où Anglin s'abstient de tout commentaire, la motion est défaite mais la question soumise au Comité des privilèges. Appelé à témoigner, Anglin nie l'existence d'un quelconque contrat disant qu'il a simplement suivi une pratique établie de longue date. Quoique composé majoritairement de libéraux, le comité décide de rejeter cet argument et conclut qu'il y a eu effectivement violation des privilèges de la Chambre. Anglin démissionne alors à la fois de sa charge de président et de ses fonctions de député mais revient au Parlement à la faveur d'une élection partielle. Mackenzie le renomme à la présidence, non sans que l'opposition mette cette fois en question son éligibilité et force la chambre à voter sur la question. Anglin est confirmé dans ses fonctions; son retour à la présidence lui épargne sans doute une certaine humiliation personnelle, mais il portera atteinte à la dignité de la Chambre et à la crédibilité de la fonction.

Anglin continue de fustiger les membres de l'opposition dans ses éditoriaux. Il réussit même à se mettre à dos le gouvernement en se prononçant devant un comité contre un projet de loi prohibitionniste présenté par les libéraux. Anglin quitte la présidence avec le retour au pouvoir des conservateurs en 1878. Quatre ans plus tard, après avoir perdu son siège au Parlement, il va s'établir à Toronto pour devenir le rédacteur en chef du *Toronto Tribune*. Il n'occupera plus de fonction publique et mourra dans cette ville à l'âge de 74 ans.

Joseph Godéric Blanchet (1829 - 1890)



Quand les présidents entrent en fonction, ils ont généralement de l'expérience dans différents secteurs de la vie parlementaire, soit qu'ils aient été précédemment vice-président, whip, président d'un comité, secrétaire parlementaire ou ministre, soit qu'ils siègent depuis longtemps à la Chambre. Joseph-Godéric Blanchet, pour sa part, possédait à ce chapitre la meilleure préparation possible, ayant déjà présidé aux débats de l'Assemblée législative du Québec pendant huit ans. Passé à la postérité comme le premier président canadien-français, il fut aussi le seul à avoir été à la fois président d'une assemblée provinciale et du Parlement fédéral.

Descendant de Pierre Blanchet, établi à Québec dans les années 1660, Joseph-Godéric Blanchet est né en 1829 à Saint-Pierre, Rivière du Sud. Après avoir suivi des études classiques au séminaire de Québec, puis au collège Ste-Anne, il se met à la médecine avec son oncle, le docteur Jean Blanchet. Devenu médecin en 1850, il commence à pratiquer à Québec pendant quelques mois, puis à Saint-Nicolas pendant un an, avant de s'installer à Lévis où il connaît une brillante carrière. Sa popularité est si grande auprès de ses concitoyens qu'il est élu maire à six reprises, dont la première fois à l'âge de 25 ans. La guerre civile, qui éclate en Amérique en 1861, et la crise provoquée par l'incident du *Trent* en novembre de la même année, alertent l'opinion dans toute l'Amérique du Nord britannique et la sensibilisent vivement au problème de la défense du territoire. Blanchet se joint à la Milice dans sa province natale et en 1863 met sur pied le 17^e bataillon d'infanterie volontaire qu'il commandera. Il sera également à la tête du 3^e bataillon administratif en service frontalier lors du raid de Saint-Alban en 1865 et de l'effectif actif de la Milice sur la rive sud du Saint-Laurent, lors des incursions des Fenians de 1866 et 1870.

En politique, Blanchet est un conservateur, un partisan de Cartier et de Macdonald. Il brigue pour la première fois les suffrages, mais sans succès, en 1857. Quatre ans plus tard, il est élu à l'Assemblée de la province unie du Canada, où il siège jusqu'à l'avènement de la Confédération. Il appuie la nouvelle constitution principalement pour des raisons militaires, car il est persuadé que seule l'intégration des institutions politiques et militaires des colonies britanniques d'Amérique du Nord peut assurer leur protection contre les États-Unis et que pour obtenir l'aide de la Grande-Bretagne, il est primordial que celles-ci commencent par prendre certaines initiatives.

Les lois électorales en vigueur de 1867 permettaient aux politiciens de se faire élire en même temps au Parlement fédéral et dans une assemblée provinciale. Blanchet profite de cette situation pour représenter le comté de Lévis tant à Québec qu'à Ottawa. Il consacre cependant le plus clair de son temps à sa charge de président de l'Assemblée du Québec. À cette époque, le règlement de la Chambre de Québec est presque en tous points identique à celui du Parlement fédéral. Ses huit années à la présidence de la chambre provinciale, à l'atmosphère toujours tumultueuse, le préparent à faire face à toute situation pouvant surgir à la Chambre des communes fédérale. C'est ainsi qu'au Québec en 1872, il se retrouve dans la

position peu courante de devoir, par son vote, trancher une question soulevée par l'opposition et visant à frapper d'incapacité les députés qui acceptent des emplois temporaires rémunérés du gouvernement. En dépit de l'opposition de tous les ministres, Blanchet vote en faveur de la motion.

À Ottawa, Blanchet n'est pas une personnalité parlementaire très en vue. Le 8 avril 1873, Macdonald le nomme néanmoins à un comité de cinq membres chargé d'enquêter sur les accusations de corruption portées en rapport avec la construction du chemin de fer du Pacifique. Le comité a déjà tenu plusieurs réunions lorsque des conseillers juridiques de la Couronne d'Angleterre décident qu'il n'a pas le pouvoir d'entendre des témoins déposant sous serment. Par la suite, l'enquête sera confiée à une commission royale.

En 1874, la nouvelle loi électorale interdit désormais le cumul de mandats à une assemblée provinciale et au Parlement fédéral. Blanchet choisit l'Assemblée de Québec dont il est toujours le président. Aux élections provinciales de 1875, il est toutefois battu par un nationaliste de 25 ans, E.T. Paquet. Des deux sièges qu'il détenait un an plus tôt, il ne lui en reste donc aucun. Ce revers de fortune ne l'afflige pas longtemps puisqu'il réintègre la Chambre des communes dès la fin de l'année 1875 à la faveur d'une élection partielle. Lorsqu'au bout de trois ans les Conservateurs reprennent le pouvoir, il est élu à la présidence de la Chambre.

Son mandat de président sera l'un des plus calmes du XIXe siècle, le Parlement n'ayant connu aucun grand scandale, aucune crise politique ni même le moindre conflit entre francophones et anglophones. Il exerce sa charge avec l'assurance que procure l'expérience, et ses décisions prouvent qu'il a une connaissance à la fois pratique et théorique de la procédure parlementaire. Il est réélu député en 1882, mais Macdonald ne lui propose pas de nouveau la présidence, car il croit que l'alternance d'un francophone et d'un anglophone est un principe plus important à sauvegarder que celui de la continuité. Blanchet sera donc simple député pendant un an avant d'être nommé receveur des douanes au port de Québec. Il meurt à Lévis à l'âge de 60 ans.

George Airey Kirkpatrick (1841 - 1899)



Les parlementaires canadiens du siècle dernier étaient souvent des gens riches possédant un niveau d'éducation supérieur et ayant en général des liens de parenté avec l'élite sociale et le monde des affaires. George Airey Kirkpatrick correspondait tout à fait à ce portrait du patricien politique de cette époque, son père, Thomas, un avocat de renom de Kingston, ayant été maire puis député de sa circonscription au Parlement jusqu'en 1870.

George Kirkpatrick est né à Kingston en 1841. Il fréquente l'école secondaire de Kingston avant de faire des études à Québec, puis, au Trinity College de Dublin. De retour au Canada, le jeune Kirkpatrick entre dans le cabinet de son père et noue naturellement des relations avec les personnalités de Kingston, dont le premier ministre John A. Macdonald. Par son mariage, il devient en outre apparenté à trois familles influentes : les Macauley, les Molson et les Macpherson.

En 1870, l'organisation conservatrice locale demande à Kirkpatrick de disputer le siège de Frontenac, détenu par son défunt père. Il commence ainsi sa carrière politique à l'âge de 29 ans. Sur la majeure partie des problèmes, il est d'accord avec la ligne de son parti. Opposé au libre-échange, il croit en la «politique nationale» de Macdonald fondée sur l'existence de tarifs protectionnistes, la construction de chemins de fer et l'immigration. Mais étant aussi l'ami d'Edward Blake, il n'hésite pas à soutenir le chef libéral sur certaines questions comme celle de la représentation proportionnelle. Pendant le débat sur le scandale du chemin de fer Pacifique, Blake et les libéraux tentent de l'amener à se ranger de leur côté. Après un moment d'hésitation, il refuse de changer d'allégeance politique malgré son aversion pour certaines des mesures prises par son propre parti.

En 1875, Kirkpatrick s'élève contre le droit du gouverneur général de gracier Louis Riel sans l'avis de ses ministres et présente une résolution à cet effet. Les règlements de la chambre empêchent la tenue d'un débat sur la question, mais trois ans plus tard, le gouvernement britannique donne de nouvelles instructions au gouverneur général qui vont dans le sens de arguments avancés par Kirkpatrick dans sa résolution et par Edward Blake dans son célèbre mémoire de 1876 sur les fonctions du gouverneur général et son droit de grâce. Kirkpatrick se bat aussi pour une des causes favorites de son père: la protection des marins contre les armateurs qui déclarent faillite. Année après année, il tente de modifier la législation en vigueur afin que le salaire des marins soit garanti. Ses efforts sont enfin couronnés de succès avec l'adoption, en 1877, de l'Acte de la cour maritime déposé par Blake. Kirkpatrick adopte en Chambre une attitude des plus dignes et nobles pour participer aux débats. Aux discours longs ou partisans, il préfère les interventions courtes mais fréquentes. Président du Comité des comptes publics pendant la 4^e législature, il est choisi par Macdonald après les élections de 1882 pour succéder à Blanchet à la présidence de la chambre. Macdonald félicite le député du Québec pour la dignité avec laquelle il s'est acquitté de sa charge et dit combien il a été difficile de trouver quelqu'un d'aussi compétent que lui pour occuper ce poste important. Edward Blake refuse de souscrire à la logique de Macdonald, et, malgré l'amitié personnelle

qui le lie à Kirkpatrick, reproche à Macdonald de changer les présidents sans nécessité.

La perspective d'accéder à la présidence de la Chambre ne sourie pas trop à Kirkpatrick qui préférerait se voir offrir un portefeuille ministériel; mais il ne peut en être question étant donné que Kingston est déjà représenté par deux ministres. En 1885, Kirkpatrick dit à Macdonald que le manque d'exercice que lui imposent les longues séances pendant lesquelles il doit rester assis lui mine la santé, mais le premier ministre réussit à le convaincre de rester à son poste jusqu'à la fin de la législature en cours. Malgré son peu d'enthousiasme pour la charge, Kirkpatrick aura probablement été le meilleur, le plus impartial du moins, de tous les présidents du XIXe siècle, en raison tant de son entière indépendance financière que de l'amitié qui le liait à Blake et à d'autres libéraux de premier plan. Par le fait même, il détruisit ses chances d'accéder à un poste ministériel. En 1888, Macdonald lui dit que beaucoup de Conservateurs estiment qu'il a fait preuve de faiblesse à la présidence en craignant trop les réactions de Blake et en ayant eu trop souvent tendance à trancher les questions au désavantage des Conservateurs. Beaucoup plus tard, en 1896, il sera invité à se joindre au cabinet dirigé par Mackenzie Bowell, mais cela ne l'intéressait plus.

Après avoir abandonné la présidence, Kirkpatrick perd une grande partie de son intérêt pour la chose publique. Il était resté actif dans le monde des affaires, comme président de *Kingston Waterworks* et de *Canadian Locomotive Works*, et administrateur de *Kingston and Pembroke Railway*, de *Canadian Pacific Railway* et de *Canada Life Assurance Company* ainsi que de *Imperial Loan and Investment Company*. Vers la fin de sa carrière politique, il consacre la plupart de ses efforts à la présentation de bills privés concernant ces domaines. Un an après la mort de Macdonald, le successeur de celui-ci, Sir John Abbott, nomme Kirkpatrick lieutenant-gouverneur de l'Ontario, poste qu'il occupera cinq ans. Fait chevalier par la reine Victoria en 1897, il voue ses dernières années à des oeuvres de bienfaisance et communautaires. Il meurt à Toronto à l'âge de 59 ans.

Joseph-Aldéric Ouimet (1848 - 1916)



Au début de la Confédération, les gens dévoués à la cause publique, tant au Canada français qu'au Canada anglais, considéraient comme un honneur et un devoir de servir dans la Milice. Dans sa jeunesse, Joseph Aldéric Ouimet croyait fermement que la Milice était une institution importante, non seulement pour assurer la défense du territoire mais aussi pour fortifier, parmi la population, le sens d'une identité nationale. Si tout ceci semblait fondé lorsqu'il s'agissait de combattre les Indiens, les Américains ou les Fenians irlandais, l'utilisation de la Milice, y compris de régiments canadiens-français, contre Louis Riel plaça Ouimet et beaucoup d'autres officiers canadiens-français dans une position extrêmement délicate. Leur participation fut tournée en ridicule au Canada anglais et vivement critiquée par nombre de leurs compatriotes du Canada français. Ouimet aurait pu sortir amoindri, amer ou désabusé de cette expérience; loin de perdre courage, il persévéra et connut une brillante carrière de président de la Chambre, ministre du Cabinet et enfin juge.

Né à Sainte-Rose dans le comté de Laval, en 1848, Ouimet étudie au séminaire de Ste-Thérèse de Blainville, puis fait son droit à Montréal; après un bref passage dans le journalisme au *Nouveau Monde* et à *La Minerve*, il est reçu au barreau du Québec en 1870. Son cabinet d'avocat, spécialisé plutôt dans les causes civiles, prend de l'ampleur, et à 25 ans, Ouimet est élu à la Chambre des communes sous la bannière conservatrice. Dès le début, il annonce son intention de représenter les intérêts des Canadiens français au Parlement et de ne jamais voter en faveur d'une mesure qui lui semblerait contraire aux intérêts de ceux-ci. En 1874, le moment arrive où il doit tenir ces engagements, quand il se prononce nettement et avec éloquence en faveur de la grâce de Louis Riel. L'année suivante, la Chambre vote une motion déclarant vacant le siège gagné par Riel aux dernières élections. Ouimet refuse de suivre son chef Macdonald sur cette question et, en compagnie de quinze autres députés de la majorité, vote contre la motion avec l'opposition. Il fait de nouveau preuve d'une certaine indépendance en 1882 lorsqu'il vote en faveur d'une résolution libérale réclamant que le Canada soit investi des pouvoirs nécessaires pour négocier ses propres traités commerciaux sans être tenu de s'en remettre au gouvernement du Royaume-Uni.

Lors du second soulèvement de Riel en 1885, le ministre de la Milice, Adolphe Caron, veut que les Canadiens français jouent un rôle de premier plan dans les forces réunies pour écraser les rebelles. Il demande donc à Ouimet, qui commande le 65^e régiment de Montréal de trouver des volontaires pour partir dans le Nord-Ouest. En trois jours, Ouimet réunit près de 300 hommes prêts au combat. Le projet soulève alors l'enthousiasme, et la population vient par dizaines de milliers de personnes saluer le départ des troupes à la gare de chemin de fer. Le régiment de Ouimet se rend dans le Nord-Ouest où il se joint à l'*Alberta Field Force* commandée par un officier britannique à la retraite, Thomas Bland Strange. Le détachement a pour mission de prendre à revers les rebelles et d'empêcher que le combat ne gagne les tribus indiennes des plaines de l' Alberta connues pour leur ardeur belliqueuse. À Calgary, les

conflits ne tardent pas à surgir entre Ouimet et Strange, qui ne juge pas fondée la proposition de Ouimet de négocier avec l'évêque catholique de l'endroit le droit de passage jusqu'à Edmonton.

Ouimet est autorisé à regagner Ottawa pour siéger au Parlement et tenter d'obtenir des munitions et des vivres qui ont été retardés ou perdus. Son arrivée dans l'Est cause un grand émoi parmi les journaux de Toronto dont plusieurs ne se gênent pas pour l'accuser de désertion. Ouimet reçoit l'ordre de retourner à Calgary, mais à son arrivée, son régiment est déjà parti. Obligé de traverser les Prairies à cheval, accompagné seulement de deux guides indiens, Ouimet finit par retrouver le 65^e à Edmonton. Le général Strange part peu de temps après à la poursuite du chef indien Big Bear et des Cris responsables du massacre du lac à la Grenouille. Ouimet reçoit le commandement de Fort Edmonton où il s'assure rapidement la loyauté des Métis en leur fournissant des armes et en leur confiant des tâches exécutées auparavant par des colons anglais.

Le soulèvement terminé, Ouimet revient à Ottawa. Bien qu'il se soit porté volontaire pour combattre les rebelles, il s'oppose à l'exécution de Riel. Lorsque Riel est finalement pendu, une foule hargneuse se regroupe devant son domicile à Montréal pour dénoncer sa participation à l'écrasement de la rébellion. Ouimet comprend que l'exécution va avoir des effets désastreux au Québec pour le parti conservateur et vote en faveur d'une motion de censure déposée par les libéraux contre le gouvernement pour avoir fait exécuter Riel. Après les élections de 1867, envenimées par les suites de l'affaire Riel, Macdonald le désigne à la présidence de la Chambre des communes. Blake et les libéraux accueillent sa nomination avec satisfaction, y voyant là une reconnaissance de la justesse de leur position dans l'affaire Riel.

Après avoir occupé la présidence le temps d'une législature, Ouimet se retrouve simple député, mais pas pour très longtemps. Un scandale au sein du ministère des Travaux publics oblige en effet Hector Langevin à démissionner. Ouimet reprend le portefeuille des Travaux publics, devenant ainsi un des plus importants ministres québécois au cabinet. Entre 1891 et 1896, il demeure une personnalité influente au sein des divers cabinets qui se succèdent après la mort de Macdonald. Nommé à la magistrature avant les élections de 1896, il exercera jusqu' à sa mort, survenue à Montréal à l'âge de 67 ans.

Peter White (1838 - 1906)



La vie des pionniers ne fut jamais bien facile, mais elle comportait certains avantages, particulièrement pour ceux qui avaient la bonne fortune de se fixer dans un endroit appelé à se transformer en village ou même en ville. Les descendants de ces colons avaient encore plus de chance, car ils pouvaient profiter des fruits de la perspicacité de leurs ancêtres. Ce fut le cas de Peter White. Son père, qui se prénommaït aussi Peter, était originaire d'Édinbourg, en Écosse. Il commença à naviguer à l'âge de 14 ans puis se joignit au commodore James Yeo pour aider la Grande-Bretagne à vaincre les Américains lors de la guerre de 1812. À la fin des hostilités, White resta au Canada et travailla dans l'exploitation forestière le long de la rivière des Outaouais. En 1828, il choisit un emplacement qui lui plaisait au confluent de la rivière Muskrat et de la rivière des Outaouais, défricha le terrain et y construisit une cabane en rondins. D'autres colons vinrent l'y rejoindre et c'est ainsi que fut créé le village de Pembroke, où White finit par posséder une forge, un magasin général, un commerce de bois de construction ainsi que d'autres entreprises.

Peter White fils naît à Pembroke en 1838. Un peu avant son 13e anniversaire, il quitte l'école pour aller travailler à Ottawa. En 1858, Peter et son frère aîné Andrew prennent la direction de l'entreprise de bois de construction de leur père, dont ils font une affaire très prospère employant plus de cinquante personnes. Ils vendent les matériaux nécessaires à la construction des chemins de fer et aux chantiers navals alors en plein essor en Ontario, au Québec et dans le nord des États-Unis. C'est ainsi que Peter White devient un des hommes les plus riches de la région. Il est en outre actionnaire et président de l'une des premières entreprises commerciales canadiennes produisant et vendant de l'électricité, la *Pembroke Electric Light Company*.

Il se lance dans la politique au niveau municipal et devient président du conseil municipal de sa commune en 1870. Sa première tentative d'entrer au Parlement en 1872 se solde par un échec. Deux ans plus tard, il est élu mais aussitôt démis de ses fonctions sur la foi d'une pétition présentée par son adversaire qui l'accuse de pratiques électorales déloyales. White tente de regagner son siège lors de l'élection partielle provoquée par sa démission, mais il doit s'avouer vaincu une seconde fois. Finalement élu en 1876, il réussira à garder son siège lors des quatre élections générales suivantes. Partisan enthousiaste de la "politique nationale" de Macdonald, il sera pendant des années président du Comité permanent sur l'agriculture et l'immigration. White est le cinquième et dernier président de la Chambre désigné par Macdonald. Cette fois, comme toutes les autres, les Libéraux critiquent rituellement Sir John pour ne pas avoir tenu sa promesse de suivre l'usage britannique de réélire le président en poste. Wilfrid Laurier appuie la nomination de White mais en insinuant que la fidélité proclamée par les Conservateurs aux principes britanniques tels que la continuité à la présidence ne brille que le temps de l'élection pour être ensuite mise en veilleuse le soir même du scrutin. Cette fois, non seulement le gouvernement n'a pas demandé à Ouimet de continuer d'occuper ce poste, mais il a en outre négligé de faire appel au vice-président de la précédente

législature. Macdonald n'a toutefois pas tous les torts dans cette affaire puisqu'il avait demandé à deux reprises à White de devenir vice-président mais que celui-ci avait toujours refusé dans l'espoir d'obtenir un portefeuille ministériel.

Comme beaucoup de parlementaires canadiens-anglais de son époque, White ne connaît pas le français, ce qui ne le dérange pas beaucoup. En 1893, Louis Philippe Brodeur, lui-même un futur président, se met à parler français au cours d'une discussion portant sur une question de règlement. Le président White, incapable de comprendre ce qui se dit, demande simplement à Brodeur de "respecter s'il vous plaît le plus scrupuleusement possible le règlement de la Chambre."

White préside par ailleurs aux débats qui suivent l'adoption de la *Loi du Manitoba* abolissant les écoles séparées catholiques romaines dans cette province. En tant que président, il parvient à garder le silence sur cette question particulièrement explosive; toutefois, au cours des élections de 1896, il se déclare contre la politique conservatrice qui aurait obligé la province à restaurer les droits des catholiques en matière d'éducation. Il estime qu'aucune législation fédérale ne doit forcer la main des dirigeants d'une province sur un sujet de compétence aussi clairement provinciale que celui-là. Cette position se rapproche beaucoup de celle des Libéraux qui, avec Laurier à leur tête, gagnent les élections suivantes. Bien qu'il se soit dissocié de son parti sur cette question, il est battu dans sa propre circonscription. Résolu à regagner son siège, il se présente de nouveau lors d'une élection partielle en 1899 et des élections générales de 1900, mais sans succès. Il finit par se faire réélire en 1904, mais à cette époque sa santé est chancelante. Au cours de son dernier mandat, il ne participe que très rarement aux débats et même aux séances de la Chambre. White décède à l'âge de 67 ans à Clifton Springs, dans l'État de New-York, où il s'était rendu pour des soins médicaux.

James David Edgar (1841 - 1899)



*Les hommes attirés par la vie publique dans les années qui ont suivi la Confédération étaient d'une qualité exceptionnelle. L'un des plus remarquables, qui pourtant ne reçut jamais de portefeuille ministériel, fut James David Edgar. Avant l'âge de 30 ans, Edgar avait déjà été brillant étudiant en droit, chroniqueur juridique au journal *The Globe*, auteur d'essais sur la faillite, les contrats et le domaine immobilier, échevin municipal à Toronto et organisateur du Parti libéral en Ontario. Il portait en outre un intérêt particulier aux arts et aux belles lettres. En outre, bien peu d'hommes politiques ontariens de la fin du XIXe siècle ont prêté une oreille aussi attentive et sympathique au Canada français.*

Né en 1841 à Hatley, dans les Cantons de l'Est, J.D. Edgar est un descendant de la famille Edgar, originaire de Keithock, dans le Forfarshire, en Écosse. Après des études au collège de Lennoxville, puis dans les écoles privées de Québec et de Georgetown (Ontario), Edgar a passé la majeure partie de sa vie adulte à Toronto. Juriste, il est reçu au barreau du Haut Canada en 1864. Deux ans plus tard, il représente le quartier St-George au conseil municipal de Toronto. Après avoir travaillé à l'élection de George Brown et pour le compte du parti réformiste, Edgar se présente aux élections ontariennes de 1871. Il perd par seulement 4 voix mais réussit l'année suivante à entrer à la Chambre des communes.

Nommé whip par le chef libéral, Alexander Mackenzie, Edgar joue un rôle déterminant dans la chute du gouvernement conservateur à l'occasion du scandale du chemin de fer du Pacifique. Malgré la victoire libérale aux élections qui s'ensuivent, Edgar est battu dans sa propre circonscription. Il ne reviendra siéger au Parlement que onze ans plus tard, non pas faute d'avoir essayé mais plutôt à cause de la malchance, puisque à quatre reprises, seule une marge de quelques voix - cinq voix une fois - le séparera de son adversaire. Peu de temps après avoir formé leur gouvernement, les Libéraux lui confient la tâche d'aller négocier en Colombie-Britannique la prolongation du délai pour l'achèvement des travaux de construction du chemin de fer promis à cette province en échange de son adhésion à la Confédération. Au terme de plusieurs semaines de discussion, la Colombie-Britannique refuse tout changement et conteste le pouvoir d'Edgar d'agir au nom d'Ottawa.

Bien qu'il ait échoué dans sa mission, l'accord auquel les deux parties en arrivent finalement ressemble fort à sa propre proposition. En outre, il en aura assez appris sur le fonctionnement d'une société de chemin de fer pour fonder la sienne dès son retour à Toronto. Il espère obtenir le contrat de construction d'une ligne entre Toronto et le terminus est du Chemin de fer transcontinental au lac Nipissing, pour ouvrir de nouveaux territoires à la colonisation dans la région de Muskoka. Edgar tente de trouver des appuis aux niveaux tant fédéral que provincial, mais il n'est pas le seul sur les rangs et doit finalement s'incliner devant le choix de la société du "Grand Tronc". Son essai comme promoteur lui a au moins mis en main tous les outils nécessaires pour devenir le critique de son parti en matière de chemin de fer lorsqu'il réintègrera la Chambre des communes en 1884 à la faveur d'une élection partielle.

Au cours des années 1880, Edgar gagne considérablement du poids au sein du parti libéral ontarien. Il est l'un des premiers hommes publics à dénoncer les agissements de la *Protestant Protective Association*, dont il critique la bigoterie, l'intolérance et le caractère secret, tout en soulignant la fausseté de la thèse de la PPA qui prétend que les catholiques romains risquent de prendre le pouvoir dans la province. Edgar soutient que son parti et le pays ne gagneraient rien de bon à adopter la position extrémiste anti-française et anti-catholique de nombre de ses contemporains. Il plaide au contraire en faveur du développement d'une véritable conscience nationale fondée sur le respect des deux principaux groupes culturels et linguistiques.

Il aide en outre grandement le Parti libéral à définir sa position à l'égard de la Grande-Bretagne. Sa sympathie ne va pas plus à une fédération impériale qu'à l'annexion par les États-Unis, car il est plutôt favorable à l'accroissement graduel de l'autonomie du Canada, dont la première étape doit être la maîtrise de ses relations commerciales. Il sera ainsi l'un des principaux porte-parole de son parti à prôner le principe de réciprocité avec les États-Unis selon lequel les deux pays s'engageraient à imposer différents tarifs douaniers sur les marchandises en provenance d'Europe mais pratiqueraient le libre-échange pour tous les produits d'origine nord-américaine.

En dépit des nombreux services rendus à son parti, Edgar est exclu du gouvernement Laurier après les élections de 1896 pour être nommé à la présidence de la Chambre. L'opposition ne trouve pas beaucoup à redire à ce choix du fait que la question de la continuité ne se pose pas, le président White ayant été battu, et aussi parce qu'il est parfaitement naturel dans les circonstances, comme le reconnaît alors Sir Charles Tupper, de choisir pour la présidence un député du Parti libéral. Tupper dit toutefois regretter que Laurier n'ait pas jugé bon de respecter la tradition d'alternance entre Canadiens français et Canadiens anglais.

Outre son activité dans le milieu des affaires et dans le monde de la politique, Edgar collabore assez régulièrement à diverses revues juridiques et littéraires de son temps. Il publie même un recueil en poèmes de 1893 et remporte un prix à un concours de chants nationaux canadiens avec son hymne *This Canada of Ours*. Président de l'*Ontario Literary Society*, membre de la Société royale du Canada, il est fait chevalier par la reine Victoria. Malheureusement, il ne jouit pas d'une bonne santé lorsqu'il accepte de devenir président de la chambre, et il décède trois ans plus tard à l'âge de 57 ans.

Thomas Bain (1834 - 1915)



Tout le cérémonial et le décorum qui entourent la présidence sont destinés à singulariser et élever la charge ainsi qu'à forcer le respect des autres parlementaires et des gens de l'extérieur envers son titulaire. Certains, dans ces circonstances, ont du mal à rester humbles et à garder la simplicité pourtant essentielle à leur fonction. Ce ne fut jamais un problème pour Thomas Bain, qui était au contraire un homme extrêmement timide et modeste que son accession à la présidence de la Chambre des communes ne changea pas du tout. Il ne s'est jamais pris pour un personnage important ou distingué et était si peu enclin à parler de lui qu'on sait très peu de choses sur sa vie et sa carrière. Il trouvait en effet que sa vie avait été trop banale pour qu'il faille en parler.

Bain est né à Denny, dans le Stirlingshire en Écosse, en 1834. Trois ans plus tard, son père vend la ferme familiale et emmène sa femme et son jeune fils au Canada. Arrivés à Montréal, ils gagnent Toronto par bateau et s'installent finalement dans une ferme de cent acres dans le canton de West Flamboro, comté de Wentworth. Il mène alors la vie rude de tous les fils de cultivateurs dont les horizons en matière d'éducation sont, par la force des choses, fort limités. Son père tente de suppléer à cette carence en l'encourageant à lire les ouvrages des meilleurs écrivains anglais. Peut-être ceci explique-t-il le caractère précis et net de son style oratoire qui faisait de ses discours des modèles de concision.

Bain entame sa carrière politique, dans les années 1860, par une élection au conseil du comté de Wentworth, dont il deviendra le premier magistrat par la suite. Il est alors choisi par les Libéraux comme candidat pour représenter le comté lors des élections générales de 1872. Il sera le député de Wentworth durant les 28 années qui suivent, remportant sept fois de suite le siège avant de prendre sa retraite. À l'exception de sa présidence, Bain est resté tout le temps un simple député essentiellement préoccupé par les questions agricoles. Aussi, lorsque les Libéraux prennent le pouvoir en 1896, il est choisi pour présider le Comité sur l'agriculture et la colonisation.

À cette époque, les comités ne sont pas aussi actifs qu'aujourd'hui, ce qui n'empêche pas Bain de prendre son rôle à coeur. Sous sa direction, le comité étudie le problème du transport réfrigéré dans le but de faciliter l'exportation des denrées périssables. Il examine aussi les problèmes de discrimination en matière de fret ferroviaire et les possibilités de modifier la réglementation de la quarantaine afin de rendre plus aisée l'entrée au pays des chevaux et du bétail de race. Les fermiers acceptant mal qu'un règlement américain leur impose de faire enregistrer leur cheptel aux États-Unis pour avoir le droit de l'expédier en Angleterre, le comité demande au ministre de l'Agriculture de négocier la modification de ce règlement.

Normalement, Bain n'aurait jamais dû accéder à la présidence de la Chambre, mais le décès de J.D. Edgar survenu en juillet 1899 pose à Laurier un sérieux problème. Conformément à l'usage qui semblait être établi, Laurier aurait dû choisir, pour succéder à Edgar, un député francophone : le vice-président L.P. Brodeur semblait donc tout désigné. Mais comme le président du Sénat est alors un Canadien français, tout comme le premier ministre, Laurier

décide de nommer un Canadien anglais pour terminer le mandat d'Edgar. Étant le député le plus ancien et le plus expérimenté de la Chambre des communes, Bain semble tout indiqué pour présider aux délibérations de la dernière session de la 8e législature. Les discours de nomination et d'acceptation seront, à l'image du personnage, les plus brefs et les plus simples que la Chambre ait jamais eu à entendre en de telles circonstances.

L'élection de Bain à la présidence mérite d'être soulignée pour d'autres raisons. Il est en effet le premier et le seul agriculteur à avoir été président de la Chambre des communes, le premier à ne rester en poste que pendant une partie d'une législature et enfin le premier dont la nomination ait été acceptée sans le moindre commentaire négatif de la part de l'opposition. Bien que ne parlant pas le français, il estime, contrairement à certains de ses prédécesseurs, peu souhaitable que le président d'une assemblée bilingue soit unilingue. Dans un discours à ses commettants, prononcé peu de temps après son élection comme président, il constate d'ailleurs que le français est de moins en moins utilisé en Chambre, la plupart des députés francophones comprenant l'anglais alors que rares sont les députés anglophones qui comprennent le français.

Après avoir quitté la vie publique, il se consacre essentiellement à la direction des deux entreprises dont il est le président, la *Landed Banking and Loan Company* et la *Malcom and Souter Furniture Company*. Il décline même, en 1902, un poste de commissaire du *Temiskaming and Northern Railway*. Il meurt à Dundas à l'âge de 81 ans.

Louis Philippe Brodeur (1862 - 1924)



Louis-Philippe Brodeur a été pendant plus de trente ans un des personnages importants de l'histoire politique canadienne, d'abord comme député fédéral, puis comme président de la Chambre des communes, ministre, juge de la Cour suprême et enfin lieutenant-gouverneur du Québec. Ardent militant libéral, il mit sa vie publique au service de Laurier, de l'Empire britannique, de sa province et de son pays. Bien que son père eût pris part à la rébellion de 1837 et que sa grand-mère maternelle, elle aussi dans le camp des rebelles, eût même trouvé la mort à la bataille Saint-Charles, Brodeur parlait souvent du patriotisme des Canadiens français et de leur fidélité à la Couronne. Il soutint toujours que le soulèvement du Bas Canada n'avait pas été dirigé contre celle-ci mais contre la mauvaise administration coloniale des autorités britanniques.

Né en 1862 à Beloeil, au bord de la rivière Richelieu, dans le comté de Rouville, Brodeur fréquente le séminaire de St-Hyacinthe, puis entreprend des études de droit à Montréal. Avant d'être admis au barreau, il fait du journalisme politique pour le compte de *La Patrie* et de *l'Électeur* et devient même rédacteur en chef du journal libéral *Le Soir*. Élu député au parlement fédéral à l'âge de 29 ans sous la bannière libérale, il siège dans l'opposition jusqu'à la victoire de son parti en 1896.

Brodeur ne reçoit pas de portefeuille ministériel immédiatement, car beaucoup d'autres députés libéraux du Québec peuvent prétendre à cet honneur avant lui. Laurier lui demande plutôt d'assumer la vice-présidence de la chambre. Il deviendra ainsi, après les élections de 1900, le premier vice-président à accéder à la présidence. Il aspire toutefois à jouer un rôle plus actif au sein du gouvernement et en janvier 1904, Laurier accède à ses désirs en le nommant ministre du Revenu de l'Intérieur. Brodeur fait adopter une loi anti-trust afin de protéger les producteurs de tabac contre le monopole de l'*American Tobacco Company*, qui obligeait, par contrat, les tenanciers de débits de tabac à ne vendre en magasin que ses propres produits.

En 1906, Brodeur reçoit un portefeuille plus important, celui de la Marine et des Pêcheries, où il s'occupe entre autres de mettre sur pied la Commission des ports de Montréal et d'apporter plusieurs améliorations à la navigation sur le Saint-Laurent. Depuis des années, ce ministère constituait un poste stratégique pour la pratique du népotisme politique, et ses titulaires successifs avaient souvent eu à répondre à des accusations de détournement de fonds et de corruption. En 1908, le gouvernement forme une commission royale d'enquête présidée par le juge W.G.P. Cassels qu'il charge d'examiner l'activité du ministère. Dans son rapport, la commission note avec satisfaction les réformes apportées par Brodeur.

Progressivement, Laurier confie à Brodeur de plus en plus de responsabilités dans le domaine des relations internationales et des affaires impériales. Brodeur est donc appelé à participer à la Conférence impériale de Londres de 1907. De là, il se rend en compagnie de W. S. Fielding à Paris où tous deux négocient et signent un accord commercial avec la France. En 1909, il représente le Canada à la Conférence impériale sur la défense où l'on discute de la politique navale à tenir dans tout l'Empire. Brodeur y adopte la ligne de conduite qui

devait devenir la politique libérale traditionnelle, à savoir le refus par le Canada de verser des contributions directes pour une marine entièrement placée sous l'autorité britannique; il ajoute même que son pays préférerait posséder sa propre marine. Dès son retour au Canada, il prépare un projet de loi à cet effet, qui sera déposé par Laurier en 1907.

Dès 1911, la Marine canadienne compte 233 hommes et deux croiseurs, un sur chaque côte. La question de la marine nationale contribuera finalement à la chute du gouvernement Laurier, nombre de Canadiens anglais préférant suivre sur ce point la politique conservatrice de contribution directe à la Marine impériale et les Canadiens français craignant qu'une marine nationale, si minuscule soit-elle, n'entraîne le Canada dans les guerres où pourrait s'engager la Grande-Bretagne.

La controverse soulevée par cette question précipitera d'ailleurs le départ à la retraite de Brodeur pour raisons de santé. En 1911, Laurier le nomme à la Cour suprême où il acquiert la réputation d'un juriste prudent et travailleur. De nouveau aux prises avec des problèmes de santé, il doit démissionner en 1923, et au mois d'octobre de la même année il est assermenté dans la charge moins exigeante de lieutenant-gouverneur du Québec. Cet honneur vient couronner magnifiquement une remarquable carrière publique, mais Brodeur n'a malheureusement guère le temps d'en profiter, la mort le frappant dès le jour de l'An 1924 à Québec, à l'âge de 61 ans.

Napoléon Antoine Belcourt (1860 - 1932)



Si pour certains l'accession à la présidence de la Chambre des communes représente l'apogée de leur carrière politique, pour d'autres elle ne marque qu'une étape vers des postes plus en vue comme ceux de ministre, juge, diplomate ou même gouverneur général. Napoléon-Antoine Belcourt est celui qui, depuis la Confédération, a le moins longtemps occupé le fauteuil du président, entre mars et septembre 1904, soit durant les sept derniers mois de la 9e législature. C'est seulement après sa nomination au Sénat en 1907 que son action en faveur des droits du français en Ontario fit de lui un des hommes politiques les plus connus de cette province.

Bien que né à Toronto en 1860, Belcourt est issu d'une vieille famille canadienne-française. Élevé à Trois-Rivières où il fréquente le séminaire Saint-Joseph, Belcourt étudie ensuite le droit à l'université Laval avant de commencer à exercer la profession à Montréal en 1882. Deux ans plus tard, il déménage à Ottawa où il devient l'un des rares avocats plaidant aussi bien en Ontario qu'au Québec. Il entre à la faculté de droit de l'Université d'Ottawa en 1891, et, de 1894 à 1896, est procureur de la Couronne dans le comté de Carleton. Durant de nombreuses années, il sera propriétaire du journal *Le Temps* dont il se servira pour appuyer Laurier et les Libéraux.

Belcourt se présente pour la première fois sous la bannière libérale en 1891 mais sans succès. Continuant néanmoins à travailler au sein du parti, il est finalement élu député d'Ottawa en 1896. Il ne se fait pas remarquer immédiatement à la Chambre mais ne rate jamais une occasion de parler en faveur des Canadiens français et de la communauté franco-ontarienne. En 1901, alors qu'il visite le *Colonial Institute* de Londres, il assiste à une conférence donnée par quelque éminent spécialiste britannique qui qualifie d'étranges les coutumes et habitudes des "habitants" francophones du Canada. Belcourt réplique sur le champ par une apologie passionnée de l'histoire, de la littérature et de la culture canadiennes-françaises ainsi que du rôle des Canadiens français dans l'évolution politique et parlementaire du Canada. En fait, il consacra toute sa vie à tenter de faire mieux comprendre le Canada français au Canada et à l'étranger.

Devenu, une fois sénateur, un des chefs de file du mouvement en faveur des écoles bilingues séparées en Ontario, il préside le premier congrès franco-ontarien qui se réunit en 1910 pour décider des mesures à adopter pour faire échec à la politique du gouvernement ontarien visant à décourager l'usage du français dans les écoles. En juin 1912, le ministère de l'Éducation de l'Ontario propose l'adoption du règlement 17, qui restreint considérablement l'usage du français comme langue d'enseignement tant dans les écoles publiques que catholiques. La proposition provoque une levée de boucliers sans précédent et une manifestation organisée à Ottawa réunit 7000 personnes. La tension est si vive qu'on craint à tout moment des émeutes, alors que les forces de l'ordre affrontent des mères canadiennes-françaises armées d'épingles à chapeaux.

Belcourt se fait le porte-parole des protestataires tout en insistant pour qu'ils aient recours à

des moyens politiques et légaux pour faire valoir leurs doléances. Il plaide même contre le règlement 17 en Cour suprême de l'Ontario en 1914 mais perd sa cause. Il renouvelle sa démarche, cette fois auprès de la cour d'appel de dernière instance, soit le Comité judiciaire du Conseil privé de Londres, arguant que non seulement le règlement 17 dépasse les pouvoirs d'une assemblée législative provinciale, mais qu'il constitue une violation des droits fondamentaux en enlevant aux contribuables le droit d'exiger que les taxes scolaires qu'ils payent soient utilisées suivant leurs désirs. Il ajoute que le règlement vise à priver des citoyens de l'usage de leur langue maternelle et des parents du droit de choisir la langue d'enseignement de leurs enfants. Il demande donc à la cour de déclarer purement et simplement le règlement non valide. La cour rejette son argumentation, mais les protestations de Belcourt et d'autres citoyens n'auront pas été totalement inefficaces, car le règlement 17 ne sera jamais appliqué dans son intégralité.

Belcourt s'est aussi beaucoup intéressé aux questions internationales. Dès 1906, il demande en Chambre que soit élargie *l'Entente cordiale* afin de permettre aux États-Unis et au Japon d'y participer. Mais dans ce domaine également, c'est seulement après avoir été admis au Sénat qu'il laissera son empreinte. Il est nommé ministre plénipotentiaire à la Conférence inter-alliée de Londres en 1924 et il préside en 1925 la réunion de l'Union interparlementaire qui se déroule à Ottawa. En outre, il est souvent appelé à faire des commentaires ou à donner son avis sur des questions d'ordre international, juridique ou constitutionnel. Il s'éteint à son chalet du lac Blue Sea, près d'Ottawa, à l'âge de 71 ans.

Robert Franklin Sutherland (1859 - 1922)



Les qualités exigées d'un président de la Chambre des communes s'apparentent beaucoup à celles que l'on s'attend à trouver chez un juge ou un arbitre, à savoir l'impartialité, l'indépendance, la fermeté, le souci d'équité, la dignité et le bon sens. Rares ont été les présidents dont la personnalité s'accordait aussi bien à la fonction que celle de Robert Franklin Sutherland. Sa carrière ultérieure de magistrat devait confirmer ses dons de médiateur et d'arbitre.

Né à Newmarket (Ontario) en 1859 de parents écossais et irlandais, Sutherland est élevé à Windsor où il fait ses études secondaires. Diplômé des universités de Toronto et Western Ontario, il est reçu au barreau en 1886 et commence à exercer son métier d'avocat à Windsor. Élu au conseil municipal, il brigue sans succès l'élection à la mairie mais décroche l'investiture du Parti libéral dans North Essex pour les élections fédérales de 1900. Sa carrière politique vient bien près de s'achever dès ce moment, car au cours de la campagne, il doit se défendre contre l'accusation d'appartenir à la *Protestant Protective Association*. Son adversaire exhibe en effet une carte de membre de la PPA sur laquelle figure la signature de Sutherland. Ce dernier soutient qu'il s'agit d'un faux, tout en reconnaissant avoir assisté à une réunion de cette association extrémiste dans le but de se renseigner sur ses objectifs. Il affirme qu'après avoir pris connaissance de la position anti-catholique virulente adoptée par l'association, il n'a plus voulu en entendre parler. La campagne connaît plus que sa ration habituelle de calomnies, ce qui n'empêche pas Sutherland, de sortir vainqueur dans une circonscription qui compte un nombre assez important de Canadiens français et de catholiques.

À la Chambre des communes, Sutherland fait peu de discours, se contentant d'intervenir à l'occasion sur des problèmes de transport, d'immigration et de défense. Il s'applique avec bonheur à défendre les intérêts de sa circonscription et dès la fin de son premier mandat, il peut se vanter d'avoir réussi à convaincre le gouvernement d'abolir l'interdiction de pêcher le poisson à chair blanche pendant certains mois de l'année dans la rivière Détroit et le lac St. Clair, d'avoir amélioré les installations servant aux bureaux de poste et aux bureaux des contributions directes dans sa circonscription et d'avoir ouvert une station d'engraissement de la volaille à Sandwich où les cultivateurs peuvent obtenir renseignements et conseils sur la façon d'accroître leur productivité. Il a en outre pu obtenir plusieurs subventions pour l'amélioration de jetées et pour des travaux de dragage.

Lorsqu'il est réélu en 1904, Sutherland a appris suffisamment de français pour utiliser cette langue dans quelques discours durant sa campagne. Quand il est élu à la présidence, il est le premier titulaire anglophone à prononcer une partie de son discours d'acceptation en français. Avidé de lecture, il peut aussi bien donner une conférence à la Société littéraire d'Ottawa sur le tempérament écossais tel que l'a représenté dans ses oeuvres Robert Louis Stevenson, que parler de sujets constitutionnels et politiques, auquel cas il prend soin de toujours tenter d'éclairer ses auditeurs sur les différents aspects d'une question plutôt que de les persuader du bien-fondé des politiques adoptées par l'un ou l'autre parti. Originaire de Win-

dsor, il se trouvera être un des présidents canadiens les mieux connus aux États-Unis, où il sera invité à plusieurs reprises à donner des conférences dans diverses villes, généralement sur le sujet de la réciprocité ou des relations canado-américaines.

Sutherland s'acquitte si bien de sa charge de président que Laurier lui demande d'accepter un second mandat après les élections de 1908. Sutherland décline son offre mais en lui suggérant de donner un statut et des pouvoirs plus grands au président afin de rendre la fonction plus attirante. En octobre 1909, Sutherland est nommé à la Haute cour de justice de l'Ontario où il s'impose rapidement comme l'un des magistrats les plus brillants de la province. Il est souvent appelé à présider les comités de conciliation formés pour régler des conflits de travail. On lui demandera même de concilier deux factions d'une congrégation presbytérienne de Toronto.

La tâche la plus difficile qu'il ait dû assumer, cependant, sera celle de présider les travaux d'une commission royale de l'Ontario chargée d'étudier la faisabilité et l'opportunité d'implanter dans la province un réseau de chemins de fer en étoile. L'enquête dure plus d'un an, et la Commission, après avoir examiné nombre de mémoires très techniques, se prononce finalement contre le projet, ce qui vaut au juge Sutherland les critiques acerbes des puissants promoteurs du projet dans le monde des affaires. La mort viendra le frapper à l'âge de 63 ans, alors qu'il est encore juge à Toronto.

Charles Marcil (1860 - 1937)



La conduite d'un député est en général dictée par ses responsabilités envers son parti, ses électeurs, son pays ainsi qu'envers sa propre conscience. Il incombe à chaque député de décider de la priorité qu' il entend donner à chacune de ces responsabilités. Charles Marcil ne chercha jamais à s'excuser d'être à Ottawa pour représenter d'abord et avant tout les intérêts de ses commettants. Les électeurs de Bonaventure, en Gaspésie, le lui rendirent bien puisqu'ils le réélurent dix fois de suite au Parlement fédéral. Les 37 ans qu'il a passés à la Chambre des communes ne constituent pourtant pas un record, bien que peu de députés aient siégé si longtemps sans recevoir un jour un portefeuille ministériel. La seule fois que Marcil aurait pu accéder à un poste comportant plus de pouvoirs que celui de président fut lorsque Laurier lui proposa avant les élections de 1911 de devenir le prochain lieutenant-gouverneur du Québec. Mais il déclina l'invitation alléguant qu'il n'avait pas les moyens financiers qui lui permettrait d'assumer cette tâche.

Marcil est né à Ste-Scholastique le premier juillet 1860. De mère irlandaise, il appartient, par son père, à la 9^e génération des descendants d'André Marcil, arrivé à Québec vers 1670. Il doit quitter l'école encore jeune à la suite du décès de son père et fait toutes sortes de métiers afin d'assurer la subsistance de sa mère et de ses jeunes frères et soeurs, pour finalement entrer au *Montreal Gazette* en 1880 comme journaliste. Il continuera dans cette voie pendant les vingt années suivantes pour le compte de divers journaux montréalais. Devenu à un moment courriériste parlementaire à l'Assemblée législative du Québec, il s'intéresse de plus près à la politique provinciale et se porte même candidat libéral aux élections de 1897. Battu, il gagnera cependant un siège trois ans plus tard à la Chambre des communes. Ce sera d'ailleurs sa seule défaite électorale.

La popularité de Marcil dans sa circonscription s'explique aisément par la facilité avec laquelle il semble obtenir des fonds pour financer des travaux de toutes sortes. En 1904, il se vante, durant la campagne, d'avoir permis la réalisation de projets d'une valeur atteignant le chiffre faramineux pour l'époque de 609 438 \$. Son habileté à obtenir des faveurs pour sa circonscription faillit même lui coûter son poste de président.

Après les élections de 1908, Laurier propose Marcil pour la présidence de la Chambre des communes. Or, il se trouve que plusieurs conservateurs ontariens ont décidé de s'en prendre à la tendance du Parti libéral à se servir des fonds publics pour séduire les électeurs. Ils trouvent que le cas de Marcil résume bien la situation. Par contre, plusieurs Québécois au sein du caucus conservateur pensent que l'attaque dirigée contre Marcil n'a pas seulement à voir avec sa capacité de profiter des largesses du gouvernement. Ils s'opposent donc à toute mesure visant à lui contester la présidence. Le chef conservateur d'alors, Robert Borden, adopte une position de compromis entre les points de vue défendus par les deux factions de son caucus. Il reconnaît que Marcil s'est fort bien acquitté de sa tâche de vice-président lors de la présente législature, mais fait remarquer à quel point il est incongru de songer à confier la présidence à quelqu'un qui doit tant aux ministres pour les faveurs accordées à ses électeurs.

À la fin, la pratique habituelle d'élire unanimement le président, est à nouveau observée.

Devenu président, Maril compense son manque d'instruction et de formation juridique par son caractère enjoué et accommodant. Connu de tous auparavant sous le surnom de «Charlie», il entend rester tout aussi accessible, sauf lorsqu'il préside les travaux de la Chambre bien entendu. Il exerce sa charge jusqu'à la chute des Libéraux aux élections de 1911. Il a d'abord quelques difficultés à s'habituer à siéger dans l'opposition mais trouve rapidement dans la politique municipale un exutoire à son énergie. Tout en conservant son siège aux Communes, il se fait élire au conseil municipal de Montréal comme représentant du quartier Notre-Dame de Grâce en 1918. Il siège par la suite à la commission nommée pour administrer les affaires civiles jusqu'à ce que soit implanté un nouveau régime d'administration municipale en 1921. Au retour des Libéraux au pouvoir sous la direction de Mackenzie King, il est nommé président du caucus, poste qu'il occupera pendant une dizaine d'années.

Quoiqu'intéressé au premier chef par les problèmes de sa circonscription, Charles Maril sut néanmoins servir son parti, notamment sur les questions de la réciprocité avec les États-Unis, de l'usage du français en Ontario, de la conscription, des tarifs douaniers et sur divers autres sujets. Il eut parfois quelques problèmes de conscience à résoudre comme en 1923 lorsqu'il adopta une position qui ne correspondait pas à celle de son parti en demandant que le Canada expulse le consul du Mexique afin de protester contre la prétendue discrimination exercée à l'endroit de l'Eglise catholique dans ce pays. Il fut assurément un homme de parti et de conscience. Il était normal, toutefois, que la dernière fois qu'il ait pris la parole en Chambre, ce soit pour remercier le ministre des chemins de fer d'avoir réouvert les ateliers de réparation et les gares du CN à New Carlisle, Gaspé et dans d'autres localités de sa circonscription. Maril mourut à Ottawa à l'âge de 76 ans.

Thomas Simpson Sproule (1843 - 1917)



Fondé en Grande-Bretagne pour perpétuer le souvenir de la "révolution glorieuse" et de la bataille de Boyne qui permirent d'assurer la succession des protestants sur le trône d'Angleterre, le Loyal Orange Order avait officiellement pour mission au Canada, au XIXe siècle, la défense de la chrétienté protestante et de l'unité de l'Empire britannique. Cet ordre se distingua plutôt à vrai dire par sa lutte contre le catholicisme et les Canadiens français, notamment dans le domaine de l'éducation. Or, Thomas Sproule n'était pas un simple orangiste. Après avoir été pendant cinq ans Grand maître impérial, il devint en 1906 le président du Grand conseil impérial orangiste. Il plaçait sa loyauté envers l'ordre des Orangistes au-dessus de l'obéissance à son parti, comme l'a prouvé son refus d'appuyer la position adoptée par les Conservateurs sur la question des écoles françaises au Manitoba dans les années 1890.

Sproule est né en 1843 dans une ferme située près de Mall, en Ontario, sept ans après que son père eut émigré d'Irlande. Adolescent, il aide ses parents à défricher la terre, installer des clôtures et s'occuper du bétail. Après avoir fréquenté l'école dans le comté de Grey, il va étudier à l'Université du Michigan puis interrompt ses études pendant plusieurs années pour travailler, avant de s'inscrire en médecine à Toronto. Une fois ses études terminées, il commence à pratiquer à Markdale, en Ontario, et ne tarde pas à se faire une clientèle dans tout le comté. Il acquiert rapidement une pharmacie et des intérêts dans une minoterie, un commerce de bois de construction et d'autres entreprises. En outre, il exploite une grande ferme où il élève du bétail de race Shorthorn.

Élu en 1878 à la Chambre des communes sous la bannière des Conservateurs, Sproule appuie la politique de John A. Macdonald sauf sur les questions de langue et de religion. En 1890, l'Assemblée législative du Manitoba adopte une loi qui met un terme au double système d'éducation constitué jusqu'alors par les écoles protestantes et catholiques. Cet acte déclenche toute une série de batailles sur la scène politique et devant les tribunaux qui aboutissent en 1896 à la présentation en Chambre par le gouvernement conservateur d'un projet de loi visant à réinstaurer des écoles catholiques subventionnées. Sproule explique qu'il ne peut en conscience voter pour cette mesure, et il aide les Libéraux à en retarder l'adoption jusqu'aux élections suivantes. Il conserve son siège lors du raz-de-marée libéral de 1896 et finit par rentrer dans les bonnes grâces de son parti à cause des sévères critiques qu'il adresse en chambre à Laurier pour sa politique d'immigration qui, selon lui, fait du Canada le dépotoir de tous les autres pays du monde. Il se prononce aussi en faveur de l'abolition du français dans les écoles de l'Ontario et en 1903, il s'opposera à ce qu'on développe l'usage du français dans l'administration publique fédérale.

Après la défaite de Laurier en 1911, le nouveau premier ministre Robert Borden le choisit pour occuper les fonctions de président. Compte tenu des convictions profondes manifestées par le personnage, Laurier fait un discours remarquablement mesuré pour exprimer sa surprise devant un tel choix, en se gardant bien de mentionner l'appartenance de Sproule à

l'ordre des Orangistes ou d'insinuer qu'il ne s'acquitterait pas consciencieusement de sa charge. Il se contente de dire que Sproule personnifie la quintessence du torysme et d'espérer qu'il laissera de côté ses opinions personnelles en tant que président. C'est ainsi que déjà malade et âgé de 68 ans, Sproule se trouve investi de cette lourde charge.

Depuis le temps qu'il habitait Ottawa, il n'avait pas appris de français, mais dès qu'il accède à la présidence, il se met en tête d'en apprendre assez pour pouvoir réciter les prières dans cette langue deux fois par semaine en chambre. Il engage donc un professeur de français afin d'apprendre les prières phonétiquement. Malheureusement, il ne pourra jamais faire la distinction entre les sons «au» et «eu» et l'assistance francophone avait du mal, paraît-il, à réprimer un sourire lorsqu'elle l'entendait dans le Notre Père prononcer le mot «cieux» comme s'il s'était agi de «seau»!

Ces difficultés de prononciation devaient toutefois se révéler bien futiles en comparaison de celles qui l'attendaient. En 1913, il a la malchance de présider au débat-marathon sur le projet de loi présenté par les Conservateurs à propos de la marine. Les délibérations durent exactement 36 jours. Il faut dire que la question soulève d'intenses passions chez les députés dont certains refusent de s'adresser la parole entre eux. La règle de clôture n'existe pas alors et à un moment du débat, la Chambre siégera jour et nuit pendant deux semaines d'affilée, hormis le dimanche et les deux heures de pause accordées pour le déjeuner. La patience n'ayant jamais été son fort, Sproule ne trouve pas cette façon d'agir à son goût et finit par imposer, pour la première fois dans l'histoire de la présidence, la pire sanction dont dispose un président, en rappelant à l'ordre, par son nom, un député ayant provoqué du désordre.

Ayant de plus en plus d'ennuis de santé, Sproule est finalement nommé par Borden au Sénat en décembre 1915. Il meurt deux ans plus tard à Markdale, à l'âge de 74 ans.

Albert Sévigny (1881 - 1961)



En politique comme dans nombre d'autres carrières, mieux vaut, si l'on veut réussir, ne pas faire cavalier seul. Les honneurs et les récompenses matérielles vont en effet plus souvent aux "suiveurs" qu'aux rares personnes qui sont prêtes à se dissocier de leur parti sur une question ou, comme Albert Sévigny, à résister à la volonté exprimée par la majorité des gens de leur milieu. Depuis 1896, le parti fédéral dominant au Québec était le Parti libéral. D'autres partis, réussirent à l'occasion à faire élire quelques-uns des leurs, mais en règle générale la carrière des députés conservateurs du Québec fut de courte durée. Le cas d'Albert Sévigny en témoigne exemplairement : sa carrière politique s'acheva plus tôt que prévu en raison de sa position en faveur de la conscription.

Né en 1881 à Tingwick, dans la paroisse de Saint-Patrice d'Arthabaska, Sévigny fait des études aux séminaires de Nicolet et de Valleyfield avant d'obtenir un diplôme de droit à l'Université Laval. Il ouvre un cabinet d'avocat à Québec en 1905 et se présente comme candidat conservateur à l'Assemblée nationale deux ans plus tard. Ayant été battu, il s'intéresse de plus près au mouvement nationaliste dirigé par Henri Bourassa. Les Nationalistes s'opposent alors à la politique libérale visant à créer une marine canadienne, car ils craignent la participation du Canada à des guerres où serait mêlée la Grande-Bretagne. Au cours des élections de 1911, Conservateurs et Nationalistes du Québec concluent une alliance électorale officieuse qui leur permet de remporter 27 sièges, dont celui de Dorchester gagné par Albert Sévigny. Les Nationalistes ne détiennent cependant pas la balance du pouvoir comme ils l'ont espéré, les Conservateurs ayant obtenu suffisamment de sièges dans le reste du pays pour gouverner sans eux.

Une fois élu, Sévigny et d'autres nationalistes adoptent un point de vue plus modéré et rejoignent les rangs des Conservateurs. En 1914, Sévigny appuie sincèrement l'effort de guerre consenti par le Canada. Il est nommé en 1915 vice-président et un an plus tard, soit à l'âge de 34 ans, président de la Chambre des communes, après le départ de Sproule pour le Sénat. Laurier ne peut s'empêcher de souligner le changement d'attitude qui s'est opéré chez Sévigny depuis son élection et l'ironie du sort qui veut qu'un nationaliste comme lui succède à un orangiste comme Sproule.

Plus la guerre avance, plus Borden pense qu'il faut instaurer le service militaire obligatoire. Il demande donc à Sévigny d'entrer au Cabinet afin d'essayer de convaincre ses concitoyens québécois de l'urgence de la situation. À l'époque, les députés qui acceptent un portefeuille perdent automatiquement leur siège et doivent donc se présenter à une élection complémentaire. Les Libéraux lui opposent Lucien Cannon, l'un des meilleurs organisateurs de campagne du parti qui prend le risque de démissionner de son siège à l'assemblée provinciale pour tenter de lui faire échec. La lutte est acharnée entre les deux adversaires et dominée par la question de la conscription, les deux partis ayant lancé toutes leurs forces dans la bataille. Les discours enflammés des deux candidats sont régulièrement suivis par une foule nombreuse d'électeurs enthousiastes. Sévigny en sort vainqueur avec 274 voix d'avance sur son

adversaire, ce qui, selon lui, montre qu'il se trouve au Québec des gens pour approuver la conscription.

En juin 1917, Borden dépose le projet de la loi sur la conscription. Parmi tous les députés canadiens français, seuls trois, dont Sévigny, votent en faveur. Laurier demande aussitôt leur démission. Lors des élections générales qui suivent, en décembre de la même année, le thème dominant de la campagne est encore la question de la conscription. Mais cette fois, Sévigny est battu, aussi bien à Dorchester qu'à Westmount-Saint-Henri, et le Québec n'élit pas un seul conservateur. Épuisé et déçu, Sévigny démissionne de son poste de ministre et redevient avocat à Québec. Dans sa lettre de démission, il félicite Borden d'avoir tenté de maintenir l'unité du pays et condamne Laurier pour l'avoir divisé sur le problème de la conscription.

La position de Sévigny sur la conscription lui a donc coûté sa carrière politique. Il sera néanmoins nommé en 1921 par Arthur Meighen à la Cour supérieure du Québec où il restera 39 ans et dont il deviendra le juge en chef adjoint en 1933, puis le juge en chef en 1942. Il continue de s'intéresser à la chose publique, mais là encore ses prises de position le mettent toujours en marge de la majorité de ses concitoyens. Ainsi, en 1943, dans un discours adressé au Barreau du Québec, il critique le système d'éducation en place au Québec dont les lacunes dans les domaines commercial, technique et scientifique empêchent, dit-il, les Canadiens français de jouer le rôle qui devrait leur revenir dans le contrôle de leur société. Il souhaite notamment qu'on mène une étude sur les systèmes d'enseignement en vigueur aux États-Unis et dans les autres provinces canadiennes, et ses vues suscitent de vives critiques dans les journaux. En avance sur son temps, il ne sera suivi que vingt ans plus tard, quand seront entreprises les grandes réformes du système scolaire des années 60. Il exercera ses fonctions de juge jusqu'à ce que la maladie l'oblige à prendre sa retraite en mars 1961. Il meurt deux mois plus tard à Québec à l'âge de 80 ans.

Edgar Nelson Rhodes (1877 - 1942)



L'édifice du Parlement que nous connaissons aujourd'hui a remplacé celui qui fut détruit par un incendie en 1916. Edgar N. Rhodes était président de la Chambre lorsqu' il fut reconstruit et on lui doit plusieurs modifications aux plans d'origine. Ainsi, il fit élargir le couloir menant du bureau du président à la Chambre pour qu'il y ait assez de place pour former un cortège de style britannique pour l'entrée du président en Chambre. Il demanda également qu'on prévoie une entrée séparée pour le président sur le côté ouest de l'édifice. À l'extérieur de cette porte, les sculpteurs de l'époque, qui généralement ne reproduisaient pas de vrais personnages, le représentèrent sous la forme d'une gargouille joufflue munie d'un pince-nez.

D'ascendance écossaise-irlandaise, Rhodes naît en 1877 à Amherst, où son père est homme d'affaires. Il étudie à l'Académie d'Amherst, à celle d'Horton, à l'Université Acadia et à l'Université Dalhousie, où il obtient un diplôme en droit, en 1902. Rhodes sera un grand sportif toute sa vie: étoile de rugby à Acadia et à Dalhousie, il ne cessera de jouer au golf, au tennis et d'aller à la pêche le plus souvent possible. Après avoir ouvert et dirigé avec succès un cabinet d'avocats à Amherst, il se présente aux élections fédérales de 1908, sous la bannière des Conservateurs. La circonscription de Cumberland est un château fort libéral depuis 1896, et son adversaire, J.L. Ralston, fait partie de la jeune élite du Parti libéral, ce qui n'empêche pas Rhodes de remporter la victoire par quelque 500 voix et de conserver son siège jusqu'en 1921.

En 1916, Borden lui propose de devenir président adjoint et président de comités. Un an plus tard, Rhodes succède à Albert Sévigny et occupe de nouveau la présidence après les élections de 1917, devenant ainsi le premier président depuis Cockburn à officier plus d'une législature. Même Laurier le loue pour son impartialité, sa dignité et sa connaissance du droit parlementaire. Outre ces qualités, Rhodes est apparemment l'un des rares hommes capables de clouer le bec à Sir Sam Hughes, le bouillant ministre de la Milice. Rhodes se retire de la politique en 1921, pour devenir président de la *British American Nickel Company* établie en Ontario. Quatre ans plus tard, la société fait faillite, et il décide de revenir en politique.

Bien qu'il ait vécu plus de dix ans hors de la Nouvelle-Écosse, il est prié par des conservateurs provinciaux de remplacer W.L. Hall à la tête de leur parti. Les Libéraux sont au pouvoir depuis 43 ans en Nouvelle-Écosse, mais leur gouvernement montre des signes de faiblesse. Rhodes hésite toutefois à s'opposer à un chef de parti dûment élu; mais le fait que Hall ait été mystérieusement assailli sur le bord de la mer suscite des rumeurs sur sa vie privée, ce qui compromet les chances de victoire des conservateurs. Lors d'une réunion orageuse, l'exécutif et les candidats du Parti conservateur choisissent Rhodes comme chef de leur parti pour les élections provinciales à venir.

Rhodes fait des droits des Maritimes le principal thème de sa campagne. Il promet de mettre fin à l'influence et aux pressions fédérales sur les affaires provinciales, d'arrêter l'exode des jeunes et, de façon générale, de travailler à réparer les torts subis par les régions. Les Conser-

vateurs balaient leurs rivaux, doublant leur proportion du vote populaire et remportant 40 des 43 sièges de l'Assemblée législative. Le gouvernement de Rhodes est réélu en 1928, avec une majorité réduite. Pendant ses mandats de premier ministre, il fait voter des pensions pour les enseignants et des allocations pour les veuves, et cherche également à réorganiser et à moderniser le gouvernement.

Un des problèmes difficiles auquel il se heurte est la suppression du Conseil législatif qui a le pouvoir d'opposer son veto à toute mesure législative adoptée par l'Assemblée. Dans un premier temps, Rhodes offre des pensions aux membres pour qu'ils appuient la suppression, mais ils refusent. Il demande ensuite au lieutenant-gouverneur de nommer un nombre suffisant de nouveaux conseillers pour assurer la suppression. Le lieutenant-gouverneur sollicite l'avis juridique du gouvernement fédéral, qui lui enjoint de ne pas donner son approbation. La question est portée devant les tribunaux par la Nouvelle-Écosse et après des années d'instances et d'audiences, le Comité judiciaire du Conseil privé déclare que le lieutenant-gouverneur a les pleins pouvoirs pour nommer autant de conseillers qu'il le veut. Le Conseil législatif est finalement aboli en 1928.

Quand Arthur Meighen quitte son poste de chef du Parti conservateur fédéral, Rhodes est l'un de ceux à qui l'on pense pour assurer la succession. Il préfère rester en Nouvelle-Écosse, mais R.B. Bennett, qui a conduit les Conservateurs au pouvoir en 1930, lui demande de devenir ministre des Pêches. Il occupe ce poste deux ans avant de prendre le portefeuille des finances. Les trois années suivantes, Rhodes doit présenter des budgets qui comptent parmi les plus austères de l'histoire du Canada: ils sont truffés d'augmentations d'impôts et de réductions de dépenses visant à sortir le pays de la dépression économique qui semble empirer chaque année. On aurait pu penser que la chance avait abandonné Rhodes. Il n'en est rien, ses contemporains ne l'ayant pas blâmé pour son attitude et les générations suivantes ne l'accablant pas de l'opprobre qui sera le lot de Bennett jusqu'à la fin de sa vie. Rhodes est nommé au Sénat moins de trois mois avant la défaite des Conservateurs aux élections de 1935. Il est pendant plusieurs années très actif à la Chambre haute, avant de mourir à Ottawa, à l'âge de 66 ans.

Rodolphe Lemieux (1866 - 1937)



Si Rodolphe Lemieux était né une génération plus tôt ou plus tard, il aurait très bien pu devenir premier ministre. Par ses antécédents, sa formation, ses capacités intellectuelles et son talent, il semblait être apte, comme peu de Canadiens l'ont jamais été, à devenir premier ministre. Il n'a pourtant été que le loyal lieutenant de Laurier et, sous Mackenzie King, le premier président à siéger pendant trois législatures.

Né à Montréal en 1866, Lemieux est le fils d'un haut fonctionnaire des douanes canadiennes. Il commence ses études au séminaire de Nicolet, mais son père ayant été muté à Ottawa en 1881, il les poursuit à l'Université d'Ottawa, où il fait également du théâtre et du rugby et participe à des débats. Il lui arrive fréquemment de passer ses après-midi à la tribune de la Chambre des communes, où l'impressionne notamment le brio du jeune chef libéral Wilfrid Laurier. Lemieux décide d'étudier le droit à Montréal. Pour payer ses études, il travaille comme reporter pour plusieurs journaux anglais et français, avant de devenir rédacteur en chef adjoint de *La Patrie*, en 1886.

En qualité de journaliste, Lemieux fait la connaissance de nombreux hommes politiques fédéraux et provinciaux. Après avoir obtenu son diplôme de droit, il entre dans l'un des cabinets d'avocats les plus prestigieux de Montréal, qui compte deux anciens premiers ministres du Québec, Honoré Mercier et Louis Jetté. Dès ce moment, il aurait pu entrer en politique, mais les études l'attirent davantage. En 1896, il termine avec succès sa thèse de doctorat sur l'emprisonnement pour dettes civiles, ce qui lui vaut, à 29 ans, une nomination à la faculté de droit de l'Université Laval, dont il est alors le plus jeune membre du corps enseignant.

En 1896, Lemieux est élu à la Chambre des communes comme député libéral de Rouville. Pendant les 25 années suivantes, aucun homme ne travaillera aussi fort pour le Parti libéral et ne sera plus fidèle à Laurier. Lemieux devient solliciteur général en 1904, puis ministre des Postes, ministre du Travail et, pendant un court laps de temps, ministre des Pêches. Pendant son séjour au ministère du Travail, où son sous-ministre n'est nul autre que Mackenzie King, il fait adopter la *Loi relative aux enquêtes sur les différends du travail*, qui interdit le lock-out ou la grève dans un service public ou une mine tant que le conflit n'a pas été déféré à un bureau de conciliation tripartite représentant l'employeur, les travailleurs et le public.

En 1907, Laurier demande à Lemieux d'effectuer une délicate mission diplomatique au Japon, dont le gouvernement proteste contre la politique canadienne d'immigration jugée discriminatoire. Lemieux passe plusieurs mois à s'imprégner de l'histoire et de la culture du Japon, et sa mission est un grand succès, car il réussit à conclure un accord par lequel le Japon convient de réduire sa propre émigration. Outre ses fonctions ministérielles, Lemieux ne cesse d'écrire des articles et des livres sur l'histoire et le droit constitutionnel. En 1908, il devient membre de la Société royale du Canada, dont il sera le président dix ans plus tard. Il est alors l'un des experts canadiens les plus réputés en matière d'affaires internationales et semble-t-il qu'on lui aurait même offert le poste de rédacteur en chef de l'édition internationale du *New York Herald*. En 1928, Lemieux donne des conférences à la Sorbonne sur l'évolution

politique du Canada.

En dépit de son intérêt pour les problèmes internationaux, Lemieux demeure l'un des piliers du parti dans les débats et les campagnes. Au cours des élections de 1911, lorsque le mouvement nationaliste d'Henri Bourassa représente un sérieux défi pour les Libéraux, Lemieux affronte Bourassa dans certaines des assemblées contradictoires les plus fameuses jamais tenues au Québec. Ainsi, plus de 30 000 personnes sont venues de tous les coins de la province les écouter à Saint-Hyacinthe le 13 août; à tour de rôle, ces deux maîtres de l'éloquence emportent la conviction de la foule par leur esprit et leur passion.

Les Libéraux conservent la majorité au Québec, mais enregistrent des pertes énormes en Ontario. Député de l'opposition, Lemieux se révèle un critique plus sévère que Laurier; combinant leurs efforts, les deux attaquent féroce­ment les programmes des Conservateurs qu'ils accusent de faire primer les intérêts de l'empire sur ceux du Canada. Lorsque la guerre éclate, Lemieux se déclare en faveur d'une participation du Canada, mais contre la conscription. Son fils unique, qui s'est engagé volontairement, fut tué au front. La mort de Laurier porte un autre coup dur à Lemieux; l'éloge funèbre qu'il prononce le 25 février 1919 est l'un des discours les plus éloquents et les plus émouvants jamais entendus à la Chambre des communes.

Sous la direction de Mackenzie King, les Libéraux reviennent en force au pouvoir aux élections de 1921. Mackenzie King doit se choisir un lieutenant québécois et hésite entre Rodolphe Lemieux et Ernest Lapointe. C'est ce dernier qui l'emporte, car dans le domaine social, ses idées sont plus proches de celles de Mackenzie King. Lemieux est donc nommé président de la Chambre, charge qu'il occupera pendant le reste de la décennie. La période la plus tourmentée sera pour lui sans aucun doute la crise constitutionnelle de 1926. La Chambre et le pays sont en pleine effervescence à la suite du refus opposé par le Gouverneur général Byng à Mackenzie King, qui lui demandait de dissoudre la Chambre. Lord Byng préfère inviter les Conservateurs à former le gouvernement. Malgré les assurances des membres du Parti progressiste, les Conservateurs ne peuvent maintenir leur majorité à la Chambre. Lemieux doit prendre plusieurs décisions cruciales dont cinq font l'objet d'un appel, l'une étant même renversée. Il réussit quand même à garder la présidence à l'écart des débats politiques intenses de l'époque. La crise connaît son apogée à l'aube du 2 juillet après la présentation d'une motion libérale portant que les ministres conservateurs violent les privilèges de la Chambre en refusant d'abandonner leur siège de député pour administrer les ministères respectifs qui leur ont été attribués. La motion est approuvée par une voix de majorité! Un député qui a voté contre le gouvernement se lève pour dire qu'il avait conclu une entente d'abstention avec un autre député et qu'il n'aurait donc pas dû voter; le président ayant toutefois décidé d'entériner le vote, le gouvernement est défait.

Le dernier mandat de Lemieux commence sur une note discordante lorsque le leader conservateur à la chambre, Hugh Guthrie, conteste sa nomination en affirmant qu'elle ne respecte pas le principe de l'alternance et que le Québec serait outré si un Canadien anglais occupait la présidence pendant trois législatures consécutives. Guthrie n'est toutefois pas appuyé par tous les membres de son parti. Avant les élections de 1930, Mackenzie King nomme Lemieux au Sénat, où il siègera pendant sept ans. Il meurt à Montréal à l'âge de 70 ans. Lemieux aura été membre du Parlement pendant plus de quarante et un ans.

George Black (1873 - 1965)



George Black fut l'un de ces personnages hors de l'ordinaire qui participèrent à l'épopée du Klondike, en 1898. Il acheta une concession, chercha de l'or, fût fortune, la perdit, remonta le fleuve Yukon, établit un cabinet juridique, entra en politique pour devenir par la suite président de la Chambre des communes. Il voyagea à travers le monde, frayant avec des rois et des reines et jouissant de tous les luxes que la société pouvait offrir. Mais au moment des élections, il prenait son canot ou attelait ses chiens pour aller rencontrer les électeurs de sa circonscription. Pendant son mandat de président, il garda toujours dans son bureau un pistolet de calibre 22 dont il se servait pour tirer les lièvres qu'il surprenait en train de grignoter les arbustes sur la colline du Parlement. Un jour, il en tua six et appela immédiatement les journalistes pour être bien certain que la nouvelle serait répandue dans tout le pays.

Né à Woodstock au Nouveau-Brunswick, en 1871, Black descend d'une famille loyaliste de l'Empire uni. Il fréquente l'école de Richibouctou, petite bourgade proche du détroit de Northumberland, pour aller ensuite étudier le droit à Frédéricton. Pour un jeune homme ambitieux doué d'un talent d'orateur, la politique était le débouché le plus naturel. Il fait donc campagne pour les Conservateurs en 1896. La même année, il est admis au Barreau et ouvre un petit cabinet à Woodstock. Lorsque se répand la nouvelle de la découverte de l'or au Klondike, Black ferme boutique, ramasse tout l'argent qu'il peut trouver et, à 25 ans, se joint à la ruée des aspirants orpailleurs vers le nord. Il borne une concession le long du ruisseau Livingstone en 1899 et découvre suffisamment d'or pour devenir riche, mais voit ensuite le fruit de ses efforts emporté par une inondation printanière. Il abandonne la prospection et accepte un emploi sur un bateau avant de décider d'ouvrir un cabinet à Dawson.

En 1905, Black est élu au Conseil du Yukon, où il remplira trois mandats. Il est candidat conservateur aux élections reportées de 1909, mais sans succès. Deux ans plus tard, comme directeur de campagne de son ami H.H. Stevens, il permet aux Conservateurs de reprendre le pouvoir à Ottawa. En récompense, il est nommé commissaire des Territoires du Yukon. Dans cette fonction, il oeuvre essentiellement pour obtenir une législation protégeant les mineurs, les bûcherons et les autres employés des sociétés qui ont fait faillite à la suite des cycles d'expansion et de récession économiques typiques du Nord. Sa connaissance de la région, ses compétences, sa simplicité et sa cordialité font de lui un commissaire très populaire.

Lorsque l'annonce de la Grande Guerre atteint le Yukon, il décide que sa place est au front. Il écrit et envoie un télégramme au ministre de la Milice lui offrant de former le régiment du Yukon, mais ne reçoit pas de réponse. L'intrépide Black se rend alors à Ottawa où Sam Hughes lui dit que s'il peut monter un bataillon, il en sera le colonel. Bien que beaucoup d'hommes aient déjà quitté le Yukon, après un été de recrutement, Black réussit à en enrôler 226 pour former la Compagnie d'infanterie du Yukon, qui lèvera l'ancre d'Halifax en janvier 1917. Après une période d'instruction en Angleterre, la Compagnie est rebaptisée la 17e

compagnie des mitrailleurs; elle se rend en France sous le nom de Batterie de la toute nouvelle Seconde brigade canadienne des mitrailleurs. Sur la route d'Amiens, Black est touché à la jambe par un tireur embusqué, quelques minutes avant de recevoir un éclat d'obus dans l'épaule. Il consacre sa convalescence en Angleterre à défendre 25 soldats canadiens, accusés d'avoir désobéi à leurs officiers.

Black revient à Vancouver en 1919 où il se présente aux élections de la Colombie-Britannique en 1920 pour y être défait. L'année suivante, il est élu député du Yukon à la Chambre des communes, où, dans l'opposition, il défendra les intérêts du Yukon. Il propose un amendement à la *Loi sur le Yukon* visant à donner aux habitants de ce territoire le droit d'être jugés par un jury comme tous les autres citoyens du Canada. Dans un autre projet de loi, il veut garantir les titres miniers afin qu'Ottawa ne puisse plus les modifier par décret du conseil.

Réélu à trois reprises, Black est pressenti par R.B. Bennett pour la présidence de la Chambre en 1930. Il devient ainsi la première personne venant d'une région à l'ouest du Manitoba à occuper cette charge. Son mandat est malheureusement terni par des problèmes personnels et financiers, à tel point qu'en janvier 1935, il doit se rendre à l'évidence qu'il est au bord de la dépression nerveuse depuis plusieurs mois. Finalement, le premier ministre Bennett rédige une lettre de démission dans laquelle il n'est aucunement fait mention de maladie, et la raison officielle propagée par la presse sera que Black souffre des séquelles de blessures reçues durant la guerre. En fait, sa santé s'est tellement détériorée qu'on doit l'interner en Angleterre et il est en traitement dans un hôpital psychiatrique lors des élections de 1935.

Sa femme Martha décide de se présenter à sa place. Encore plus représentative du Yukon que lui, elle a quitté son premier mari pour prendre le chemin Chilicoot alors qu'elle était enceinte. Elle s'est taillé une solide réputation de femme d'affaires et a épousé Black en 1904. Ayant remporté le siège, elle devient la deuxième femme à siéger à la Chambre des communes. Moins d'un an après, Black sort de l'hôpital mais doit passer plusieurs années de convalescence à Vancouver pendant que sa femme voyage entre Ottawa, Vancouver et le Yukon. En 1940, Black ayant complètement recouvré la santé, sa femme le laisse reprendre sa place au Parlement, où il siègera jusqu'en 1949. Sa femme et lui retournent ensuite au Klondike où on les considère comme les citoyens les plus célèbres du Yukon. Après la mort de sa femme en 1957, il se remarie et s'installe à Vancouver où il meurt huit ans plus tard, à l'âge de 94 ans.

James Langstaff Bowman (1879 - 1951)



James Langstaff Bowman, premier Manitobain à devenir président, entra en fonctions dans des circonstances extrêmement difficiles. La santé physique et mentale de George Black s'était détériorée depuis l'ajournement du Parlement en juillet 1934. Le premier ministre Bennett avait espéré que l'état de santé de Black s'améliorerait suffisamment pour lui permettre de continuer d'occuper son poste, mais il dut finalement se résigner, en janvier 1935, à lui demander sa démission. À la reprise de la session, Bennett se retrouve sans président ni président adjoint, Armand Lavergne ayant été absent pendant la plus grande partie de la session précédente en raison d'une maladie grave dont il ne se remettra jamais. Après avoir consulté le greffier de la Chambre, Arthur Beauchesne, pour connaître les précédents en ce qui concernait le remplacement du président en pleine législature, Bennett demanda à Bowman d'assurer la succession, lequel accepta quelques heures à peine avant l'arrivée du Gouverneur général pour l'ouverture de la session.

Bowman naît en 1879 à Thornhill (Ontario) dans une famille loyaliste. Sa famille déménage au Manitoba alors qu'il est très jeune, et il fait ses études à Portage La Prairie où il devient plus tard enseignant. Ayant abandonné l'enseignement pour étudier le droit à l'Université du Manitoba, il est reçu avocat en 1908. L'année suivante, il ouvre un bureau à Dauphin, ville du nord du Manitoba, dont il devient vite l'un des notables. Membre actif de la Chambre de commerce, du *Canadian Club*, de la Croix-Rouge et d'autres organismes, Bowman est aussi un fervent amateur de curling : il participe ainsi à deux reprises à des compétitions internationales comme membre de l'équipe canadienne ainsi que d'une équipe de députés qui gagne le titre officieux de champion du monde en 1932 à Lake-Placid.

En 1917, Bowman devient maire de Dauphin, poste auquel il sera réélu sans opposition à deux reprises. Il se présente aux élections générales de 1925 et de 1926 sous la bannière du Parti conservateur, mais est défait les deux fois par son adversaire progressiste, W.J. Ward; il finit quand même par lui enlever son siège en 1930, avec une majorité de 600 voix. À la Chambre, Bowman s'intéresse surtout aux questions touchant directement les agriculteurs comme le prix du blé, les tarifs de transport des marchandises, les taux d'intérêt et les tarifs douaniers. Il participe sérieusement aux travaux de plusieurs comités, dont le comité spécial créé pour faire rapport sur l'application de la *Loi du service civil* et celui qui recommandera la création du Bureau des traductions.

Bowman n'aura pas vraiment l'occasion de se familiariser avec son poste puisqu'il ne l'occupera que pendant les six derniers mois d'une législature qui avait duré cinq ans. Il est soumis à toutes sortes de pressions de la part des députés qui cherchent à se faire valoir en vue des prochaines élections. Compte tenu des circonstances, il tire très bien son épingle du jeu. Quelques jours après sa nomination, Mackenzie King lui dit avec condescendance qu'il s'est trompé dans l'une de ses décisions, mais qu'il ne fera pas appel de celle-ci étant donné l'expérience de Bowman comme président. Le lendemain, toutefois, King se rend chez Bowman pour s'excuser et reconnaître que c'est ce dernier qui avait en fait raison.

À la fin de son mandat, tous les députés s'accordent pour dire que Bowman s'est montré à la hauteur de sa charge, mais cela n'impressionne guère ses électeurs de Dauphin. Son vieux rival, Ward, qui se présente cette fois sous la bannière du Parti libéral, l'emporte par la majorité la plus nette dans les quatre duels qu'ils se sont livrés jusqu'à alors. La défaite du gouvernement conservateur signifie aussi qu'il ne peut espérer être nommé à un poste important en remerciement de ses services. Il se remet donc à exercer le droit à Dauphin, où il vivra jusqu'à sa mort, en 1951, à l'âge de 71 ans.

Pierre-François Casgrain (1886 - 1950)



Avant les réformes de 1986, le président de la Chambre des communes était nommé sur proposition du premier ministre. En théorie, d'autres députés pouvaient présenter des candidats de leur choix, mais cela ne s'est jamais produit. Le candidat du premier ministre a toujours été élu à l'unanimité, sauf à deux reprises. Le dernier président qui n'ait pas réussi à obtenir un appui unanime a été Pierre-François Casgrain, et ce fut une véritable déception pour cet homme affable et réservé, dont toute la carrière avait été marquée par le souci d'éviter les conflits et les heurts.

La famille Casgrain, bien connue au Québec pour sa passion pour la politique, descend de Jean Casgrain, arrivé de France en 1750. Pierre-François Casgrain naît en 1886. Son père est médecin à Montréal. À trois ans, il perd sa mère et est élevé par sa grand-mère qui a eu le malheur de voir ses sept enfants et tous ses petits-enfants, sauf Pierre, mourir en bas âge. Casgrain fait ses études au St. Mary's College et ensuite à l'Université Laval où il obtient son diplôme en droit. Après un stage de clerc chez son cousin, Thomas Chase Casgrain, qui devient par la suite ministre des Postes dans le gouvernement Borden, il entre dans un cabinet de Montréal où il est le seul Canadien français.

Casgrain travaille comme organisateur du Parti libéral à l'échelle fédérale et provinciale. En 1917, son beau-père, qui est alors député conservateur pour Charlevoix, décide de se retirer de la politique. Nommé candidat du Parti libéral, Casgrain est élu lors d'élections dominées par la question de la conscription, à laquelle, comme Laurier, il est opposé. Le résultat est un véritable raz-de-marée libéral sur la province. Casgrain fait son chemin dans le parti et à la Chambre. De 1921 à 1925, il est whip du caucus du Québec et de 1926 à 1936, whip en chef du Parti libéral. Ce fut certainement un poste très difficile à occuper pendant la crise constitutionnelle de 1926, lorsque le Parlement siégeait fréquemment la nuit et qu'une poignée de votes décidait du sort des motions. Casgrain fut aussi un organisateur et un collecteur de fonds hors pair pour le parti. Les élections lui posaient un problème spécial puisqu'il représentait une circonscription rurale énorme ayant de mauvaises routes et seulement quelques milles de chemin de fer. Faisant campagne par bateau, par traîneau, par avion et par divers autres moyens de transport, il gagna pourtant sept élections consécutives, la plupart avec des majorités importantes.

Après l'arrivée au pouvoir des Libéraux, aux élections de 1935, Mackenzie King nomme Casgrain président. King allègue pour justifier son choix que les qualités qui avaient permis à Casgrain de gagner la confiance des membres de son propre parti lui permettraient probablement de gagner celle de la Chambre. Le leader de l'opposition, R.B. Bennett, s'oppose à la nomination de Casgrain, non en raison de son allégeance politique, mais pour avoir autorisé le licenciement de 127 employés permanents de la Chambre des communes avant d'être officiellement élu président. Il n'était pas inhabituel pour un nouveau gouvernement d'apporter des changements au personnel de la Chambre des communes et il était déjà arrivé qu'un candidat à la présidence emménage dans le bureau réservé à cette charge et prenne cer-

taines décisions avant d'être officiellement élu. Dans ce cas, toutefois, Bennett estime que Casgrain a manqué de jugement et il exige son retrait. Après un long débat, la majorité libérale a gain de cause et Casgrain est finalement élu président.

Par la suite, le Comité permanent des privilèges et des élections fut chargé de définir le statut et la conduite du président pendant les élections. Il ne tint que deux séances sur le sujet et, faute d'accord entre ses membres, ne présenta pas de rapport. La question demeurait donc en suspens. L'avertissement avait toutefois servi, car les présidents qui suivirent se gardèrent de prendre des décisions administratives avant d'être officiellement élus par la Chambre des communes.

Après les élections de 1940, Casgrain reprend sa place parmi les députés, mais King le nomme secrétaire d'État pour succéder à Fernand Rinfret qui meurt peu après. Le Règlement sur la défense du Canada confère au secrétaire d'État de vastes pouvoirs d'urgence, y compris celui de la censure. Casgrain reste Secrétaire d'État pendant deux ans avant d'être nommé juge au Québec. Il meurt à Montréal à l'âge de 64 ans.

Comme Black, Casgrain avait épousé une femme remarquable. Thérèse Casgrain était la fille de Sir Rodolphe Forget, ancien député conservateur au Parlement et important homme d'affaires de Montréal. Pendant de nombreuses années, elle dirigea au Québec le mouvement qui réclamait le droit de vote pour les femmes. Après la nomination de son époux comme juge, elle se présenta comme candidate libérale dans la circonscription qu'il avait représentée, mais arriva deuxième. Elle devint plus tard le chef du parti CCF du Québec et fut ainsi la première femme à diriger un parti provincial au Canada. Elle se présenta comme candidate à six reprises, mais ne réussit pas à se faire élire à la Chambre des communes. Elle fut nommée sénateur par le premier ministre Trudeau en 1970.

James Allison Glen (1877 - 1950)



Le Parti progressiste était né du mécontentement éprouvé par les Canadiens de l'Ouest à l'égard des politiques financières et industrielles des partis libéral et conservateur. Les Progressistes remportent 65 sièges à la Chambre des communes en 1921 et constituent ainsi la deuxième force politique après les Libéraux. Ils refusent toutefois de former l'opposition officielle en raison des différends politiques entre les députés des diverses provinces.

En 1926, James Allison Glen, de concert avec tous les progressistes élus au Manitoba cette année-là, décide qu'une association avec les Libéraux lui permettrait d'avoir plus d'influence dans les domaines touchant l'Ouest. C'est ainsi que le parti progressiste cesse d'exister dès 1930.

Né à Renton dans le Dumbartonshire (Écosse) en 1877, Glen est le fils d'un marchand de chaussures. Il fait toutes ses études en Écosse et obtient un diplôme en droit à l'Université de Glasgow. Après avoir travaillé comme avocat pendant quelques années, il décide en 1911 d'émigrer au Canada, plus précisément à Winnipeg où il a des amis et des contacts professionnels. Là, il se familiarise avec le droit canadien et devient membre du barreau du Manitoba. Il déménage par la suite à Russell où il ouvre un cabinet. Le grand intérêt qu'il porte à l'éducation l'amène à faire partie de la Commission scolaire de Russell et à devenir plus tard président de l'Association des commissaires scolaires, poste qu'il occupa pendant quatre ans.

Sur la scène politique, Glen, qui est à l'origine un progressiste, travaille comme organisateur en chef pour le chef du parti, T.A. Crerar, aux élections de 1917 et de 1921. Pendant la campagne de 1926, les partis libéral et progressiste du Manitoba décident de s'unir et de nommer un seul candidat dans chaque circonscription. À Marquette, grande circonscription rurale vivant presque uniquement de l'agriculture, Glen remporte le siège pour les Libéraux-progressistes. Le groupe dirigé par Robert Forke, qui fut par la suite nommé au Cabinet, se réunit en caucus avec les Libéraux et siège avec eux aux Communes. Il leur arrive cependant de se réunir séparément, et au cours des débats, n'épargnent pas leurs critiques au gouvernement sur les questions agricoles. Ainsi, Glen condamne le budget de 1927 et demande au ministre des Finances de se prononcer en faveur d'une réduction des tarifs douaniers. Bien qu'ils aient réussi à faire valoir les points de vue des Canadiens de l'Ouest, tous les libéraux-progressistes du Manitoba sont défaits aux élections de 1930. Cinq ans plus tard, Glen réintègre la Chambre des communes, mais cette fois sous la bannière des Libéraux.

Au Parlement, Glen était connu pour son esprit vif, sa cordialité et son fort accent écossais, qu'il n'avait pas perdu malgré ses nombreuses années au Canada. En tant que député de l'arrière-ban, Glen n'a eu que peu d'occasions de montrer son talent d'orateur. Il était un ferme partisan du système des comités et participa à deux enquêtes spéciales : la première, sur l'application de la *Loi du service civil* et, la deuxième, sur les questions électorales, en particulier la représentation proportionnelle, le découpage et les listes électorales.

Pendant son mandat de président, de 1940 à 1945, Glen doit faire face à des situations inhabituelles à cause de la guerre et, notamment, décider de l'élimination de certains termes ou

de certaines phrases qui pourraient fournir des renseignements militaires à l'ennemi. L'atmosphère est parfois telle qu'il doit demander aux députés de ne pas applaudir ses décisions. En dépit de la solidarité qui règne en Chambre sur de nombreux points, il lui faut intervenir dans des débats animés et dans des cas d'appel et de manque de respect. La présence de députés aux vues radicales comme Liguori Lacombe et Fred Rose lui pose de sérieux problèmes. Le premier en particulier qui a tendance à désobéir à la plupart des règles des débats, est expulsé à plus d'une reprise.

La fin de la guerre étant proche, Mackenzie King obtient la dissolution du Parlement, et des élections sont fixées au 1 juin 1945. Au début de la campagne, King demande à Glen de se joindre au Cabinet comme ministre des Mines et des Ressources. Glen conserve ce portefeuille pendant trois ans et concentre son attention sur le développement de l'exploitation minière dans les provinces de l'Ouest et dans les Territoires du Nord-Ouest. Après une crise cardiaque en 1948, Glen doit renoncer à sa charge ministérielle, ce qui laisse le Manitoba sans représentant au Cabinet. Le premier ministre Saint-Laurent, qui a remplacé Mackenzie King, désire vivement avoir comme ministre de la Justice le premier ministre libéral du Manitoba, Stuart Garson.

Garson est disposé à entrer au gouvernement, mais il veut briguer les suffrages dans la circonscription de Marquette. Il fallait donc persuader Glen d'abandonner son siège. Glen déclare être prêt à accepter une nomination à la Chambre haute, où il y avait un siège libre pour le Manitoba. Mais Saint-Laurent prétend ne pas vouloir déroger à la tradition d'attribuer le siège à un catholique. Après plusieurs mois de négociations, Glen accepte finalement de démissionner pour devenir président de la section canadienne de la Commission mixte internationale. Son mauvais état de santé l'empêche toutefois d'y jouer un rôle très actif et il meurt moins de deux ans plus tard à Ottawa, à l'âge de 72 ans.

Gaspard Fauteux (1898 - 1963)



Gaspard Fauteux ne répondait pas à deux des critères habituellement requis pour occuper la présidence : une formation juridique et une longue expérience de la Chambre des communes. Doté d'une personnalité affable et séduisante, il était prêt à prendre des risques, à changer d'orientation et à déroger aux pratiques établies. Ces caractéristiques ne semblaient pas particulièrement convenir à la présidence, ni certaines autres qualités que pourtant Mackenzie King appréciait chez les présidents. Fauteux était bien de sa personne; il soignait son apparence, aimait les beaux vêtements et était de bonne famille, ce qui ne manquait pas de plaire à King. En outre, il avait à deux reprises défait l'illustre maire de Montréal, Camillien Houde, un des ennemis personnels de King.

Fauteux naît à Saint-Hyacinthe en 1898, dans une famille fortement marquée par la politique; c'est ainsi que son grand-père, Honoré Mercier, et son oncle, Lomer Gouin, ont tous deux été premier ministre du Québec. En outre, sa grand-mère paternelle a, en secondes noces, épousé Joseph Godbout, député de la circonscription de Beauce qui fut plus tard nommé au Sénat par Laurier. Fauteux fréquente des collèges classiques de Québec et de Montréal avant d'entrer à la faculté d'art dentaire. Pendant la Première Guerre mondiale, il s'enrôle dans la division dentaire de l'Armée canadienne en tant que sergent. Après la guerre, il ouvre un cabinet à Montréal qu'il transforme par la suite en clinique réputée employant plusieurs dentistes et infirmières. Il s'intéresse rapidement plus aux affaires qu'à l'art dentaire et abandonne sa profession pour devenir président de la *Refinex Trading Company*, une firme d'import-export et de courtage.

Au début des années 30, Camillien Houde est à l'apogée de sa carrière de maire de Montréal et de chef du Parti conservateur du Québec. Ses plus chauds partisans habitent les quartiers les plus défavorisés de Montréal où la politique est débattue avec intensité. Aux élections provinciales de 1931, Fauteux se présente contre Houde sur le territoire même de celui-ci, soit dans la circonscription de Sainte-Marie. La lutte est chaude mais finalement nettement gagnée par Fauteux. Cependant, les Libéraux provinciaux sont déjà en difficulté face à Maurice Duplessis, dont le pouvoir ne cesse de croître, et Fauteux perd son siège en 1935. Il consacre les sept années suivantes à ses affaires, mais décide en 1942 de redescendre dans l'arène politique, cette fois au niveau fédéral.

Ce n'était pas une bonne époque pour les Libéraux du Québec: le plébiscite controversé sur la conscription était devant la Chambre des communes et les forces isolationnistes et nationalistes gagnaient du terrain dans la province. Fauteux, qui n'était pas homme à renoncer, remporte facilement des élections partielles fédérales dans Sainte-Marie. Son vieil adversaire, Houde, était en prison depuis 1940 pour avoir publiquement appelé au non-respect de la *National Registration Act*. Relâché en 1944, Houde se fait à nouveau élire maire de Montréal et, dès l'annonce des élections générales de 1945, se prépare à venger la défaite que lui avait infligée Fauteux. Il brigue donc les suffrages dans Sainte-Marie contre le dentiste-homme d'affaires, mais Fauteux remporte une fois de plus la victoire. Mackenzie King est en

extase; pour lui, c'est la plus grande victoire de la campagne.

En tant que député, Fauteux ne fait pas beaucoup parler de lui. Il se prononce contre la conscription et participe en tant que délégué canadien à la Conférence des Nations Unies sur le secours et la reconstruction en 1945. Jusque là, il n'a jamais manifesté beaucoup d'intérêt pour la procédure parlementaire et c'est en quelque sorte une surprise lorsque le premier ministre King le propose à la présidence en septembre 1945. King et le chef de l'opposition rendent tous deux hommage à ses talents de vieux routier de la politique et affirment leur confiance en son impartialité une fois élu à la présidence. Malheureusement, Fauteux éprouve des difficultés, non pas tant pour des raisons de partisanerie qu'à cause de son inexpérience et d'une tendance à se fier à la logique pure plutôt qu'au bon sens. Par exemple, lorsqu'il doit prendre des décisions concernant le Règlement, le président n'est pas tenu d'entendre les députés; le plus souvent, néanmoins, il donne à tous la chance de présenter leurs arguments avant de se prononcer. Or, Fauteux prend à plusieurs reprises des décisions avant qu'un bon nombre de députés n'aient pu intervenir, ce qui donne lieu à de nombreux appels portant non sur le fond de ses décisions mais sur la forme et son manque de tact envers les députés.

Fauteux aborde également d'une façon tout à fait singulière la réforme parlementaire. Réellement impressionné par les plaintes sur le fonctionnement du Parlement, il présente son propre rapport sur la réforme parlementaire en décembre 1947, au lieu de demander au leader de la Chambre de former un comité pour étudier la question. Étant donné qu'il n'est pas un expert dans le domaine, le rapport a été en grande partie rédigé par le greffier de la Chambre, Arthur Beauchesne. Ce rapport ne suscite pas beaucoup d'intérêt et le comité spécial qui l'étudie ne lui accorde que peu d'attention.

C'est en dehors de la Chambre que Fauteux excelle. Il se délecte des nombreuses fonctions sociales dont doivent s'acquitter les présidents et s'y consacre avec un grand enthousiasme. La présidence lui permet également de satisfaire son goût des voyages. Il visite chaque province du Canada et de nombreux États américains, souvent en quête de lieux propices à la chasse ou à la pêche.

Fauteux revient sur les bancs des députés après les élections de 1949, mais moins d'un an plus tard, il démissionne pour accepter le poste de lieutenant-gouverneur du Québec, poste qu'il occupera pendant huit ans. À ce titre, il a l'occasion, à plusieurs reprises, d'inviter à sa table des personnalités du Québec, y compris d'anciens adversaires comme Camillien Houde et Maurice Duplessis. Il améliore également sa situation dans le monde des affaires en acceptant des postes d'administrateur à la *Canadian Home Assurance Company*, la *United Asbestos Company* et dans d'autres compagnies. Il meurt à Montréal à l'âge de 64 ans.

William Ross Macdonald
(1891 - 1976)



Les petites villes sont la trame du Canada et elles ont toujours été la toile de fond de notre vie publique. Des nombreux présidents issus de ce milieu, aucun n'en a mieux incarné les vertus que William Ross Macdonald, de Brantford. Tout au long de sa carrière - il a été tour à tour député, président de la Chambre des communes, sénateur, solliciteur général, leader de l'opposition au Sénat, ministre sans portefeuille et enfin lieutenant-gouverneur de l'Ontario - il s'est fait un devoir de passer ses matinées du samedi au marché de Brantford pour y saluer ses amis et prêter une oreille attentive à leurs problèmes et à leur opinion.

Macdonald est né à Toronto le jour de Noël 1891. Il est le fils d'un mercier originaire d'Inverness, en Écosse. Après avoir fréquenté l'école à Hamilton et à Brantford, il entre au Knox College de l'Université de Toronto pour s'y préparer à exercer un ministère au sein de l'église presbytérienne. Plusieurs étés, il travaille dans l'archipel de la Reine Charlotte comme missionnaire. Il a à peine obtenu son diplôme en 1914 que la Première Guerre mondiale éclate; il s'enrôle et part alors combattre à l'étranger avec le quatrième bataillon d'infanterie. Au cours de la bataille de la Somme en 1916, il subit des brûlures au deuxième degré sur la moitié du corps. Pendant des mois, il repose entre la vie et la mort dans des hôpitaux en France, en Angleterre et au Canada. Une fois guéri, Macdonald abandonne l'idée de se consacrer à la vie religieuse et opte pour une carrière juridique. Il étudie à Osgoode Hall, dont il sort diplômé en 1920. Après un an de pratique à Simcoe, il retourne à Brantford où, avec son frère, il ouvre un bureau d'avocats.

Macdonald sollicite l'investiture du Parti libéral pour les élections de 1926, mais est défait par une seule voix. En 1930, il gagne l'investiture, mais échoue aux élections. C'est en 1935 que les électeurs de Brantford l'envoient à la Chambre des communes; il entame ainsi une carrière politique qui durera près de quarante ans. Mackenzie King reconnaît ses qualités de parlementaire mais ne le fait pas entrer au Cabinet en partie à cause de la position très ferme qu'il a prise en faveur du service militaire obligatoire pendant la Seconde Guerre mondiale, alors que lui King, a une attitude ambivalente et réservée sur cette question. Macdonald est toutefois nommé président adjoint en 1945 et président en 1949. Au dire de tout le monde, il a été un président très populaire respecté pour sa connaissance du règlement et encore plus pour sa compréhension instinctive des traditions parlementaires qu'il était chargé de préserver. Son acceptation d'apprendre le français accrut encore sa popularité auprès des députés québécois. Dans les inévitables activités mondaines, il manifestait une absence de rigueur et un intérêt véritable à l'endroit de ses concitoyens.

À la fin de son mandat, Macdonald voit son nom figurer à côté de celui de Vincent Massey comme éventuel candidat au poste de Gouverneur général. Cependant, il est nommé au Sénat, nomination qui constitue moins une récompense pour services rendus qu'elle n'inaugure une nouvelle carrière jalonnée de défis. Macdonald entre dans le Cabinet de Saint-Laurent comme leader du gouvernement au Sénat, poste qui nécessite énormément d'énergie et une très grande aptitude à comprendre et à défendre le vaste éventail des lois transmises au Sénat

par la Chambre des communes. En janvier 1954, Macdonald devient solliciteur général et le demeure jusqu'à la chute du gouvernement Saint-Laurent en 1957. Il est nommé leader de l'opposition au Sénat, poste d'autant plus délicat que les Libéraux détiennent toujours la majorité à la Chambre haute. Macdonald se retrouve souvent sous les feux de la rampe, comme en témoigne la controverse provoquée par la démission du gouverneur de la Banque du Canada en 1961.

Lorsque les Libéraux reprennent le pouvoir en 1963, Lester Pearson met à profit l'expérience de Macdonald en le nommant ministre sans portefeuille et à nouveau leader du gouvernement au Sénat. Après avoir aidé le nouveau gouvernement à s'installer, Macdonald renonce en 1964 à ses deux charges. Trois ans plus tard, à son soixante-quinzième anniversaire, il se retire du Sénat. Trop actif pour demeurer en coulisses, il est nommé lieutenant-gouverneur de l'Ontario en 1968. Ses états de guerre, sa formation religieuse et sa longue expérience politique l'ont très bien préparé à ce rôle de vieil homme d'État avisé. Malgré son grand âge, Macdonald consacre beaucoup d'énergie à ses nouvelles fonctions, qu'il assumera jusqu'en 1974, date de sa retraite définitive à Brantford, où il meurt, après une brève maladie, à l'âge de 84 ans.

Louis-René Beaudoin (1912 - 1970)



La carrière de René Beaudoin offre l'exemple dramatique d'un président déconsidéré pour son manque d'impartialité. Certes, Beaudoin a été, dans une certaine mesure, victime des circonstances, mais il a aussi contribué à sa propre chute en commettant des erreurs et en permettant à des considérations partisans d'influer sur son interprétation du règlement. Il a fait du tort à l'institution parlementaire et ruiné sa propre carrière qui s'annonçait pourtant prometteuse. Le sort tragique qu'il a connu servira sans doute d'avertissement à ses successeurs et l'on peut espérer qu'une telle catastrophe ne se reproduira pas.

Contrairement à tant de ses prédécesseurs canadiens-français, René Beaudoin n'est pas issue de la classe supérieure de la société québécoise. Son père est chaudronnier à Montréal quand il y naît en 1912. La famille n'a que peu d'argent à consacrer à l'éducation, mais Beaudoin se montre si brillant en classe qu'il obtient une bourse d'études de deux ans au Collège de Montréal. Il fréquente ensuite le séminaire de Sainte-Thérèse, le collège Sainte-Marie, le collège Saint-Laurent et l'Université de Montréal, dont il sort diplômé en droit. Pour financer ses études, Beaudoin accepte tous les emplois qui se présentent; il travaille successivement comme chauffeur d'autobus, veilleur de nuit et manoeuvre; il enseigne aussi l'anglais dans le cadre de cours du soir.

À l'université où il a étudié le droit, Beaudoin fait un peu de théâtre. Aussi, lorsqu'éclate la Seconde Guerre mondiale, un ami qui se souvient de son excellente diction lui demande d'effectuer un travail publicitaire pour la Commission des prix et du commerce en temps de guerre. Beaudoin participe à un certain nombre d'émissions radiophoniques pour expliquer le fonctionnement de la Commission et inviter les Québécois à l'appuyer. Il a une voix réellement «radiophonique» qu'une station de Montréal lui demande de traduire et de lire sur les ondes d'importantes allocutions de guerre de Churchill, de Roosevelt et d'autres grands chefs politiques. Beaudoin devient aussi conseiller juridique de la Fédération du travail du Québec, et malgré la neutralité politique que suppose ce poste, il participe aux élections provinciales de 1944 en faisant campagne pour le Parti libéral. L'année suivante, Beaudoin abandonne ses autres activités et remporte un siège à la Chambre des communes comme député de Vaudreuil-Soulanges. En 1948, les Libéraux choisissent Louis Saint-Laurent comme successeur de Mackenzie King. Saint-Laurent, impressionné par les qualités de René Beaudoin, le propose comme président adjoint, puis président à la suite des élections de 1953.

Sa carrière s'amorce bien, sa nomination étant appuyée par le chef de l'opposition, George Drew; c'est en effet la première fois depuis la Confédération qu'une personnalité extérieure au Cabinet appuie la nomination d'un président. Beaudoin préside un comité sur la procédure et s'enthousiasme tellement pour la question qu'il y consacre un ouvrage. Sa réputation de président compétent et intelligent s'accroît d'année en année. Puis survient le désastre.

La *Trans-Canada Pipe Line Company*, détenue par des intérêts américains est en train de construire un gazoduc de l'Alberta au Québec. Le tronçon du nord de l'Ontario se révèle si

coûteux que la société demande au gouvernement libéral de financer cette partie du réseau; elle prie aussi le Parlement d'autoriser, avant le 7 juin 1956, l'octroi de certains prêts nécessaires à la construction du tronçon Alberta-Saskatchewan. Les Libéraux acquiescent à ces demandes et déposent en mai 1956 un projet de loi à cet effet qui met le feu aux poudres. C'est alors le fameux débat sur le pipeline au cours duquel le gouvernement impose la clôture à quatre reprises en 22 jours pour faire adopter son projet de loi par la Chambre. Ce n'est certes pas la première fois qu'on procède ainsi, mais cette fois l'esprit de la démocratie parlementaire se trouve violé de façon beaucoup trop flagrante. Par exemple, le ministre parrainant le projet de loi, C.D. Howe, conclut son allocution en annonçant la clôture avant même que l'opposition ait pris la parole.

Le débat est ponctué par une série de querelles de procédure que Beaudoin tranche chaque fois en faveur du gouvernement. Le jeudi 31 mai, il autorise la tenue d'un débat sur un appel d'une décision du vice-président. Ce faisant, il contrevient au règlement, tout comme lorsqu'il décide d'autoriser une question de privilège sur ce point. Avec toutes ces interruptions, il semble que l'opposition va pouvoir retarder l'approbation du projet sur le pipeline jusqu'après l'échéance du 7 juin. Le lendemain, connu sous le nom de «vendredi noir», Beaudoin déclare avoir commis une erreur en acceptant d'entendre la question de privilège. Il présente une motion officielle demandant à la Chambre de revenir à la position adoptée le jeudi soir et de procéder au vote sur l'appel. L'opposition est furieuse; un groupe de députés s'approche du fauteuil présidentiel en brandissant les poings et en vociférant des épithètes du genre «lâche», «dictateur», «traître». Sa proposition est néanmoins approuvée, bien que les députés conservateurs et ceux du CCF refusent de voter sur une question qui, selon eux, n'a aucune validité.

Le lundi suivant, George Drew présente une motion de blâme à l'endroit de Beaudoin, qu'il accuse de discréditer la présidence, la majorité libérale la rejette. Moins d'un mois plus tard, toutefois, Drew attire l'attention de la Chambre sur un journal qui publie une lettre de Beaudoin critiquant le comportement des membres de l'opposition au cours du débat sur le pipeline. Beaudoin soutient qu'il s'agit d'une lettre privée qui n'aurait pas dû être publiée, mais dès le lendemain, il offre sa démission en Chambre. Le premier ministre St-Laurent, qui est alors à l'étranger, réussit à son retour à le persuader de rester en fonctions jusqu'à la fin de la législature.

Le débat sur le pipeline et la conduite des libéraux a joué un rôle décisif dans la victoire du Parti progressiste-conservateur aux élections générales de 1957. Bien qu'un grand nombre de ministres aient été défaits, Beaudoin est réélu. Mais il a perdu tout enthousiasme et ne participe plus beaucoup aux débats parlementaires. L'année suivante, il se retire de la vie publique et obtient en septembre un divorce à Reno qui lui permet d'épouser une femme de vingt-trois ans plus jeune que lui. Il remplit une déclaration d'intention pour devenir citoyen américain et s'inscrit au programme de doctorat de l'Université Columbia. Il entreprend une thèse - qu'il ne terminera pas - sur l'avenir de la réglementation des assurances aux États-Unis. En 1959, il déménage dans l'Ouest, espérant y trouver une place d'avocat dans une compagnie d'assurances ou d'enseignant. Faute d'emploi satisfaisant, il travaille comme expert en assurances. Avec sa femme il crée une firme d'enregistrements pour les aveugles. Après la rupture de son mariage, Beaudoin passe d'un emploi à l'autre. À un moment, il est même garçon de table dans une taverne en Arizona avant de revenir finalement à Montréal, où il meurt d'une crise cardiaque à l'âge de 57 ans.

Daniel Roland Michener (1900 - 1991)



La défaite fait partie de la vie politique. La carrière de John Diefenbaker illustre bien cet adage puisqu'il fut battu à cinq reprises avant de remporter sa première élection et à deux reprises avant d'être nommé chef de son parti! Roland Michener, qui présida les Communes pendant presque toute la période où Diefenbaker fut en poste, a également mordu la poussière à plusieurs reprises et ce sont les électeurs qui mirent fin à ses deux carrières politiques, d'abord en Ontario, puis sur la scène fédérale. Mais aussi bien dans la victoire que dans la défaite, ses qualités personnelles en faisaient un homme à part et sa nomination au poste de Gouverneur général en 1967 vint couronner une carrière remarquable d'homme public.

Roland Michener est né à Lacombe (Alberta) en 1900. Son père, Edward, ancien maire de Red Deer servit durant huit ans comme chef du Parti conservateur provincial avant d'être nommé au Sénat en 1917. Après avoir fréquenté l'école en Alberta, Michener se joint à la *Royal Air Force* en 1918 mais la guerre se termine avant qu'il puisse aller au combat.

Il retourne aux études à l'Université d'Alberta où il obtient un baccalauréat ès arts, la médaille du gouverneur-général pour un essai sur les différences entre les gouvernements de types présidentiel parlementaire, et une bourse Rhodes pour aller étudier à Oxford. En Angleterre, il obtient une maîtrise ès art et un diplôme de droit. Il revient au Canada en 1924 pour ouvrir un cabinet à Toronto.

Il brigue les suffrages des électeurs pour la première fois dans les rangs des Conservateurs aux élections provinciales de l'Ontario, en 1943, mais sans succès. Il est toutefois élu en 1945 et un an plus tard entre au Cabinet en qualité de secrétaire provincial. Le premier ministre George Drew, lui confie alors la tâche de réorganiser les travaux du Cabinet, qui s'étaient jusque là déroulés de façon plutôt informelle, sans ordre du jour ni procès-verbal. Après avoir étudié ce qui se faisait ailleurs, Michener propose des réformes qui ont beaucoup contribué à améliorer l'efficacité du gouvernement de l'Ontario. La réorganisation du gouvernement n'étant pas une question particulièrement populaire, il est défait par le candidat CCF aux élections de 1948. L'année suivante, il se porte candidat à la Chambre des communes et est de nouveau battu de justesse. Il est finalement élu en 1953, mais sa décision d'appuyer Donald Fleming au congrès de leadership des Conservateurs de 1956 lui coûte peut-être un poste au Cabinet après que Diefenbaker eut conduit son parti à la victoire. Michener n'est même pas le premier choix de Diefenbaker pour le poste de président, c'est d'abord Stanley Knowles, membre du CCF et expert reconnu en procédure, qui est sollicité. Celui-ci refuse toutefois; ses positions personnelles sur un trop grand nombre de problèmes politiques ne lui permettant pas de respecter la neutralité inhérente à la charge. Diefenbaker offre alors le poste à Michener, qui l'accepte.

Autant sous le gouvernement minoritaire de 1957-1958 que durant la législature de 1958-1962 qui voit les Conservateurs détenir la plus forte majorité de toute l'histoire parlementaire du Canada, Michener laisse beaucoup de latitude à l'opposition durant la période des ques-

tions. Cette attitude ne plaît guère au premier ministre, dont l'indignation déborde le 25 mai 1959 lorsqu'il refuse de s'asseoir après un rappel à l'ordre du président. Malgré l'irritation du premier ministre à son égard, un groupe de professeurs d'université dirigé par James Aitchison, se met à faire campagne pour qu'il devienne président permanent et propose aux partis d'opposition de ne pas lui opposer de candidats aux élections de 1962, et d'appuyer sa candidature à la présidence, quelle que soit l'issue de ces élections. Aucun accord n'est conclu toutefois, et la défaite de Michener dans la circonscription de St. Paul, à Toronto, fait bien ressortir le dilemme dans lequel se trouve un président qui doit briguer les suffrages au sein d'un parti après être resté silencieux sur toutes les questions politiques pendant plusieurs années.

Tous les partis expriment leur déception face à sa défaite. Le premier ministre Diefenbaker refusant de lui offrir un poste au Sénat ou ailleurs, Michener se remet à la pratique du droit à Toronto. En 1963, le gouvernement du Manitoba lui demande de diriger une commission de cinq membres chargée d'étudier le régime fiscal de la province. L'année suivante, Lester Pearson, qui est devenu premier ministre en 1963, le nomme Haut Commissaire du Canada en Inde. Enfin, il succède comme Gouverneur général à Georges Vanier, en 1967.

Son mandat de chef d'État fut très mouvementé mais fructueux. Pendant les premiers six mois, il reçoit, presque sans interruption, les dignitaires étrangers visitant le Canada à l'occasion d'Expo 67 et des autres célébrations du Centenaire. Il fera ensuite d'innombrables déplacements dans tout le Canada et, en 1971, deviendra le premier gouverneur général canadien à effectuer un voyage officiel à l'extérieur de l'hémisphère occidental. On doit aussi porter à son crédit l'organisation d'une conférence des lieutenants-gouverneurs; il veut ainsi permettre aux titulaires de cette importante charge constitutionnelle de se réunir et d'échanger des idées. Michener met également le prestige de son poste au service du mouvement pour la forme physique et donne personnellement l'exemple en suivant un programme rigoureux de jogging et d'exercices. Son mandat terminé il se retire de la vie publique. Il meurt à Toronto à l'âge de 91 ans en août 1991.

Marcel Joseph Aimé Lambert (1919 - 2000)



À l'instar des lois et des arrêtés municipaux, le règlement de la Chambre des communes n'a de sens que s'il est appliqué. Certains présidents adoptent une attitude complaisante, fermant les yeux sur des comportements que d'autres jugeraient contraires aux bienséances parlementaires. En fonction dans une Chambre largement dominée par les forces combinées de l'opposition, Marcel Lambert décida pour sa part que la meilleure façon de rester maître de la situation consistait à imposer dès le départ la stricte observation du règlement. Après avoir combattu à Dieppe, il avait survécu à trois années d'emprisonnement dans un camp allemand. C'est avec la même endurance et la même détermination qu'il entreprend de faire de la Chambre des communes un forum plus efficace pour la discussion des grandes questions d'intérêt public.

Marcel Lambert naît à Edmonton en 1919, d'un père canadien-français et d'une mère belge. Quand éclate la Seconde Guerre mondiale, il est étudiant à l'Université de l'Alberta et s'engage dans le *King's Own Calgary Regiment*, devenant lieutenant du 14^e Bataillon de chars. On le croit mort au combat, à Dieppe, et sa famille a déjà célébré un service à son souvenir lorsqu'elle apprend qu'il a été fait prisonnier. À la fin de la guerre, Lambert retourne à l'université. Choisi comme boursier Rhodes de l'Alberta en 1946, il étudie le droit à Oxford; à son retour au Canada, il ouvre un cabinet à Edmonton.

Il occupe plusieurs postes de direction au sein de l'Association des progressistes-conservateurs de l'Alberta avant de se porter candidat pour ce parti aux élections provinciales de 1952. Il termine 23^e sur les 29 candidats qui se disputaient les six circonscriptions d'Edmonton. En 1957, il est élu à la Chambre des communes et devient secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale. Réélu en 1958, il est nommé secrétaire parlementaire du ministre du Revenu national. Les élections de 1962 sont un véritable désastre pour les Conservateurs, qui voient leur nombre tomber de 208 à 116 aux Communes. À la reprise de la session, le 27 septembre 1962, Marcel Lambert est élu président pour succéder à Roland Michener, défait.

Après le discours du Trône, son premier geste est de demander à tous les députés d'étudier attentivement le règlement. Quelques minutes plus tard, il juge irrecevable une question de l'opposition parce qu'au lieu de solliciter de l'information elle en donne. Au cours des semaines suivantes, il reprend constamment les députés de tous bords sur des points de procédure. L'opposition est particulièrement agacée de l'obstination avec laquelle il s'oppose aux questions "querelleuses". Le 16 octobre 1962, il énonce quelques principes sur un grand nombre de précédents. Le lendemain, comme d'habitude, il juge irrecevables plusieurs questions, mais cette fois, deux de ses décisions sont contestées. Bien que son jugement soit confirmé dans les deux cas, de nombreux députés prennent ensuite l'habitude d'assortir leurs questions de longs préambules.

Le grand problème politique débattu pendant le mandat de Lambert est de savoir si le Canada doit équiper ses missiles d'ogives nucléaires. Le Cabinet est divisé, et les Américains ex-

ercent de fortes pressions pour que le Canada accepte des ogives nucléaires. Le 30 janvier 1963, le *State Department* à Washington publie un communiqué qui contredit certains des arguments avancés par le premier ministre Diefenbaker dans un discours sur la politique de défense. Le lendemain, le chef de l'opposition, Lester Pearson, demande un débat d'urgence sur le communiqué américain. Lambert refuse, le problème n'étant pas selon lui d'une urgence à justifier un débat spécial. Pearson en appelle immédiatement de cette décision, mais Lambert rejette son appel, citant un certain nombre de précédents à l'appui de sa décision. C'est alors que Paul Martin en appelle de la décision contre l'appel, citant à son tour certains précédents à l'appui de sa demande. Lors du vote qui s'ensuit, pour la première fois, les trois partis de l'opposition unissent leurs voix : la deuxième décision de Lambert est donc facilement battue par 122 voix contre 104. La première ayant été également rejetée, la Chambre entame alors le débat d'urgence réclamé par Pearson.

Cet incident indique clairement que le gouvernement n'a plus la maîtrise des débats en chambre et qu'il n'en a plus pour longtemps au pouvoir. Le 5 février, il est effectivement défait à l'occasion d'une motion de censure sur le débat nucléaire. À l'approche des nouvelles élections, le Cabinet se trouve de surcroît désorganisé après les démissions de Douglas Harkness, George Hees et Pierre Sévigny. Aussi le premier ministre Diefenbaker demande-t-il à Lambert d'accepter le portefeuille des Anciens combattants. Malgré sa réélection dans la circonscription d'Edmonton, les Conservateurs ayant perdu les élections, il reprend sa place dans les rangs de l'opposition. En 1966, il est l'un des 25 députés conservateurs qui refusent de signer une déclaration de soutien à Diefenbaker dans sa lutte pour la direction du parti.

Dans l'opposition, Lambert devient le principal critique en matière de défense et des finances. Il s'intéresse de près également à la réforme de la procédure et se montre très actif au sein de nombreux comités et sous-comités. Lorsque les Conservateurs reviennent au pouvoir en 1979, il est élu président du comité des prévisions budgétaires en général. Ce comité est l'un des plus actifs puisqu'il siègera à 20 reprises en l'espace de 56 jours, de sa constitution à la fin de la 31e législature. Réélu en 1980 pour la dixième fois consécutive, Marcel Lambert ne fut pas candidat en 1984. Il a été nommé président de la Commission canadienne des Transports par M. Mulroney en 1985.

Alan Aylesworth Macnaughton (1903 - 1999)



Les règles de procédure parlementaire n'ont pas pour but de compliquer, ou d'obscurcir les affaires de l'État, mais plutôt de protéger les droits des députés, individuellement et collectivement, et de fixer un cadre de travail permettant à la majorité de gouverner sans étouffer l'Opposition. Mais il faut parfois les moderniser. Or, longtemps, les différents Parlements canadiens se contentèrent de retoucher la procédure, et il fallut attendre les années 60 pour voir un certain nombre de mesures modifier à peu près tous les aspects de la vie parlementaire. Le mérite en revient en grande partie à Alan Macnaughton, qui occupa le fauteuil de président pendant deux années difficiles, au milieu des années 60.

Macnaughton, né à Napanee (Ontario) en 1903, étudie à l' *Upper Canada College* et sort diplômé en droit de l'Université McGill en 1929. Après une année d'études supérieures au London School of Economics, il ouvre un cabinet à Montréal. De 1933 à 1942, il est procureur de la Couronne pour la ville et le district de Montréal. À partir de 1949, il remporte six élections consécutives pour les libéraux dans la circonscription de Mont-Royal, avec une majorité allant de 20 000 voix à 500 au moment du triomphe de Diefenbaker en 1958; il est, cette année-là, le seul libéral anglophone élu au Québec. Le Premier ministre Diefenbaker annonce qu'il va suivre l'usage britannique et permettre à un membre de l'Opposition de présider le comité des comptes publics chargé d'examiner et de vérifier les dépenses du gouvernement. Après avoir consulté les libéraux, c'est Macnaughton que Diefenbaker nomme à la présidence du comité, qui prend rapidement de l'importance. Macnaughton insiste pour que le comité se réunisse plus souvent et qu'il attache plus d'importance aux recommandations du vérificateur général. Sans être inutilement durs ou partisans, ses rapports font toujours preuve d'un grand sens critique. Aussi, lorsque les libéraux remportent les élections de 1963, Macnaughton est le successeur logique à la présidence de la chambre.

La 26^e législature est marquée par certaines des discussions les plus difficiles et les plus acharnées de l'histoire canadienne. Son mandat est en effet ponctué par le débat sur le drapeau, par des scandales en matière de sécurité et de moralité, ainsi que par plusieurs incidents inhabituels, comme le lancer, du haut de la tribune publique, d'un récipient contenant du sang dans l'enceinte de la chambre. Des animosités se créent entre les députés, et le débat parlementaire brille de moins en moins par son caractère de civilité. Macnaughton se rend vite compte qu'il ne peut pas toujours empêcher les discussions de dégénérer en désordre. Il peut simplement veiller à ce que les hostilités ne débordent pas le cadre de la lutte entre partis, de sorte que la présidence n'y soit pas mêlée et sorte indemne de la tourmente.

Macnaughton fait par ailleurs tout son possible pour amener des changements durables dans la conduite des travaux parlementaires. À titre de président d'un comité spécial de la procédure, il adjure tous les députés de mettre un terme à leurs critiques et de se consacrer aux problèmes de procédure depuis longtemps en suspens. Sous sa direction, quatre sous-comités sont constitués, présidés chacun par un député de chaque parti. Pendant 18 mois, Macnaughton se dépense, prodiguant encouragements et conseils et faisant usage de son

charme et de son influence, pour faire avancer les débats sur la réforme parlementaire. Il en résultera de nombreuses recommandations pour une nouvelle procédure d'attribution du temps de parole, la restructuration des comités, la suppression de la procédure d'appel contre les décisions du président, l'amélioration des services de recherche des députés et bien d'autres. La plupart de ces propositions ne seront toutefois adoptées que par les Parlements suivants.

Macnaughton est également le premier président à se servir de l'article 1 du règlement selon lequel les usages et coutumes du Parlement britannique sont applicables dans tous les cas non prévus par le règlement canadien. Il l'invoque en 1964 lors du débat sur le drapeau afin d'éviter une scission entre francophones et anglophones. La résolution proposant l'adoption d'un nouveau drapeau canadien est en fait une motion en deux parties : la première fait de la feuille d'érable le drapeau officiel du Canada tandis que l'autre maintient l'Union Jack comme symbole de l'appartenance du Canada au Commonwealth et d'allégeance à la Couronne. Certains députés demandent alors que la motion soit scindée en deux parties afin de pouvoir adopter l'une et refuser l'autre. Le règlement canadien n'autorise pas expressément le président à le faire, mais Macnaughton estime que ceci permettra de trouver une issue au débat. Il rappelle donc que le président de la Chambre, en Grande-Bretagne, dispose de ce pouvoir et, invoquant l'article 1 du Règlement, ordonne que la motion soit scindée. Ainsi, le premier ministre Pearson doit rempocher une grande partie de son discours si soigneusement rédigé en faveur de la motion initiale.

Après deux années épuisantes de présidence, Macnaughton ne se présente pas aux élections de 1965. L'année suivante, il est nommé au Sénat, dont il sera l'un des membres les plus actifs jusqu'à sa retraite, en 1978.

Lucien Lamoureux (1920 - 1998)



Tout président de la Chambre des Communes cherche non seulement à être impartial, mais à être perçu comme tel. Cette tâche est difficile, puisque le président est en général élu et réélu député sous la bannière d'un parti. Chaque élection vient en effet rappeler son appartenance politique. Pour éliminer tout doute sur son impartialité, il peut bien sûr quitter son parti et se présenter comme un indépendant. Le seul à franchir ainsi le pas fut Lucien Lamoureux, dont la décision rehaussa le prestige de la charge. Resté en fonction plus longtemps que tout autre, il établit en quelque sorte un modèle auquel ses successeurs devront se mesurer.

Lucien Lamoureux naît à Ottawa en 1920. Il obtient une maîtrise en philosophie à l'Université d'Ottawa avant d'étudier le droit à Osgoode Hall à Toronto dont il sort diplômé en 1945. Il devient ensuite l'adjoint de Lionel Chevrier, qui fut ministre pendant de nombreuses années dans les gouvernements Mackenzie King et Saint-Laurent. En 1954, il quitte la politique pour ouvrir un cabinet à Cornwall. Il reste toutefois actif au sein du Parti libéral et devient une personnalité locale, s'occupant notamment du Conseil des écoles séparées, de la Société d'aide à l'enfance et du *Community Chest*.

Élu député pour la première fois en 1962, M. Lamoureux s'intéresse immédiatement aux questions de procédure à la Chambre. Lorsque les Libéraux prennent le pouvoir en 1963, il est élu président adjoint. Il n'assistera qu'à deux réunions seulement du caucus du Parti libéral et décidera de quitter le parti afin de mettre en relief l'impartialité de sa charge. Après les élections de 1965, il est nommé président par le premier ministre Pearson. Au cours des huit années suivantes, il prendra des décisions importantes concernant l'interprétation des réformes parlementaires.

Sous deux gouvernements minoritaires, son style ferme mais calme lui permet de maîtriser certaines situations, potentiellement explosives. C'est notamment le cas en février 1968, après la défaite du gouvernement Pearson lors de la troisième lecture d'un projet de loi de finances important. L'opposition réclame l'ajournement immédiat de la Chambre et la démission du gouvernement. Les Libéraux s'y refusent, prétendant que cette défaite ne constitue pas un vote de non-confiance envers le gouvernement. Comme d'habitude, le président se trouve placé dans une situation délicate. Le Conservateur David Fulton propose que ce soit lui qui prenne la responsabilité de dissoudre la chambre. M. Lamoureux fait remarquer qu'il n'a aucune autorité pour prendre une telle décision, sauf en cas de désordre grave. Les esprits s'échauffant, il lui est toutefois épargné d'être le premier président canadien à devoir suspendre les débats pour motif de désordre, étant donné qu'ils se terminent à 22 heures et qu'à ce moment-là la motion d'ajournement est automatiquement censée avoir été présentée et adoptée.

Dès avril 1968, M. Lamoureux a décidé qu'il ne se représentera pas aux élections sous la bannière d'un parti. Il demande donc à tous les partis d'appuyer sa candidature, comme indépendant. Le premier ministre Trudeau et le chef de l'opposition, Robert Stanfield, souhaitent

vivement, l'un et l'autre, le garder comme président; aussi les libéraux et les Conservateurs décident-ils de ne pas présenter de candidat dans sa circonscription. Le Nouveau parti démocratique, qui a déjà nommé un candidat, n'est pas disposé à faire pression sur ce dernier pour qu'il se retire. M. Lamoureux remporte donc une victoire écrasante en obtenant trois fois plus de voix que son adversaire néo-démocrate. Il est réélu président, mais dans son discours d'appui, Stanfield précise clairement que le droit des Conservateurs de présenter un candidat dans la circonscription de Lamoureux ne saurait pour autant être abrogé indéfiniment; il ajoute qu'il vaudrait mieux choisir le président au moyen d'une élection dans une circonscription distincte formée des membres élus de la Chambre des communes.

Le statut du président revient sur le tapis avant les élections de 1972. M. Lamoureux annonce qu'il se présentera comme candidat indépendant, mais cette fois tant les progressistes-conservateurs que les néo-démocrates lui opposent un candidat. Malgré le handicap d'une étiquette d'indépendant, il obtient près de 5 000 voix de plus que son plus proche rival. Une fois de plus, il est nommé président et en avril 1974, il bat le record établi par Rodolphe Lemieux, de 1922 à 1930, ayant occupé la présidence pendant 3 010 jours. En septembre 1974, Lucien Lamoureux annonce qu'il se retire de la politique. Il est nommé peu après ambassadeur du Canada en Belgique.

James Alexander Jerome (1933 -)



La réélection de James Jerome à la présidence en octobre 1979 constituait une première; c'était en effet la première fois qu'un membre d'un parti d'opposition était choisi pour présider les débats de la Chambre des communes. Il ne fait aucun doute que cette décision avait été déterminée par un grand nombre de facteurs et notamment par la pénurie de Conservateurs francophones, chez qui aurait dû normalement être choisi le président, conformément à la tradition d'alternance. Ainsi, la présidence, au lieu d'être une récompense pour les membres du parti au pouvoir, tendait à devenir une institution indépendante.

James Jerome naît à Kingston en 1933, mais fait ses études primaires et secondaires à Toronto avant d'étudier le droit à Osgoode Hall. Après avoir été admis au barreau de l'Ontario, il déménage à Sudbury pour y ouvrir un cabinet. Il siège un an au conseil municipal, puis en 1967 se présente à une élection partielle fédérale sous la bannière libérale, mais sans succès. Dès l'année suivante toutefois, il remporte le siège avec une majorité de plus de 7 000 voix.

Pendant sa première session au Parlement, M. Jerome est membre du Comité de la procédure qui recommande la très controversée répartition du temps ou règle de la «guillotine». La session suivante, il préside un comité spécial sur les dépenses électorales, mais est promu, avant le rapport final, secrétaire parlementaire du président du Conseil privé. Cette fonction lui permet de connaître sur le bout du doigt le règlement de la Chambre et lui enseigne l'importance d'entretenir de bonnes relations de travail avec les députés de tous les partis.

Pendant la législature du gouvernement minoritaire de 1972 à 1974, M. Jerome préside le Comité permanent de la justice et des questions juridiques. Ce dernier, qui doit traiter de projets de loi très controversés, dont l'abolition de la peine de mort et l'écoute électronique, est non seulement divisé en fonction de la ligne de parti, mais est également polarisé entre les défenseurs des droits civils et les partisans de la loi et de l'ordre. M. Jerome conserve le respect de tous les groupes en se tirant habilement de nombreux conflits de procédure. Sa réputation d'impartialité grandit considérablement le 28 juin 1973 lorsqu'il déclare irrecevable un amendement (appuyé par le gouvernement) au projet de loi sur la peine capitale qui va à l'encontre de la législation en restreignant le champ des comités aux seuls détails des projets de loi.

Le premier ministre Trudeau demande à James Jerome de devenir président en 1974. Malheureusement, M. Trudeau ayant apparemment négligé de consulter le chef de l'opposition avant de procéder à sa nomination, celui-ci critique cette attitude qu'il qualifie de rétrograde, et pour la première fois en douze ans le porte-parole de l'Opposition refuse d'appuyer la nomination. Cependant, Robert Stanfield ne manque pas de souligner que c'est l'attitude du gouvernement qu'il réprovoque et non Jerome, qui, précise-t-il, a le plein appui de son parti. Le fait de succéder au très populaire Lucien Lamoureux ajoute au problème, la comparaison étant inévitable, et il faudra laisser le temps au nouveau président d'imposer son propre style et d'asseoir son autorité.

Comme la plupart de ses prédécesseurs, M. Jerome craint que sa charge ne lui permette d'aussi bien représenter ses commettants. Le premier ministre l'assure que le Cabinet jugera d'un oeil favorable toute demande raisonnable qui lui sera adressée par le président. Cela n'évite pas les problèmes, comme en 1978 lorsque des grèves et des congédiements risquent de provoquer la fermeture de certaines sociétés, minières de Sudbury et de causer la perte de milliers d'emplois. Dans l'incapacité de se prononcer en public sur la situation, M. Jerome travaille en coulisse à l'organisation d'une réunion des patrons et des travailleurs avec les représentants fédéraux et provinciaux en vue de trouver une solution à long terme. Mais en Chambre, lorsque le député d'une circonscription avoisinante demande un débat d'urgence sur la question, le président doit le refuser, en conformité avec l'une de ses décisions antérieures statuant sur les motifs justifiant la tenue d'un débat d'urgence.

Les élections sanctionnent généralement, dans un sens ou un autre, le travail d'un député. James Jerome songe d'abord sérieusement à suivre l'exemple de Lucien Lamoureux en se présentant comme indépendant. Pourtant, après mûre réflexion, il décide de rester candidat libéral, et malgré la piètre performance de son parti en 1979, il conserve son siège avec une majorité de plus de 12 000 voix.

Son second mandat ne dure que 67 jours, mais il est marqué par autant de pression et de tension que les cinq années précédentes. Aucun parti n'étant majoritaire, chaque vote soulève la possibilité d'une égalité de voix que le président devra trancher. M. Jerome subit en outre la pression constante du Crédit social, qui exige d'être reconnu comme parti officiel bien qu'il ne compte pas suffisamment d'élus pour accéder à ce statut selon le règlement de la Chambre. En novembre 1979, les Libéraux accusent le leader du gouvernement à la Chambre de tenter d'influencer le président sur cette question. M. Jerome déclare que des discussions entre le président et les leaders en Chambre constituent un fait accepté de la vie parlementaire, mais il fait observer que dans une situation politique délicate, il pourrait s'avérer nécessaire pour le premier d'être plus officiel dans ses relations avec tous les députés. Après la défaite du gouvernement conservateur en décembre 1979, Jerome décide de ne pas se représenter à d'autres élections générales. Un mois plus tard, le premier ministre Clark le nomme à la Cour fédérale, à Ottawa.

Jeanne Sauvé (1922 - 1993)



Dans le passé, le Parlement a été un domaine réservé aux hommes. C'est en 1921 qu'est élue la première femme et, au cours des cinquante années suivantes, seulement dix-sept femmes réussiront à se faire élire à la Chambre des communes. Jusqu'en 1972, jamais une circonscription québécoise n'avait été représentée par une femme. Cette année-là, Jeanne Sauvé est élue au Québec, ainsi que deux autres femmes. Huit ans plus tard, après avoir détenu trois portefeuilles ministériels, elle devenait la toute première présidente de la Chambre des communes. Après quatre années dans le fauteuil présidentiel, elle démissionne pour devenir la toute première femme gouverneur général.

Jeanne Benoît Sauvé est née en Saskatchewan, où son père, un entrepreneur en bâtiment d'Ottawa, avait été chargé de construire l'église catholique de Prud'homme. Elle reçoit sa première éducation dans une école de filles privée tenue par les Soeurs Grises à Ottawa. Elle parle français en classe et à la maison mais devient très tôt parfaitement bilingue, l'anglais dominant partout ailleurs.

À l'université, à Montréal, elle étudie les sciences économiques et devient président d'un mouvement étudiant, la Jeunesse étudiante catholique. C'est d'ailleurs pendant l'organisation du 15^e anniversaire de la JEC qu'elle rencontre son futur époux, Maurice Sauvé. Le lendemain même du mariage, le 25 septembre 1948, ils partent pour Londres, Maurice ayant obtenu une bourse pour y étudier le droit. En 1950, le couple déménage à Paris, où lui poursuit ses études tandis qu'elle travaille un moment pour la section de la jeunesse de l'UNESCO. Elle profite de son séjour parisien pour décrocher un diplôme en Lettres à la Sorbonne. Ils reviennent au Canada en 1952 et Mme Sauvé se lance dans le journalisme. Elle travaille à la pige pour les réseaux français et anglais de Radio-Canada, ainsi que pour des chaînes étrangères, et devient l'un des commentateurs de télévision les mieux connus du Québec. En 1970, à la demande d'un réseau américain, elle fait une émission spéciale pour expliquer la "Crise d'octobre" aux téléspectateurs américains.

Madame Sauvé est élue à la Chambre des communes en 1972 et, avant même que le Parlement siège, elle est nommée ministre d'État aux sciences et à la technologie. Créé en 1971, le département d'État dont elle prend la charge coordonne la répartition des fonds, du matériels et du personnel entre les domaines scientifiques. Profane oeuvrant dans un secteur relativement nouveau, elle doit apprendre beaucoup mais s'impose rapidement par sa capacité de compréhension des problèmes complexes. La présentation au Cabinet de mémoires sur le développement du Grand Nord et sur l'océanographie lui permet de découvrir le mécanisme de prise de décision à Ottawa. En 1974, elle est promue au ministère de l'Environnement, où elle apprend à s'orienter dans le dédale des relations fédérales-provinciales, particulièrement dans un secteur où le partage des compétences n'est pas toujours clair.

Le portefeuille qui la fera mieux connaître encore sera celui des communications, qu'elle détiendra de 1975 à 1979. Elle y parvient notamment à consolider l'industrie spatiale canadienne, en persuadant le Cabinet de consacrer vingt-quatre millions de dollars à l'amélioration

du seul centre d'essais canadien de satellites et de débloquent un crédit de neuf millions de dollars pour Télidon, un système de vidéotexte conçu au Canada qui pourrait placer notre pays aux avant-postes de la révolution informatique.

Après la victoire des Libéraux aux élections générales de 1980, le premier ministre Trudeau confie à Mme Sauvé une nouvelle et rude tâche, celle de présider les débats de la Chambre des communes. Le défi est d'autant plus grand qu'elle entre en fonction au milieu de la campagne référendaire au Québec. Jeanne Sauvé décide que l'impartialité à laquelle est tenue le titulaire de la présidence ne l'empêche toutefois pas d'appuyer la cause fédérale au Québec. Ainsi, dans les semaines cruciales qui suivent son entrée en fonction, elle doit non seulement acquérir une profonde connaissance du règlement de la chambre et du décorum entourant l'exercice de sa nouvelle charge, mais aussi consacrer ses fins de semaine, à Montréal, à lutter contre les tenants de l'indépendance du Québec. Son «initiation» est encore compliquée par le dépôt d'un rapport extrêmement critique sur l'administration des Communes.

Le vérificateur général, qui a rédigé ce rapport demandé par le prédécesseur de Mme Sauvé, James Jerome, estime que l'administration, tant générale que financière, de la Chambre est largement au-dessous du minimum acceptable. Sensible à la critique, Jeanne Sauvé décide de faire de la Chambre, sous sa présidence, un modèle d'efficacité administrative et de bonne gestion. L'inévitable résistance que les changements nécessaires de personnel et de procédure suscitent n'entament pas sa détermination de faire appliquer les recommandations du vérificateur général.

En mars 1981, elle préside les débats sur la résolution constitutionnelle présentée par le gouvernement. L'opposition officielle paralyse la discussion en multipliant les questions de règlement et de privilège, sur lesquelles doit statuer la présidente, dans une ambiance survoltée le plus souvent. La passion et la tension règnent ainsi pendant près de deux semaines, jusqu'à ce que le gouvernement et l'opposition trouvent finalement un compromis.

Une autre crise parlementaire débute en mars 1982 lorsque les partis d'opposition contestent le projet de loi sur la sécurité énergétique et en réclament la division en plusieurs projets de loi qui feront l'objet d'une étude distincte. Après avoir proposé une motion d'ajournement, les députés de l'opposition officielle refusent de se présenter pour le vote qui, selon la tradition, ne peut avoir lieu que lorsque les whips du gouvernement et de l'opposition officielle indiquent qu'ils sont prêts. La sonnerie appelant les députés au vote retentit sans arrêt. On fait pression auprès du président pour qu'il trouve un dénouement à la crise, mais Mme Sauvé insiste que c'est aux partis de résoudre ce différend. Finalement, après plus de deux semaines - durant lesquelles la sonnerie ne cesse de retentir et le fauteuil du président doit être occupé en permanence - la crise est dénouée grâce à une entente prévoyant la scission du texte de loi omnibus, et l'adoption des différents projets de loi à des dates déterminées. Lorsque la Chambre reprend ses travaux le président explique pourquoi elle a décidé de ne pas intervenir et elle conclut en déclarant qu'il est grandement temps de revoir certains aspects de la procédure parlementaire.

Pour Mme Sauvé, l'époque la plus difficile a probablement été celle où s'est tenu le débat sur le projet de loi visant à modifier l'ancien tarif du transport du grain de l'Ouest par le Pas du Nid-de-corbeau en Colombie-Britannique. Du moment où il fut déposé, le 10 mai 1983, jusqu'à son adoption par la Chambre en novembre, ce projet de loi a été soumis à toutes les

tactiques possibles et imaginables de l'Opposition pour en retarder l'adoption. Le président doit statuer sur des centaines de rappels au Règlement et de questions de privilège. Pour des raisons de procédure, elle se trouve à un moment dans l'obligation de déclarer quelque soixante-dix-huit amendements contraires au Règlement.

L'adoption du projet de loi sur le Nid-de-Corbeau annonce la fin de la première session de la 32^e législature qui est prorogée le 30 novembre 1983. Cette session de trois ans et demi, la plus longue de l'histoire canadienne, a été une des plus difficiles pour la présidence de la Chambre des communes.

Peu de temps après le début de la deuxième session, on entend dire que Mme Sauvé démissionnera sous peu pour assumer d'autres fonctions. La rumeur est confirmée lorsque le Premier ministre Trudeau annonce que Mme Sauvé deviendra le prochain gouverneur général du Canada. Mme Sauvé est retournée à la vie privée au terme de son mandat, en 1990. Elle meurt à Montréal à l'âge de 70 ans en janvier 1993.

Cyril Lloyd Francis (1920 -)



Aucun président de la Chambre des communes n'a eu une carrière parlementaire aussi mouvementée que Lloyd Francis. En 1962, il sollicite un siège à la Chambre des communes, mais perd les élections. L'année suivante, il se présente à nouveau et réussit cette fois à se faire élire. Il est défait en 1965, élu en 1968, défait en 1972, élu en 1974, défait en 1979, élu en 1980 et défait à nouveau en 1984. Il a perdu autant d'élections qu'il en a remportées, mais toutes les législatures n'ont pas été de longueur égale. Ainsi, Lloyd Francis a, sauf pendant cinq ans, été député de 1963 à 1984. Sa carrière aux rebondissements imprévus lui a valu de nombreuses plaisanteries politiques et il ne se gênait pas pour en faire lui-même à son sujet. Même ceux qui ont voté contre lui, lui reconnaissent la souplesse et la persévérance qui lui ont permis de faire une telle carrière.

Les députés des circonscriptions d'Ottawa ont la chance d'être sur place. Par contre, le président de la Chambre est le «maire» de la colline du Parlement, collectivité petite, mais très particulière. Le plus souvent, bon nombre de ses commettants font partie de son personnel. Il a, parfois de concert avec le président du Sénat, compétence sur une dizaine d'édifices abritant les députés et leur personnel, un restaurant, cinq cafétérias, une bibliothèque, une imprimerie, un service de radio-télédiffusion, un réseau informatique, un corps de sécurité, un salon de coiffure, un service de messagers, un service de minibus et de nombreux autres services administratifs et de soutien.

Lloyd Francis est né à Ottawa en 1920. Il fréquente l'Université de Toronto et, après y avoir terminé ses études en 1940, obtient un poste à Montréal. Il se joint bientôt à la Force aérienne royale du Canada, en tant que mécanicien radar et navigateur. Après la guerre, il reprend ses études et obtient une maîtrise de l'Université de Toronto et un doctorat en économique de l'Université du Wisconsin. De 1948 à 1951, il donne des conférences sur l'économie à l'Université de Buffalo, puis se joint au ministère de la Santé nationale et du Bien-être social en tant qu'économiste supérieur.

En 1958, M. Francis devient président de l'Institut professionnel de la Fonction publique du Canada et l'année suivante, il se lance en politique municipale et remporte un siège au Conseil municipal d'Ottawa. Il a été membre du Bureau des contrôleurs et vice-maire de 1960 à 1963.

Au cours de sa carrière, il a détenu un certain nombre de postes parlementaires; il a notamment été deuxième whip du gouvernement, whip en chef du gouvernement et secrétaire parlementaire. M. Francis n'a jamais été promu au Cabinet, sans aucun doute parce qu'il n'était pas d'accord avec certains programmes et politiques du gouvernement. En tant que représentant d'une circonscription composée de nombreux fonctionnaires, il s'est prononcé contre le déménagement de certains ministères de la ville d'Ottawa; il a dénoncé la façon dont étaient menées les négociations collectives avec les fonctionnaires, les abus de la politique de bilinguisme et les modifications à l'indexation des pensions de la Fonction publique.

M. Francis fut nommé vice-président de la Chambre en 1980. Certes, il respecta la convention voulant que le vice-président ne participe pas aux débats de la Chambre, mais il prit part aux séances des comités chargés d'étudier des projets de loi relatifs à la Fonction publique et défendit les intérêts de ses commettants.

En tant que vice-président, il acquit une expérience inestimable de la présidence durant la longue première session de la 32^e législature. À un moment, au cours du débat sur les propositions constitutionnelles, plusieurs députés de l'opposition ont quitté leur fauteuil et ont pressenti la présidence pour essayer de faire interrompre le vote. M. Francis a gardé son aplomb, comme il l'a toujours fait au cours des longs débats souvent animés qu'il a été appelé à présider. Lorsque Mme Sauvé démissionna, c'est à lui que revenait logiquement le poste de président pour le reste de la législature, particulièrement du fait que les mois précédant une élection sont souvent très animés et exigent un président expérimenté.

C'est avec une certaine appréhension que M. Francis a brigué les suffrages des électeurs en 1984. La vague conservatrice qui déferlait alors a donné les résultats que l'on pouvait prévoir : M. Francis a été battu, comme il l'a souvent été à toutes les deux élections, mais il a accepté la défaite avec grâce et simplicité. L'une des premières mesures prises par le nouveau premier ministre, Brian Mulroney, a été de nommer M. Francis ambassadeur du Canada au Portugal.

John William Bosley (1947 -)



Dès son entrée en fonction, John Bosley se montra aussi déterminé à renouveler la présidence que le nouveau gouvernement l'était à rajeunir l'administration publique. Lorsqu'il démissionna, après deux années tumultueuses, les parlementaires adoptèrent une méthode entièrement nouvelle de se choisir un président. Théoriquement, ni le premier ministre ni aucun député ne peut forcer un président à démissionner lorsque celui-ci a la confiance de la Chambre. Mais cette sécurité est en fait plus apparente que réelle. La présidence de John Bosley illustre malheureusement trop bien combien les critiques faites par certains députés, tant ouvertement que par en dessous, et le refus de certains de se porter au secours du président peuvent nuire à ce dernier tout autant qu'une motion de censure.

John Bosley, qui naît à Toronto en 1947, sera l'un des plus jeunes présidents que la Chambre des communes n'ait jamais eu. Après avoir fréquenté l'*Upper Canada College* puis l'Université de Toronto et celle de York, il travaille à l'agence immobilière appartenant à sa famille. En 1974, il est élu conseiller municipal de Toronto; il est réélu en 1976 et devient membre du Comité exécutif du Grand Toronto.

Élu en 1979 sous la bannière conservatrice pour représenter les électeurs de Don Valley, il s'acquiert vite une réputation de député peu loquace mais très actif, notamment comme secrétaire parlementaire du premier ministre Joe Clark. Après la chute du gouvernement Clark, M. Bosley est réélu et il appuie la candidature de M. Clark à la tête du Parti conservateur lors du congrès de 1983 - qui donnera la direction du parti à M. Brian Mulroney.

Dans les rangs de l'opposition de 1980 à 1984, John Bosley agit comme critique en matière de politique culturelle; il sera également vice-président du Groupe de travail conservateur chargé d'examiner Revenu Canada et membre du comité qui élaborera la stratégie de son parti au cours du débat constitutionnel.

Lorsque la situation se calme après les élections générales de 1984, les Conservateurs se retrouvent avec 211 des 282 sièges à la Chambre. La moitié des députés de cette nouvelle Chambre, y compris plusieurs ministres du Cabinet, n'ont aucune expérience parlementaire. Les bancs de l'opposition regorgent d'anciens ministres et de nouveaux venus agressifs et déterminés à laisser leur marque. La presse elle-même se considère un peu comme une opposition non officielle. Dans les circonstances, la vie d'un nouveau président s'annonce difficile.

John Bosley démontre des qualités manifestes: intelligence, sens de l'humour et maîtrise de la deuxième langue. Cependant, d'autres qualités comme la patience et l'aptitude à juger de l'humeur de la Chambre lui seront plus difficiles à acquérir.

Tout au long de sa première session, M. Bosley se fait critiquer par les députés et la presse pour son comportement durant la période des questions. Il est tour à tour accusé de favoriser le gouvernement ou l'opposition ou de n'être tout simplement pas logique avec lui-même. En février 1986, il fait une déclaration définissant les principes qu'il entend suivre au cours de la

période des questions et demande la collaboration des députés. Il ajoute, mi-figue mi-raisin, que des atteintes répétées au décorum risquent de lui brouiller la vue et qu'il lui sera donc difficile de donner la parole aux députés qui s'en rendront coupables.

Les choses s'améliorent légèrement, mais sa tâche de président est d'autant plus compliquée que la Chambre s'apprête à adopter des modifications radicales à la procédure. L'un des changements proposés intéresse précisément l'élection du président. Cette idée remontait à l'épisode de la sonnerie de 1982 et à la publication ultérieure du rapport du Comité spécial chargé d'examiner le règlement et la procédure. Ce dernier suggérait que la Chambre participe davantage à la nomination des candidats à la présidence. «Le président relève de la Chambre et non du gouvernement ou de l'opposition. Bien qu'il soit au service de la Chambre, il doit faire preuve de leadership afin de promouvoir et sauvegarder les intérêts de la Chambre et de ses députés.»

Le comité recommandait que le président cesse d'être nommé par le premier ministre et qu'il soit plutôt élu par tous les députés au moyen d'un scrutin secret. Un candidat devrait recueillir au moins 50% des voix plus une, le scrutin se poursuivant jusqu'à ce qu'un candidat obtienne une majorité simple. Avant que le rapport ne soit adopté, le Parlement fut dissous pour les élections générales de 1984. Le nouveau gouvernement conservateur accorda la priorité à la réforme parlementaire et annonça immédiatement la création d'un nouveau comité spécial sur la réforme présidé par James McGrath. Le comité McGrath étudia lui aussi le mode de nomination du président et entendit le témoignage de M. Bosley, qui attira son attention sur certaines questions délicates. «Il se pourrait qu'un jour des candidats fassent campagne pour devenir président. Je ne suis pas certain que cela soit dans l'intérêt de la Chambre des communes. Cela ne s'est jamais produit. Si la méthode de sélection du président est une élection, je me demande si la présidence peut vraiment demeurer impartiale. Je ne vois pas comment elle pourrait rester impartiale, et je ne vois pas comment on pourrait éviter de faire campagne pour le poste.»

Après quelque temps, le gouvernement annonce qu'il souscrit au principe de l'élection du président par voie de scrutin secret et, en février 1986, la Chambre modifie son règlement en ce sens. Elle confie au président sortant ou au doyen de la Chambre le soin de présider à l'élection.

Au mois de septembre de cette même année, le bruit court que le cabinet du premier ministre cherche à remplacer le président de la Chambre. C'est le moment que choisit John Bosley pour annoncer sa démission dans une lettre adressée au premier ministre et au chef des deux partis de l'opposition. Il y fait allusion à l'absence de discipline à la Chambre qui a caractérisé les derniers mois de la session et à la perte consécutive du respect du public pour le Parlement. «Ces deux années m'ont bien fait saisir le caractère essentiel et vulnérable de cette institution. La Chambre des communes est l'institution la plus importante du pays et elle traverse une crise dont elle est entièrement responsable. Seul un changement d'attitude profond permettrait au Parlement de retrouver le respect de lui-même. Pour ma part, je crois pouvoir contribuer plus efficacement à cette réforme en tant que simple député d'une Chambre qui aura librement investi un nouveau président d'une pleine autorité.»

Les électeurs de Don Valley Ouest ont réélu M. Bosley à la Chambre pour un quatrième mandat consécutif en 1988. M. Bosley a été par la suite président du Comité permanent de la

Chambre sur les affaires extérieures et le commerce extérieur. En 1993, à l'instar de tous les autres candidats conservateurs en Ontario, il a subi la défaite lorsqu'un raz-de-marée libéral a balayé la province.

John Allen Fraser (1931 -)



Le 30 septembre 1986, la Chambre siège à trois heures de l'après-midi pour procéder, pour la première fois, à l'élection de son président au scrutin secret. Le président sortant, M. John Bosley, lut le nom des trente-six candidats à ce poste. Les députés quittèrent leur siège, sortirent dans les couloirs et rentrèrent à nouveau dans la Chambre par les deux portes situées de chaque côté du fauteuil présidentiel. Des cabines de vote portatives avaient été placées à droite et à gauche du bureau du greffier. Après que tous les députés eurent déposé leur bulletin dans les urnes, le greffier alla compter les voix dans une salle à l'écart; mais le règlement ne lui permettait pas de révéler le nombre de voix ni le classement des candidats. Après le premier tour de scrutin, il restait toujours treize candidats, mais comme aucun ne savait qui était en tête, personne ne se désista. Le suspens augmenta progressivement à chaque tour de scrutin. Au onzième tour, il ne restait en course que le vice-président, M. Marcel Danis, et l'ancien ministre John Fraser. Ce n'est qu'à 1 h 48 du matin que M. Bosley annonça les résultats, quitta son fauteuil et escorta M. Fraser sous le dais.

John Fraser est né à Yokohama, au Japon en 1931. Son père était à l'emploi d'une compagnie canadienne qui vendait du bois au Japon. En 1935, sa famille revient au Canada. Il grandit à Vancouver et fréquente l'Université de Colombie-Britannique. Pour payer ses études, il travaille dans l'industrie forestière au Yukon. À sa sortie de l'université, il entreprend une carrière d'avocat tout d'abord à Victoria, ensuite à Powell River, puis dans un cabinet à Vancouver dont il devient un des principaux associés.

Après un bref mandat comme président des jeunes Conservateurs de la Colombie-Britannique, puis comme président de l'Association progressiste-conservatrice de cette province, il se présente aux élections fédérales de 1968. Il est battu mais se représente en 1972 et n'a pas cessé de représenter la circonscription de Vancouver-Sud depuis cette date.

Considéré comme une des recrues les plus brillantes, il se fait remarquer de Robert Stanfield qui le nomme chef du Comité du caucus conservateur chargé des questions environnementales et critique en matière d'environnement et de relations de travail. Quand M. Stanfield démissionne, M. Fraser se porte candidat pour le remplacer à la tête de son parti. Bien que ses chances de réussir soient maigres, il mène une campagne sérieuse centrée sur les grandes questions de l'heure, et ceci lui vaut d'être considéré comme un politicien national plutôt qu'un porte-parole régional.

Le nouveau chef, M. Joe Clark, le nomme ministre de l'Environnement et ministre des Postes après les élections de 1979. Neuf mois plus tard, il se retrouve sur les banquettes de l'opposition, mais lorsque les Conservateurs reprennent le pouvoir en 1984, M. Mulroney lui confie le portefeuille délicat des Pêches et Océans et lui offre un siège au Comité de la planification et des priorités du Cabinet. Il voyage d'un océan à l'autre et s'efforce de répondre aux besoins des pêcheurs des deux côtes qui connaissent des problèmes complexes et difficiles.

En septembre 1985, il ne tient pas compte de l'opinion des inspecteurs de son ministère et permet la distribution d'un million de boîtes de thon en conserve déclarées impropres à la consommation. Sa décision est portée à la connaissance du public par un programme de télévision national. En Chambre, le ministre doit faire face pendant plusieurs jours à un barrage de questions de la part des députés de l'opposition. Il s'efforce de prouver que sa décision se justifiait. En effet, aucune des boîtes de conserve ne présentait de risques pour la santé. Il s'agissait surtout d'une question de qualité et de confiance dans les méthodes d'évaluation de la qualité du thon; or, ces méthodes comportent une grande part de subjectivité. D'autre part, il lui avait fallu tenir compte des nombreux emplois en jeu au Nouveau-Brunswick. Au fil des jours, il devient de plus en plus évident que M. Fraser doit accepter la responsabilité de sa décision et démissionner.

M. Fraser décide de faire contre mauvaise fortune bon coeur et trouve un réconfort dans le respect que continuent de lui témoigner les députés de tous les partis. Son attitude positive lui rapportera des dividendes après la démission de M. John Bosley. Lorsque M. Fraser apprend que le fauteuil de la présidence est vacant, il est en excursion dans la région montagneuse de Chilcotin en Colombie-Britannique. Sa première réaction est d'informer le greffier de la Chambre de retirer son nom de la liste des candidats possibles, comme l'exige le règlement. Toutefois, à la demande de députés de tous les partis, il n'en fait rien. Contrairement aux autres candidats au poste de président, M. Fraser ne mène aucune campagne électorale, mais lors du compte final des voix, on peut dire qu'il revient de loin. Il devient aussi le premier président à devoir son poste non pas au premier ministre mais au choix libre de ses confrères de la Chambre.

Aucun président n'a eu aussi peu de temps pour se préparer à ses nouvelles fonctions que M. Fraser, mais sa longue expérience de la Chambre lui permet de bien se tirer d'affaire durant les premiers jours. Au cours de sa première année, il rend plusieurs décisions importantes, mais la plus marquante est probablement celle qui met fin, en avril 1987, au débat sur le projet de loi concernant les brevets pharmaceutiques. La question était de savoir si une motion du gouvernement visant à remettre à plus tard les affaires courantes pour passer immédiatement aux points à l'ordre du jour était conforme au règlement. La décision du président est cruciale car les affaires courantes donnent à l'opposition la chance de retarder l'étude de l'ordre du jour en soulevant des questions de privilège et des rappels au règlement. De plus, la Chambre venait de passer une bonne partie de la semaine à discuter de cette motion.

Dans sa décision, M. Fraser laisse entendre que l'on s'est servi du règlement à des fins que l'on n'avait pas envisagées et que le public serait en droit de croire que nos règles ne tiennent pas debout. Après une étude approfondie du projet de loi par un comité permanent et par la Chambre, le gouvernement est en droit de s'attendre à ce qu'il soit adopté. Le gouvernement a un programme à réaliser et l'on ne peut pas lui barrer la route indéfiniment. La décision de M. Fraser s'appuie donc sur le bon sens et elle n'invite nullement le gouvernement à museler l'opposition. Les gouvernements ont le droit de réaliser leur programme et les partis d'opposition ont le droit de recourir à certains moyens pour en retarder l'adoption. Mais il y a des limites à tout et il arrive un moment où le président se doit d'intervenir pour éviter que le système ne soit paralysé.

Cette décision, peu populaire au début, força les députés à prendre conscience de l'impor-

tance du rôle du président dans notre régime parlementaire. Les attitudes et les comportements ne changent pas du jour au lendemain mais au cours des mois et des années à venir, l'élection de M. John Fraser à la présidence de la Chambre des communes s'avérera sans doute un point tournant de l'histoire parlementaire au Canada.

M. Fraser a été réélu dans Vancouver-Sud à l'élection générale de 1988 et a été de nouveau élu Président par vote secret en décembre 1988. Il fut de nouveau appelé à prendre d'importantes décisions. Une des plus remarquables survint au milieu du long débat sur la taxe des produits et services. L'opposition avait protesté contre des annonces publicitaires véhiculées dans les journaux par le Ministère des finances qui informaient les gens que le système de la taxe fédérale de ventes du Canada serait modifié à compter du 1^{er} janvier 1991. Elle soutenait que le gouvernement n'avait pas le droit de présumer que le projet de loi serait alors adopté. Dans une décision soigneusement rédigée, M. Fraser conclut que l'annonce publicitaire n'avait peut-être pas transgressé les règlements au sens étroit du terme, mais selon son opinion, "elle était mal conçue et rendait un mauvais service aux grandes traditions de cette place." Il déclara que l'annonce était répréhensible et ne devrait jamais être répétée. La législation sur la taxe des produits et services fut éventuellement adoptée et la taxe fut mise en application le 1^{er} janvier mais la décision permit de passer un message clair aux ministres et aux fonctionnaires des ministères.

Sur le plan administratif, l'intérêt marqué du Président Fraser pour les questions environnementales se manifesta par un appui enthousiaste pour le recyclage et d'autres initiatives «vertes» lancées dans les secteurs sous sa juridiction. Il était déterminé à mieux faire connaître et comprendre au public le travail de la Chambre des communes. À cette fin, il a créé un Service d'information publique chargé de répondre aux questions et de diffuser de l'information au public. Comme projet personnel visant à marquer le 125^e anniversaire de la Confédération, il a écrit un guide d'instruction civique, *La Chambre des communes en action*, publié peu avant son départ. John Fraser ne s'est pas porté candidat en 1993 et, quelques mois après l'élection, le nouveau gouvernement libéral l'a nommé ambassadeur itinérant chargé en particulier de l'environnement.

Gilbert Parent (1935 -)



Le soir de l'élection du 25 octobre 1993, les premiers résultats indiquent déjà que la 35e législature aura un caractère des plus inhabituels. Le Parti libéral prend vite les devants en remportant 129 des 131 sièges que comptent les provinces maritimes et l'Ontario. Le Bloc québécois, qui présente des candidats uniquement dans les 75 circonscriptions du Québec et dont la plate-forme électorale est de promouvoir la souveraineté de cette province, fait élire 54 députés, assez pour former l'Opposition officielle de Sa Majesté. Lorsque les résultats de l'Ouest arrivent, il devient clair que le Parti réformiste a réussi une percée majeure, le nombre de ses députés passant de un à 52. Le Parti progressiste-conservateur, avec deux sièges, et le Nouveau Parti démocratique, avec neuf sièges, perdent tous deux le statut de parti reconnu à la Chambre. L'électorat s'est exprimé. Plus des deux tiers des députés sont de nouveaux venus aux Communes. Le 17 janvier 1994, les députés se réunissent pour choisir le président d'un Parlement qui promet d'être rempli de remous et de tensions de toutes sortes. Après six tours de scrutin et un suspense de près de sept heures, y compris, fait sans précédent, une égalité des voix au cinquième tour, la tâche de présider la nouvelle Chambre est confiée à un parlementaire dont la carrière a été marquée par la loyauté, l'impartialité et l'attention à ses commettants.

Le plus jeune d'une famille de cinq enfants, Gilbert Parent naît en 1935 à Mattawa, en Ontario. Son père est un ancien combattant de la Première Guerre mondiale qui a survécu à des attaques aux gaz empoisonnés mais n'a jamais recouvré sa pleine santé. Lorsque Gilbert a cinq ans, la famille déménage à Welland, dans le sud de l'Ontario, où son père trouve du travail comme concierge. Gilbert est passionné de sport, pratiquant le football, le baseball, le hockey et le basketball. À l'école secondaire Notre-Dame, il rencontre le père Patrick Fogarty, qui exercera une influence déterminante dans sa vie. Le père Fogarty se rend compte que les parents de Gilbert n'ont pas les moyens d'envoyer leur fils à l'université; il l'aide donc à obtenir une bourse de joueur de football au St. Joseph's College, en Indiana. Le père Fogarty va même jusqu'à payer le billet de train du jeune homme.

Le collège St. Joseph's compte environ 1 600 étudiants, tous des garçons. Il est dirigé par un ordre allemand, les Frères du Précieux Sang, qui instillent le sens de l'ordre et de la discipline aux jeunes. La carrière de joueur de football de Gilbert connaît une fin brusque lorsqu'il est victime d'un grave accident d'automobile après sa première année. Dans une maison d'enseignement plus importante, cela aurait pu sonner le glas de ses études, mais heureusement l'entraîneur de baseball lui demande de faire un essai pour l'équipe. En passant de demi-arrière à receveur, Gilbert peut conserver sa bourse et il obtient à la fin un baccalauréat ès sciences. Il poursuit ses études, en décrochant tour à tour un certificat d'enseignement de l'École normale de l'Ontario, une maîtrise ès arts de l'Université du Niagara puis une maîtrise en éducation de la State University of New York, à Buffalo. Tout en enseignant, il travaille plusieurs années à l'obtention d'un doctorat en administration scolaire, mais il doit y renoncer lorsqu'il est élu à la Chambre des communes.

Gilbert Parent avait toujours voulu devenir enseignant. Il aimait l'enseignement, se rendant compte que s'il n'avait pas pu étudier, il aurait probablement dû gagner sa vie dans les aciéries du sud de l'Ontario. Il enseigne donc le français et l'éducation physique à son ancienne école secondaire, à Welland, avant de suivre le père Fogarty à l'école secondaire Denis Morris, dans la localité voisine. Marié et devenu père de cinq enfants, devant assumer la charge de sa mère âgée, il prend la décision difficile de quitter le milieu des écoles privées pour assumer un poste de directeur adjoint au Conseil des écoles publiques à Thorold. C'est à l'échelon du conseil scolaire qu'il fait ses premiers pas en politique : il est d'abord commissaire, puis président du Conseil des écoles séparées de St. Catharines.

En 1974, il obtient l'investiture libérale en vue des élections fédérales. Il réussit à battre le député conservateur sortant, tandis que l'équipe libérale de M. Trudeau est appelée à former un gouvernement majoritaire. À peine un mois plus tard, une tragédie personnelle vient assombrir subitement l'excitation de la victoire : son unique fils est heurté par une voiture et perd la vie.

En 1979 et 1980, M. Parent est réélu. Le premier ministre Trudeau le nomme secrétaire parlementaire; il le restera pour trois mandats. Du ministère des Anciens combattants (1977 à 1979), il passe au Travail (1979 à 1981), puis à Condition physique et Sport amateur (1981 à 1983). Il préside aussi le caucus libéral pendant trois ans, et notamment durant la période difficile qui précède le rapatriement de la Constitution canadienne en 1982.

Pendant ses premières années à Ottawa, le débat sur l'abolition de la peine de mort occupe le devant de la scène politique. M. Parent décide, fait peu habituel à l'époque, d'adresser un questionnaire à ses commettants afin de voter selon leurs vœux. Son point de vue personnel sur la question, dit-il, est privé. Il a promis de transmettre l'opinion de ses commettants, qui se révèlent fortement opposés à l'abolition.

Pendant son premier mandat, il se joint à quelques autres députés de tous les partis qui forment un groupe de prière se réunissant le mercredi à l'heure du petit déjeuner. Il apprécie au sein de ce groupe les discussions philosophiques et l'esprit de camaraderie exempt de sectarisme politique, contrastes frappants avec le tumulte habituel de la vie de député. En 1984, lorsque les Conservateurs remportent la victoire avec une forte majorité, M. Parent fait partie des victimes du balayage. Lorsque vous êtes député, tout le monde veut vous parler, mais après la défaite, le téléphone cesse de sonner. Seuls quelques anciens collègues appellent pour prendre de ses nouvelles, la plupart membres de son groupe de prière.

Le choc de la défaite passé, M. Parent revient à l'enseignement. Il a notamment le grand bonheur d'enseigner l'histoire et le gouvernement canadien à un groupe spécialement doué d'étudiants, une expérience qu'il trouve enrichissante et stimulante. Néanmoins, après moultes réflexions, M. Parent décide de tenter de nouveau sa chance auprès de l'électorat, en 1988. Il réussit à reprendre son siège à la personne qui le lui a enlevé en 1984. Cette fois, les Libéraux sont dans l'opposition et il devient leur porte-parole pour la Jeunesse, plus tard pour la Travail. En 1993, il se représente, réussissant à vaincre son plus proche adversaire par près de 14 000 voix.

Après la formation du nouveau cabinet libéral, les spéculations vont bon train au sujet du futur président de la Chambre. Après mûre réflexion, Gilbert Parent décide de laisser son nom

sur la liste des candidats. La presse mentionne sa candidature, mais il ne figure pas généralement parmi les deux ou trois principaux aspirants. Certains candidats décident qu'étant donné le grand nombre de nouveaux députés, il est justifié de faire un peu campagne pour le poste, ou du moins d'accepter les invitations à prendre la parole devant les caucus de l'opposition. M. Parent ne rencontre pas les caucus du Bloc et du Parti réformiste; il ne fait pas campagne ouvertement, non plus, mais il adresse une lettre à tous les députés pour leur dire qu'il reste en lice. Il laisse entendre que ce n'est pas à lui qu'il appartient de faire valoir sa candidature. En fin de compte, son point de vue qu'on ne fait pas campagne à la présidence de la Chambre semble avoir été le bon.

Le président Parent s'est engagé à tout mettre en oeuvre pour s'assurer que les députés se comportent avec dignité, respect et civilité dans les débats tumultueux qui ne manqueront pas d'avoir lieu. Si l'on considère les positions antagonistes qui sont représentées à la 35e législature, cela pourrait s'avérer un véritable exploit.

Peter Andrew Stewart Milliken (1946 -)

M. Milliken a été élu 34^{ième} président de la Chambre des communes le 29 janvier 2001 et a été réélu par acclamation le 4 octobre 2004. Il est le troisième à être élu par ses pairs au scrutin secret.



M. Milliken est né à Kingston, en Ontario. Il a fait ses études à l'université Queen's, à l'université d'Oxford, et à l'université Dalhousie. En 1973, il a été admis au barreau de l'Ontario et il est devenu procureur de la Cour suprême de l'Ontario. Il a été associé d'une firme d'avocats de Kingston de 1973 à 1988. Cette année-là, il a été élu député libéral de la circonscription fédérale de Kingston-et-les-Îles. Il a été ré-élu en 1993, 1997, 2000 et 2004.

M. Milliken a assumé plusieurs fonctions au Parlement fédéral. Dans l'opposition, il a été porte-parole pour la réforme électorale, porte-parole adjoint pour les personnes âgées, leader adjoint à la Chambre (travaux de la Chambre), vice-président du Comité spécial sur la réforme électorale et membre du Comité permanent de la gestion de la Chambre des communes. Au gouvernement, M. Milliken a été secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre, président du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre et coprésident du Comité mixte spécial sur un code de conduite. En 1996, il a été nommé vice-président des comités pléniers de la Chambre et en 1997, vice-président de la Chambre et président des comités pléniers de la Chambre. Le 29 janvier 2001, il devient le 34^{ième} président de la Chambre des communes et le 4 octobre 2004, il est réélu par acclamation. Il est également le président du Bureau de régie interne.

Source : Canada. Parlement. Chambre des communes. Bureau du président. Ottawa, 2001.

Bibliographie

Encyclopédies, répertoires et annuaires

Adam, G. Mercer, **Prominent Men of Canada**, Toronto, Biographical Pub. Co., 1892.

The Canadian Album, Brantford, Ont., Bradley, Garretson & Co., 1891-1896, 5 vol., éd. William Cochrane, vol.1-4; J. Castell Hopkins, vol. 5.

The Canadian Biographical Dictionary and Portrait Gallery of Eminent and Self-Made Men, Toronto, Chicago, American Biographical Pub. Co., 1880 -1881, 2 vol.

The Canadian Directory of Parliament, 1867-1967, éd. J.E. Johnson. Ottawa, Queen's Printer, 1968.

Canadian Parliamentary Companion.

Canadian Who's Who.

Charlesworth, Hector Willoughby, **A Cyclopedia of Canadian Biography**, Toronto, Hunter Rose Co., 1919.

Current Biography Yearbook, New York, H.W. Wilson, 1940-.

Dent, John Charles, **The Canadian Portrait Gallery**, Toronto, J.B. Magurn, 1880-1881, 4 vol.

An Encyclopedia of Canadian Biography, Montréal, Canadian Press Syndicate, 1904-1907, 3 vol.

L'Encyclopédie du Canada, Montréal, Stanké, 1987, 3 vol.

Guide parlementaire canadien.

Rose, George Maclean, **A Cyclopedia of Canadian Biography**, Toronto, Rose Pub. Co., 1886-1888, 2 vol.

Wallace, William Stewart, **The Macmillan Dictionary of Canadian Biography**, 4e éd. Toronto, Macmillan of Canada, 1978.

Who's Who in Canada.

Livres et articles sur le rôle du président

Aitchison, James Heminston, "The Speakership of the Canadian House of Commons", dans **Canadian issues: essays in honour of Henry F. Angus**, éd. Robert Mills Clark, Toronto, University of Toronto Press, 1961, p.23-56.

Banks, M.A., "Chair's Casting Vote: Some Inconsistencies and Problems", dans **University of Western Ontario Law Review** 16 (décembre 1977): 197-214.

Bourinot, John George, "Mr. Speaker", dans **Canadian Monthly and National Review**, 13 (1878): 129-136.

Canada, Parlement, Chambre des communes, **Élection du Président**, Ottawa : Chambre des communes, 1997, 7 p.

- Canada, Parlement, Chambre des communes, **Élection du Président : description de la procédure**, Ottawa : Chambre des communes, 1994, 3 p.
- Canada, Parlement, Chambre des communes, Direction des recherches pour le Bureau, **Guide du Président**, 4^e éd., Ottawa : La Direction, 1993, 2 v. (pag. multiple)
- Canada, Parlement, Chambre des communes, Direction des recherches pour le Bureau, **Le vote prépondérant de la Présidence**, Ottawa, 1981, 9 p. (étude sur la procédure, no 1.)
- Danis, Marcel "La Présidence : vers une tradition d'indépendance", **Revue parlementaire canadienne**, 10 (été 1987): 17-20.
- Dawson, W. F., **Procedure in the Canadian House of Commons**, Toronto, University of Toronto Press, 1962, p.55-85.
- ____ "The Speaker in Canada and Australia", dans **Table**, 48 (1980): 15-20.
- Dexter, Grant, "Politics, Pipeline and Parliament", **Queen's Quarterly** 63 (automne 1956): 323-333.
- Dubroy, J. Gordon, "Canada: House of Commons: Relations Between Chair and Opposition in 1956", **Table** 25 (1956): 39-53.
- Fleming, Robert J. et J. Thomas Mitchison, "La présidence des assemblées législatives", dans **Revue parlementaire canadienne**, 6 (printemps 1983): 2-7.
- Hamilton, David, "La liberté de parole et la fonction de président", **Revue parlementaire canadienne**, 21 (printemps 1998): 7-10.
- Hicks, Bruce M. "Le bâton de président de la Chambre des communes", **Revue parlementaire canadienne**, 24 (hiver 2002):16-18.
- Holtby, John, "Secret Ballot in the Canadian Commons Elects New Speaker", **Parliamentarian**, 68 (janvier 1987): 36-38.
- Laundy, Philip, "Canada's Speakership attains independence", **Parliamentarian**, 50 (janvier 1969): 12-15.
- ____ "The Future of the Canadian Speakership", **Parliamentarian**, 53 (avril 1972): 113-117.
- ____ **The Office of Speaker in the Parliaments of the Commonwealth**, London, Quiller Press, 1984.
- Levy, Gary. "L'évolution de la présidence", **Revue parlementaire canadienne**, 21 (été 1998):7-11.
- ____ "Un soir inoubliable : la première élection d'un président au scrutin secret", dans **Revue parlementaire canadienne**, 9 (hiver 1986-1987): 4-8.
- Lloyd, Trevor, "The Reform of Parliamentary Proceedings", dans Rotstein, Abraham, **The Prospect of Change: Proposals for Canada's Future**, Toronto, McGraw-Hill, 1965, p. 23-39.
- Lovick, L.D, "Retour sur la mythologie de la présidence: l'isolement politique est-il le prix de l'impartialité?," **Revue parlementaire canadienne**, 19 (hiver 1996/97): 2-6.
- MacDonald, Donald C. "Better Way to Choose House Speaker", dans Fox, Paul, **Politics Canada**, 5e édition, Toronto, McGraw-Hill Ryerson, 1982, p. 500-503.

MacMinn, George E., **The Speaker and the Legislative Assembly of British Columbia**, Victoria, British Columbia Legislative Assembly, Office of the Speaker, 1982. 66 p.

Mallory, James R., "Financial Administration of the House of Commons", dans **Canadian Journal of Economics and Political Science**, 23 (février 1957): 108-113.

____ "Parliament and Pipeline", dans **Revue du Barreau canadien** 34 (juin-juill. 1956): 714-730.

Morton, Mildred, **The administrative organization of the House of Commons: the role of the Speaker and the senior officers**, Updated 14 January 1986 by Bruce Carson, Ottawa: Law and Government Division, Research Branch, Library of Parliament, 1986. 7 leaves.

Philips, R.A.J., "L'Orateur de la Chambre : au centre de la vie parlementaire", **La Revue**, 66 (1982): 2-6, no 5.

Smith, Denis, "The Speaker", dans **Canadian Forum**, 43 (avril 1963): 4-5.

____ "The Speakership of the Canadian House of Commons: Some Proposals", dans Vaughan, Frederick, **Contemporary Issues in Canadian Politics**, Scarborough (Ont.), Prentice-Hall, 1970, p. 177-192.

Stephen, George, "Report on the Canadian Speakership", dans **Parliamentarian**, 47 (octobre 1966): 277-282.

Vakatora, T.R., "The Political Position of the Presiding Officer Outside Parliament with Special Reference to General Elections", **Journal of Parliamentary Information**, 32 (mars 1986) :9-13.

Ward, Norman, "The Formative Years of the House of Commons, 1867-91", **Canadian Journal of Economics and Political Science**, 18 (novembre 1952): 431-451.

Livres et articles écrits par des présidents ou au sujet de présidents

TIMOTHY WARREN ANGLIN

Baker, William Melville. "Squelching the disloyal, Fenian-sympathizing brood: T.W Anglin and Confederation in New Brunswick, 1865-66." **Canadian Historical Review** 55 (juin 1974): 141-58.

____ **Timothy Warren Anglin, 1822-96, Irish Catholic Canadian**. Toronto: University of Toronto Press, 1977. 336 p.

____ "T.W. Anglin: Speaker of the House of Commons, 1874-1878." **Queen's Quarterly** 80 (été 1973): 256-66.

Correspondence of Bishop Rogers from Archbishop Connolly of Halifax, Bishop Sweeney of Saint John and Timothy Anglin, mainly regarding opposition to the non-sectarian school law. Collection of James Rogers, Bishop of Chatham, Chatham, N.B.

THOMAS BAIN

Bain, Thomas. "The Speaker and the House of Commons." **Journal and Proceedings of the Hamilton Association for the Advancement of Literature, Science and Art** (1901): 26-39.

"Thomas Bain." Dans: **Personnel of the Senate and House of Commons, eighth Parliament of Canada**, Montreal: John Lovell & Son, 1898. p. 107.

LOUIS RENÉ BEAUDOIN

Beaudoin, Louis René. **Correspondence, records, and clippings relating to the Hon. Louis-René Beaudoin, Speaker of the House of Commons**, Archives publiques du Canada, Ottawa, Dépôt de manuscrits no 6085.

____ "Mr. Speaker." **Empire Club of Canada Addresses** (1956-57): 34-50.

____ "Summoned to the bar." **Empire Club of Canada Addresses** (1955-56): 101-10.

F. P. W. "The Speaker." **Canadian Forum** 36 (août 1956): 99.

Forsey, Eugene A. "Constitutional aspects of the Canadian Pipe Line debate." **Public Law** (printemps 1957): 9-27.

Robinson, Judith "Mr. Speaker." Dans **This is on the House**. Toronto: McClelland and Stewart. 1957: 153-60.

NAPOLÉON-ANTOINE BELCOURT

Belcourt, Napoléon Antoine. **Bilingualism**. Quebec: Telegraph Printing Co., 1916. 16 p.

____ "Le désarmement." **Canadian Forum** 1 (févr.1921): 136-8.

____ **Le français dans l'Ontario**. Montréal: s.n., 1912. 8 p.

____ "French Canada under Confederation." **Canadian Historical Association. Report of the Annual Meeting** (1927): 29-38.

____ "French policy." **Canadian Forum** 2 (mars 1922): 557-8.

____ **Regulation 17 ultra vires**. Argument of Hon. N.A. Belcourt before the Supreme Court of Ontario, Nov. 2nd, 1914. Ottawa: Impr. du Droit, 1914. 18 p.

____ **The status of the French language in Canada**. Sackville, N.B.: Mount Allison University, 1923. 16 p.

____ **L'unité nationale au Canada: étude**. Ottawa: A. Bureau et Frères, 1908. 13 p.

Correspondence with N.A. Belcourt, 1892-1928 ... Montreal, Que: 1891-1935. Microfilm, 3 reels. (Collection of Henri Bourassa, journalist and politician. Manuscripts collection no. 559, Metropolitan Toronto Central Library, Toronto).

GEORGE BLACK

Black, George. "The new Yukon." **Empire Club of Canada Addresses** (1922): 118-30.

____ and Martha Louise Black. **Memories of a Yukon Summer**. 21 p.

Bush, Edward F. "George Black." Dans **Canadian historic sites: occasional papers on archaeology and history**. Ottawa: Information Canada, 1977: 142-52.

Merrill, Anne. "The trail of '98 led to political laurels for the gentleman from the Yukon." **Canadian Magazine** 74 (oct. 1930): 15, 36.

O'Leary, M. Grattan. "Ottawa portrait: Hon. George Black, Speaker of the House of Commas. " **Macleans** 44 (1 févr. 1931): 13, 58ff.

JOSEPH-GODÉRIC BLANCHET

Béchar, Auguste. **L'Honorable Joseph-G. Blanchet**. Québec: Impr. L. Brousseau, 1884. 42 p.

"Our Canadian portrait gallery: no. 302, the Hon. J.G. Blanchet, Speaker of the House of Commons of Canada." **Canadian Illustrated News** 19 (22 févr. 1879): 117.

Le triomphe de l'hon. J.G. Blanchet dans le comté de Lévis (microforme): une magnifique démonstration populaire jeudi soir, 19 septembre 1878. Québec: s.n., 1878.

JOHN BOSLEY

Bosley, John. "Décision d'un président: déclaration du président de la Chambre des communes, M. John Bosley, le 24 février 1986." **Revue parlementaire canadienne** 9 (été 1986): 38-9.

____ "Décision d'un président: projet de loi d'intérêt public? La Chambre des communes, le 15 avril 1985." **Revue parlementaire canadienne** 8 (été 1985):23.

____ "La réforme parlementaire vue par un président." **Revue parlementaire canadienne** 8 (printemps 1985): 4-6.

Goar, Carol. "Youthful new Speaker for the House." **Macleans** 97 (22 oct. 1984): 26.

Rose, Michael. "The House Speaker under fire." **Macleans** 98 (29 juill. 1985): 12.

____ "Silencing the Speaker." **Macleans** 99 (15 sept. 1986): 14-15.

LOUIS-PHILIPPE BRODEUR

Brodeur, Louis Philippe. "The imperial conference of 1907." **Empire Club of Canada Addresses** (1907-8): 91-106.

____ "The loyalty of French-Canadians to the Empire." **Empire Club of Canada Addresses** (1903-4): 95-103.

David, Laurent Olivier. "Louis-Philippe Brodeur." Dans **Souvenirs et biographies: 1870-1910**. Montréal: Librairie Beauchemin, 1911: 235-8.

Roy, Pierre-Georges. "L'hon. juge Louis-Philippe Brodeur." Dans son: **Les juges de la province de Québec**. Québec: Impr. du Roi, 1933. p. 79.

Williams, Fred G. H. "L.P. Brodeur: the man behind the avy " **Canadian Magazine** 36 (janv. 1911): 295-301.

PIERRE-FRANÇOIS CASGRAIN

Casgrain, Pierre-François. **Correspondance et documents se rapportant principalement à ses activités comme Secrétaire d'État**. Archives publiques du Canada, Ottawa, Dépôt de manuscrits no 756.

"What manner of man is the Secretary of State?" **Saturday Night** 56 (5 oct. 1940): 13.

JAMES COCKBURN

Climo, Percy L. **The Honourable James Cockburn: a biography**. St. Catharines, Ont. 1971.

Cockburn, James. "The power of disallowance and its national importance." **Rose-Belford's Canadian Monthly and National Review** 8 Part I (Mar. 1882): 292-5; 8 Part II (Apr. 1882): 420-31.

Notman William and Fennings Taylor. "The Hon. James Cockburn, QC." Dans leur: **Portraits of British Americans, with biographical sketches**. Montreal: W. Notman, 1865-1868. v. 3: 239-42.

"Our Canadian portrait gallery: no. 59, Hon. James Cockburn, Q.C., Speaker of the House of Commons." **Canadian Illustrated News** 3(4 mars 1971): 132-3.

Rattray, William Jordan. "Notes on James Cockburn." Dans **The Scot in British North America**. Toronto: Maclear and Co., 1880-1884. v. 3: 728-30.

Swainson, Donald. "Forgotten men revisited: some notes on the career of Hon. James Cockburn, a deservedly neglected Father of Confederation." **Ontario History** 72 (déc. 1980): 230-43.

JAMES DAVID EDGAR

Edgar, James David. **Canada and its capital**. Toronto: G.N. Morang, 1898. 217 p.

____ "Canadian camping song." **Canadian Magazine** 15 (mai 1900): 23.

____ **The Canadian trade question discussed in an open letter from Mr. J.D. Edgar, M.P., to his constituents in the West Riding of Ontario**. Toronto: s.n., 1893. 12 p.

____ "Celestial America." **Canadian Monthly and National Review** 6 (nov. 1874): 389-97.

____ **The Insolvent Act of 1864, with tariff, notes, forms, and a full index**. Toronto: Rollo & Adam, 1864. 142 p.

____ **The Insolvent Act of 1869: with tariff, notes, forms and a full index**. Toronto: Copp, Clark, 1869. 192 p.

____ **Loyalty: an address delivered to the Toronto Young Men's Liberal Club, le 19 janv. 1885**. Toronto: Grip Printing and Publishing Co., 1885. 17 p.

____ "A "potlatch" among our West Coast Indians." **Canadian Monthly and National Review** 6 (août 1874): 93-9.

____ **A protest against the increased taxation advocated by the Canadian opposition as their national policy: being an address to the electors of Monck**. Toronto: Globe, 1878.

____ **This Canada of ours, and other poems**. Toronto: W. Briggs, 1893. 64 p.

____ and Erastus Wiman. **The Wiman-Edgar letters: a series of open letters between Mr. J. D. Edgar, M.P., Toronto, and Mr. Erastus Wiman, New York: unrestricted reciprocity as distinguished from commercial union**. Toronto, 1887. 11 p.

____ and F.H. Chrysler. **The Insolvent Act of 1875**. Toronto: Copp, Clark, 1875. 254 p.

Family papers; papers and letters of Sir James David Edgar, 1873-1900. Dépôt de manuscrits no 6, Victoria University Library, Toronto, Ont.

Ratray, William Jordan. "Notes on James David Edgar." Dans **The Scot in British North America**. Toronto: Maclear and Co., 1880-1884. v. 3: 744-6.

Stamp, Robert M. "J.D. Edgar and the Liberal Party: 1867-96." **Canadian Historical Review** 45(juin 1964): 93-115.

____ "J.D. Edgar and the Pacific Junction Railway: the problems of a nineteenth century Ontario railway promoter." **Ontario History** 55 no. 3 (1963): 119-30.

GASPARD FAUTEUX

Fauteux, Gaspard. "Our son's heritage." **Empire Club of Canada Addresses** (1953-54): 299-311.

____ **Report on procedure of the House of Commons of Canada and report on voice amplification equipment in the Chamber**. Ottawa: King's Printer, 1947. 27 p.

LLOYD FRANCIS

Francis, Lloyd "Décision d'un président: réflexions sur la sonnerie d'appel au vote, Chambre des communes." **Revue parlementaire canadienne** 7(été 1984): 27-8.

____ "Hospital insurance in Canada." **Canadian Welfare** 36 (15 mars 1960): 73-7.

____ "Quelques réflexions sur le rôle du vice-président." **Revue parlementaire canadienne** 4 (printemps 1981): 7-8.

____ "The welfare state and the national welfare." **Canadian Welfare** 28 (1 nov. 1952): 7-11.

____ et Dudley Bristow. "Liberalism and the USSR." **Canadian Forum** 26 (nov. 1946): 174-5.

Riley, Susan. "Ottawa West: where turnabout is fair play." **Maclean's** 93 (14 janv. 1980): 22-3.

JOHN FRASER

Drohan, Madelaine. "Firm new master of the House." **Maclean's** 99 (17 nov. 1986): 24.

Fraser, John Allen. "Acid rain, the Canadian view." Dans St. Lawrence University Canada-U.S. Acid Rain Seminar (1981). **Acid rain: a transboundary perspective: proceedings of the St. Lawrence University Canada-U.S. Acid Rain Seminar, 1981**. Alan M. Schwartz et Joseph T. Jockel, éd. Canton, N.Y.: Canadian Studies Program, St. Lawrence University, 1982: 1-15.

____ **La Chambre des communes en action**. Montréal: Éditions de la Chenelière, 1993.

____ "Décision d'un président: la période des questions et les nominations par décret, Chambre des communes, le 11 décembre 1986." **Revue parlementaire canadienne** 10(printemps 1987): 24-5.

____ "Décision d'un président: motion visant à remplacer les affaires courantes, Chambre des communes, le 14 avril 1987." **Revue parlementaire canadienne** 10(été 1987): 40-2.

Gessell, Paul. "Minister in exile." **Maclean's** 98 (7 oct.1985): 19.

Gray, Charlotte. "John Fraser sweats out an eleventh-hour decision." **Saturday Night** 101 (déc.1986) 64.

Hedlin, Ralph. "Why John Fraser is a good man for Speaker." **Alberta Report** 13 (13 oct.1986): 23.

Jenish, D'Arcy. "Now for some western order: B.C.'s Fraser emerges from Tunagate's ashes." **Alberta Report** 13 (13 oct.1986): 16.

"Mr. Speaker: the Honourable John Fraser, Speaker of the House of Commons; interviewed by Bob Simpson." **Earthkeeper** 2no. 4 (mars/avril 1992): 52-54, 57.

Newman, Peter C. "John Fraser: the keeper of the flame." **Maclean's** 105 (20 avril 1992): 32.

JAMES ALEXANDER JEROME

Jerome, James Alexander. **Mr. Speaker**. Toronto: McClelland and Stewart, 1985. 175 p.

____ "The office of Speaker in the Canadian House of Commons." **Journal of Parliamentary Information** 21 (oct./déc.1975): 590-5.

____ "The office of Speaker in the Canadian House of Commons." Dans **The Commonwealth Parliaments**. New Delhi: Lok Sabha Secretariat, 1976: 73-8. Éd. par S.L. Shakhder.

____ **Recueil de décisions du président James Jerome, 1974-1979**. Ottawa: Chambre des communes, 1983. 333 p.

____ "The speakership in Canada." **Parliamentarian** 59 (avril 1978): 77-84.

MacGregor, Roy. "Won't you come home Jim Jerome?" **Maclean's** 92 (12 févr. 1979): 10-12,14.

GEORGE AIREY KIRKPATRICK

"George Airey Kirkpatrick." Dans **Les hommes du jour: galerie de portraits contemporains: monument érigé à la gloire de la confédération du Canada**. Sous la direction de Louis-H. Taché, éd. Montréal: Cie de moulins à papier de Montréal, 1890: 257-67.

Letterbooks, journals, ledgers, court dockets, registry office books of the law firm of Thomas and George Airey Kirkpatrick. Dépôt de manuscrits no 211, Queen's University Archives, Kingston, Ont.

Read, David Breakenridge, "The Hon. George Airey Kirkpatrick, lieutenant-governor." Dans **The lieutenant-governors of Upper Canada and Ontario: 1792-1899**. Toronto: W. Briggs, 1900: 235-9.

MARCEL-JOSEPH-AIMÉ LAMBERT

Dabbs, Frank. "Dief's last Alberta soldier goes down: Marcel Lambert fails to hold the Tory nomination in Edmonton West." **Alberta Report** 11 (26 mars 1984): 12.

LUCIEN LAMOUREUX

Lamoureux, Lucien. **Allocution de l'honorable Lucien Lamoureux, C.R., député, Orateur de la Chambre des communes à la cérémonie inaugurale de la Conférence des Présidents d'Assemblées des pays du Commonwealth, la salle du Sénat, Ottawa, le 8 septembre 1969**. Ottawa: 1969. 7 p.

____ "Emergency adjournment motions in the Canadian House of Commons." **Parliamentarian** 48 (juill. 1967): 129-32.

____ **Recueil de décisions du président Lucien Lamoureux, 1966-1974.** Ottawa: Chambre des communes, 1985. 595 p.

RODOLPHE LEMIEUX

Bellerive, Georges, comp. **Orateurs canadien- français en Angleterre, en Écosse et en Irlande: conférences et discours.** Québec: Impr. Le Soleil, 1912. 117 p.

Bouchard, Georges. "Rodolphe Lemieux." **Mémoires et comptes rendus de la Société royale du Canada** 32 (1938): 86-92.

Clement, Noel. "Mister Speaker! Thrice elected to Canada's Parliamentary Chair, Hon. Rodolphe Lemieux links to-day with a glorious past." **Maclean's** 40 (15 févr. 1927): 11, 41ff.

David, Laurent Olivier. "Rodolphe Lemieux." Dans **Souvenirs et biographies: 1870-1910.** Montréal: Librairie Beauchemin, 1911: 203-10.

Lemieux, Rodolphe. "Blake - Chapleau - Laurier." **Mémoires et comptes rendus de la Société royale du Canada** 21 (1927): 51-65.

____ "Le Canada, la guerre et demain." **Mémoires et comptes rendus de la Société royale du Canada** 13 (1919): xxxix-li.

____ "Canada's Quadcentenary, 1934." **Canadian Geographical Journal** 1(nov. 1930): 557-73.

____ **Correspondance générale, 1874-1934; documents concernant sa mission au Japon, 1907-1908; discours et conférences; documents de la Bienvenue française: documents divers.** Ottawa, Ont.: Archives publiques du Canada, Dépôt de manuscrits no 1766.

____ "Edward Blake." **Willisons Monthly** 4 (juin 1929): 392-4.

____ "L'éloquence parlementaire en France." **Mémoires et comptes rendus de la Société royale du Canada** 20 (1926): 47-61.

____ "L'évolution du Canada." **Revue de l'Université d'Ottawa** 1(janv./mars 1931): 32-42.

____ "The fourth centenary of the discovery of Canada:" **Quebec** 6 (1931--32): 242-4.

____ **Glimpses of Parliament.** Montreal: 1924,12 p.

____ "The great champions of responsible government in Canada" **Quebec** 1(févr. 1930): 1-6.

____ **The habitant and the war, discours prononcé le 8 avril 1916 devant le Canadian Club, Ottawa.**

____ "La Fontaine, Father of responsible government in Canada" **Quebec** 12 (jan.1931): 268-71.

____ "MacDonald et Laurier." **Mémoires et comptes rendus de la Société royale du Canada** 19 (1925): 1-14.

____ "Memories of Chapleau." **Willisons Monthly** 5 (juill. 1929): 8.

____ **Le monument du souvenir canadien.** Montréal: L'Oeuvre des Tracts, 1931. 16 p.

____ "Nos amis les Écossais." **Mémoires et comptes rendus de la Société royale du Canada** 9 (1915): 483-7.

____ **Les origines du droit franco-canadien.** Montréal: C. Théoret, 1901. 483 p.

____ "Le quatrième centenaire de la découverte du Canada." **Canadian Historical Association. Report of the Annual Meeting** (1930): 5-9.

____ "The Quebec Act." Dans Locke, George H: **Builders of the Canadian Commonwealth.** Toronto: Ryerson Press, 1923: 257-61.

____ "Regards vers le passé." **Mémoires et comptes rendus de la Société royale du Canada** 29 (1935): 1-21.

____ "Le régime seigneurial au Canada." **Mémoires et comptes rendus de la Société royale du Canada** 7(1913): 151-68.

____ "Les retours de l'histoire: à propos de Louisbourg et d'un livre récent." **Mémoires et comptes rendus de la Société royale du Canada** 16 (1922): 121- 7.

____ "The Scot in Canada." **Scottish Country Life** (nov. 1926):

____ "The Scot in French Canada." **Franco-Scottish Society Transactions** VIII (1919-35): 1-8.

____ "Scotsmen and French-Canadians always understand one another." **Quebec** 10(juin 1935): 70-2.

____ "Le sens des fêtes du quatrième centenaire de Gaspé." **Revue de l'Université d'Ottawa** 4 (juill./sept. 1934): 273-81.

____ "Silhouettes parlementaires: impressions de Westminster et du Palais Bourbon." **Mémoires et comptes rendus de la Société royale du Canada** 18 (1924): 39- 48.

____ "Sir Wilfrid Laurier." **Revue trimestrielle canadienne** 5 (mai 1919): 3-10.

____ "Why not a Cartier festival?" **Maclean's** 43 (15 janv. 1930): 22.

____ **Wilfrid Laurier. Conférence devant le Club national de Montréal.** Montréal: Théoret, 1897. 58 p.

Locke, Gorge H. "Hon. Rodolphe Lemieux." Dans **Builders of the Canadian Commonwealth.** Toronto: Ryerson Press, 1923: 255-6.

Roberts, Leslie. "Hon. Rodolphe Lemieux." Dans **These be your gods.** Toronto: Musson Book Co., 1929: 271-82.

WILLIAM ROSS MACDONALD

Ross, Martin. "Through troubled waters: Macdonald, Commons skipper." **Saturday Night** 66 (14 août 1951): 8, 33.

ALAN AYLESWORTH MACNAUGHTON

Macnaughton, Alan Aylesworth. **The adaptation of parliamentary procedure to meet present-day needs.** Ottawa: 1965. 20 p.

____ "In favor of national defence." **Echoes** (mars 1938): 5-49.

____ **Notes for an address to the McGill Associates, Redpath Hall, Université McGill, Montréal, 2 mai 1966**, 36 p.

____ **Strengthening the effectiveness of parliamentary institutions; 15 septembre 1965**, Ottawa: 1965. 9 p.

CHARLES MARCIL

Marcil, Charles. **Élections générales 1904, Comté de Bonaventure: adresse de M. Charles Marcil, candidat libéral, à ses électeurs**. Québec: 1904. 13 p.

DANIEL ROLAND MICHENER

Michener, Daniel Roland. "The House of Commons from the Speaker's chair." **Empire Club of Canada Addresses** (1957-58): 300-11.

____ "Looking back at Rideau Hall." **Historical Papers** (1975): 135- 46.

____ "Parliament and centralization: the impact of Liberal longevity." **Queen's Quarterly** 63 (hiver 1957): 491-502.

____ **Remarks by the Governor General of Canada, the Rt. Hon. Roland Michener**. Fredericton, N.-B.: University of New Brunswick, Dept. of Information, 1972. 5 p.

Lonn, George. "Roland Michener." Dans **Faces of Canada**. Toronto: Pitt Publishing Co., 1976: 61-3.

PETER MILLIKEN

"Housekeeper: Peter Milliken: Speaker of the House of Commons, whitewater canoeist, non-partisan quipster." **Saturday Night** 16 (19 mai 2001): 14-15

Milliken, Peter. "Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre." **Revue parlementaire canadienne** 17 (été 1994): 6-7.

____ "Décision du Président: l'interprétation des directives au Président pour le guider dans le choix d'amendements à l'étape du rapport." **Revue parlementaire canadienne** 24 (été 2001): 30-2.

____ "Lois de crédits et les mandats spéciaux du gouverneur général." **Revue parlementaire canadienne** 13 (été 1990): 23-5.

JOSEPH-ALDÉRIC OUMET

"Joseph Aldric Ouimet." Dans **Les hommes du jour: galerie de portraits contemporains: monument érigé à la gloire de la confédération du Canada**. Sous la direction de Louis-H. Taché, éd. Montréal: Cie de moulins à papier de Montréal, 1890: 193-201.

Roy, Pierre-Georges. "L'hon. juge Joseph-Aldric Ouimet." Dans **Les juges de la province de Québec**. Québec: Impr. du Roi, 1933. p. 407.

GILBERT PARENT

DeMont, John. "Keeping the peace: a fractious House searches for its next referee." **Maclean's** 110 (22 sept. 1997): 26.

Fulton, E. Kaye. "In the hot seat: the pressure is on House Speaker." **Maclean's** 109 (19 févr. 1996): 16-17.

"Gib Parent: a real caste act (subject of Human Rights Commission complaint)" **Frank** no 349 (mai 2001): 7 2.

"Gib Parent's delusions of grandeur (aspires to Governor Generalship)" **Frank** no 296 (avril 1999): 12 21.

"Gib Parent's first tango in Paris: Speaker of the House spotted in France with actress." **Frank** no 254 (10 sept. 1997): 2.

"Gib Parent, this is your life! Speaker censors NFB (National Film Board), taxpayers out \$300K." **Frank** no 291 (10 févr. 1999): 5.

"Gilbert Parent appointed ambassador for the environment." **Canadian News Facts** 34 (16-31 déc. 2000): 6172.

Henton, Darcy, "Former high-school teacher gets a new class to keep in order." **Toronto Star** (23 janv. 1994)

Malloy, Kate. "Gib Parent enters eye of the storm." **Hill Times** 221 (20 janv. 1994): 1, 20.

_____ "Speaker could change the face of Parliament." **Hill Times** 220 (13 janv. 1994): 4.

"On par for Gib Parent (travel expenses of Gilbert Parent)" **Frank** no 295 (7 avril 1999): 4.

"Over the hill: the opera-tor." **Maclean's** 113 (déc. 2000): 50 11.

Parent, Gilbert. "Canada and Cuba mark 50 years of dialogue." **Canadian speeches, issues of the day** 9 (nov. 1995): 36-9.

"Speaker Gib Parent masters thespian." **Frank** no 253 (18 déc. 1996): 7.

"Wedding bells for Gib Parent?" **Frank** no 283 (21 oct. 1998): 5.

"Will Gib Parent get the punt?" **Frank** no 270 (17 avril 1998): 3.

EDGAR NELSON RHODES

L., R.T. "Mr. Rhodes." **Maclean's** 46 (1 nov. 1933): 8.

O'Leary, M. Grattan. "Cabinet portraits: Hon. Edgar Rhodes." **Maclean's** 43 (15 nov. 1930): 19, 57-61.

Rhodes, Edgar Nelson. **Dossier 1915-1936**. Dépôt de manuscrits no 207, Archives publiques de la Nouvelle-Écosse, Halifax, N.-É.

Roberts, Leslie. "Hon. E.N. Rhodes." Dans **These be your gods**. Toronto: Musson Book Co., 1929: 147-56.

Vining, Charles. "Hon. Edgar N. Rhodes." Dans **Bigwigs; Canadians wise and otherwise**. Toronto: Macmillan Co. of Canada, 1935: 122-5.

JEANNE SAUVÉ

- Armstrong, S. "Jeanne Sauvé." **Canadian Living** 9 (nov. 1984): 40-1ff.
- Bombardier, Denise. "Jeanne Sauvé: une sereine ascension." **Châtelaine** 26 (juin 1985): 64-71.
- Evans, Gwynneth et Marion C. Wilson. "L'hon. Jeanne (Benoît) Sauvé." Dans leur: **Les femmes au fédéral: une bio-bibliographie**. Ottawa: Bibliothèque nationale du Canada, 1975: 56-7.
- Fecteau, Héliène. "Des voix de femmes dans un chœur d'hommes " **Châtelaine** 14 (mars 1973): 26ff.
- Gane, Margaret Drury. "The repressed charisma of Jeanne Sauvé " **Weekend Magazine** 26 (5 juin 1976): 4-6.
- Gray, Charlotte. "The education of Madame Speaker." **Saturday Night** 98 (mai 1983): 9-10ff.
- ____ "Jeanne Sauvé." **Châtelaine** 52 (oct.1979): 188.
- Labreche, Julianne. "Jeanne Sauvé au-dessus de la mêlée." **Sélection du Reader's Digest** 71 (déc. 1982): 71-5.
- Sauvé, Jeanne. "Commentaires sur la Commission royale sur la situation de la femme au Canada" **Canadian Banker** 78 (jan./févr. 1971): 30-3.
- ____ "Énergie nucléaire ou environnement." **Naturaliste** 14 (janv./févr. 1976): 7-8.
- ____ "Entrevue avec Jeanne Sauvé." **Analyste** 4 (hiver 1984): 68-71.
- ____ "L'environnement et l'esprit humain " **Naturaliste** 12 (févr.1975): 131- 3.
- ____ "Environnement: l'homme, la pire des menaces." **Naturaliste** 13 (oct. 1975): 2-3.
- ____ "La femme canadienne: le droit canadien." **Optimum** 6 no 1 (1975): 14-25.
- ____ "L'honorable Jeanne Sauvé, ministre d'Environnement Canada, conférencière d'honneur au Congrès WPCF à Miami." **Eau du Québec** 8 (nov. 1975): 25, 27-9.
- ____ "Joyau du Québec." **Québec science** 14 (sept. 1975): 4.
- ____ "Position canadienne à Bucarest." **Bulletin de l'Association des démographes du Québec** 3 (déc.1974): 12-17.
- ____ "Le problème environnemental." **Naturaliste** 12(avril 1975): 194-5.
- ____ "Sécurité et émancipation: nouvelle famille contemporaine " Dans **La sécurité dans la famille: rapport du 7e Congrès National des Foyers Notre-Dame**. Montréal: Éditions des Foyers Notre-Dame, 1966. p. 45-60.
- ____ "Stimuler l'innovation dans l'industrie canadienne." **Commerce** 75 (mai 1973): 21-4.
- ____ "Structural changes seen in broadcasting." **Marketing** 84 (15 janv. 1979): 16.

____ "L'unité, le partage et la paix." **Sélection du Reader's Digest** 75 (août 1984): 13-14.

____ and Lise Bacon. "Un rêve ou une réalité?" **Banquier et revue IBC** 2 no 3 (mai/juin 1975): 34-6.

Lonn, George. "Jeanne Sauvé." Dans **Faces of Canada**. Toronto: Pitt Publishing Co., 1976: 127-30.

Toffoli, Gamy. "The Queen's first Canadian Vicereine." **Monarchy Canada** 12 (hiver/printemps 1984): 4.

Woods, Shirley E. **Une femme au sommet, son Excellence Jeanne Sauvé**. Montréal: Éditions de l'Homme, 1986. 269 p.

ALBERT SÉVIGNY

Bélanger, Réal. "Les députés conservateurs-nationalistes et le gouvernement Borden: le cas d'Albert Sévigny (1911-1913)" **Revue d'histoire de l'Amérique française** 35 (juin 1981): 33-54.

____ **L'impossible défi: Albert Sévigny et les conservateurs fédéraux, 1902-1918**. Québec: Presses de l'Université Laval, 1983. 369 p.

Roy, Pierre-Georges. "L'hon. juge Albert Sévigny." Dans **Les juges de la province de Québec**. Québec: Impr. du Roi, 1933. p. 497.

THOMAS SIMPSON SPROULE

Letters from T.S. Sproule, Grand Master of Grand Orange Lodge, commenting on contemporary politics and politicians. Dépôt de manuscrits no 410, Archives de l'Ontario, Toronto.

ROBERT FRANKLIN SUTHERLAND

Ontario. Commission on Hydro-Electric Railways. **Reports of commission appointed to inquire into hydro-electric railways: containing majority and minority reports and appendices**. Toronto: C.W. James, 1921. 234 p. (Président: Robert Franklin Sutherland).

Sutherland, Robert Franklin. "Development of the imperial idea." **Empire Club of Canada Addresses** (1905-6): 121-30.

____ **Memoranda, photographs, visitors' register, scrap-books and correspondence**, Dépôt de manuscrits no 5907, Archives publiques du Canada, Ottawa.

Sources des photographies

Archives publiques du Canada

T. W. Anglin
Thomas Bain
Napoldon Belcourt
George Black
J-G. Blanchet
L-P. Brodeur
James Cockburn
J. D. Edgar
J. A. Glen
George Kirkpatrick
Rodolphe Lemieux
W. R. Macdonald
Charles Marcil
J-A. Ouimet
E. N. Rhodes
Albert Sévigny
T. S. Sproule
R. F. Sutherland
Peter White

Gaby (Montréal)

Louis-René Beaudoin
Jeanne Sauvé

John Evans (Ottawa)

James Jerome

Karsh (Ottawa)

Pierre-François Casgrain
Gaspard Fauteux
Roland Michener
Lucien Lamoureux

Office national du film

Marcel Lambert
Alan Macnaughton

Archives provinciales du Manitoba

James L. Bowman

Mitchell House of Portraits

Lloyd Francis

Michael Bedford

John Bosley
John Fraser

Theiss Bogner

Gilbert Parent
Peter Milliken